



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 13/09/2022

Publication :
le 23/09/2022

Délibération n° D-2022-313

Rapport du délégué du service public - Acclameur - SO
SPACE - Année 2021

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Anne-Lydie LARRIBAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Baptiste DAVID, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur François GIBERT, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC

Direction Animation de la Cité

**Rapport du délégataire du service public - Acclameur
- SO SPACE - Année 2021**

Monsieur Baptiste DAVID, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article L3131-5 du Code de la commande publique relative aux contrats de concession dispose que le délégataire produit chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 8 septembre 2022.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport annuel du contrat de DSP de la SO SPACE, délégataire du service public de l'Acclameur pour l'année 2021.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0



SOCIETE ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE
Société à Conseil d'Administration
Capital : 3 488 742,50 €

Siège Social : Hôtel de Ville de NIORT

Etablissement stationnement :
64, avenue Saint Jean d'Angély
79000 NIORT

Etablissement Acclameur :
50, rue Charles Darwin
79000 NIORT

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE A L'AUTORITÉ DÉLÉGANTE



Conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales, la SO SPACE a établi ses rapports comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution des Délégations de Service Public confiées et une analyse de la qualité du service.

Table des matières

I. PRÉAMBULE	3
I. A. COMPOSITION STRUCTURELLE	3
I. B. CAPITAL SOCIAL	6
I. C. ACTIVITÉ	7
I. D. LES MOYENS HUMAINS	7
I. E. SIEGE ET FONCTIONS SUPPORTS	8
II. CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT	9
III. COMPTE RENDU TECHNIQUE D'EXPLOITATION	10
III. A. LES DIFFERENTES ACTIVITES ORGANISEES AU SEIN DU CENTRE	10
ACTIVITE AU SEIN DU CENTRE SPORTIF.....	10
ACTIVITES EVENEMENTIELLES DE LA GRANDE HALLE	14
ACTIVITES DU CLUB L'ACCLAMEUR.....	17
SPECTACLES RELEVANT DE LA PROGRAMMATION PARTAGEE ENTRE LE DELEGATAIRE ET LE DELEGANT	19
III. B. LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION ENTREPRISES PAR LE DELEGATAIRE	19
PRESTATIONS DE GESTION DE COMMUNICATION DIGITALE	19
PRESTATIONS DE STRATEGIE ET CREATION GRAPHIQUE	20
MESURES ET INDICATEURS DE SATISFACTION CLIENTS ET USAGERS	21
III. C. LA POLITIQUE D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE	22
REGLES D'AFFECTATION DES TRAVAUX ET BIENS ACQUIS PAR LA SO SPACE.....	22
CONTRATS DE MAINTENANCE ET MARCHES SOUSCRITS PAR LA SO SPACE	23
ETAT GENERAL DES OUVRAGES ET BIENS DELEGUES A LA SO SPACE.....	24
IV. COMPTE RENDU FINANCIER	25
IV. A. LES DONNEES COMPTABLES	25
COMPTE DE RESULTAT D'EXPLOITATION 2021.....	25
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITE L'ACCLAMEUR 2021.....	27
IV. A. 1. A) PRODUITS D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITE L'ACCLAMEUR 2021	27
IV. A. 1. B) CHARGES D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITE L'ACCLAMEUR 2021	28
FOCUS SUR L'IMPACT COVID	29
ETAT DES VARIATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER	31
INVENTAIRES DES BIENS DE RETOUR ET DE REPRISE	31
V. SUIVI D'UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE	32
V. A. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES FLUIDES	32
V. B. GESTION DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION ECO-RESPONSABLE DIGITALE ET PAPIER DE L'ACCLAMEUR	34
V. C. GESTION DES DECHETS	35
VI. LES MOYENS HUMAINS	36
VI. A. ORGANIGRAMME DE L'ACCLAMEUR AU 31/12/2021	36
VI. B. DESCRIPTIF DES POSTES	36
VI. C. CHARGES DE PERSONNEL	40
VI. D. MASSE SALARIALE DU DELEGATAIRE AU 31 DECEMBRE 2021	41
VII. TABLE DES ANNEXES	43

I. PRÉAMBULE

I. A. COMPOSITION STRUCTURELLE

Une Entreprise Publique Locale fait la preuve au quotidien de son dynamisme et de sa capacité à répondre aux attentes des élus et collectivités en proposant des solutions pérennes d'optimisation en matière d'action publique locale. Elle agit au cœur du développement du territoire en conciliant la satisfaction de l'intérêt général et les atouts de l'entreprise tout en s'appuyant sur les ressources locales.

Qu'il s'agisse d'initier un projet d'envergure ou de gestion du quotidien, une EPL se consacre de par sa nature même à améliorer la qualité de vie des citoyens, à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'un territoire.

Une EPL est avant tout une entreprise, et doit chaque jour être performante et pertinente pour réussir dans ses missions.

SO SPACE les dates clés

21 Novembre 1986

Création de la SOPAC, à l'initiative de la Ville de Niort. Cette Société d'Economie Mixte dont l'actionnaire majoritaire est la Ville de Niort, a pour vocation la gestion du stationnement payant de la ville



1^{er} Mars 1996

Une seconde activité est confiée à la SOPAC, après une mise en concurrence : l'exploitation du réseau de transports en commun



1^{er} Janvier 2007

Décision de la ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais de séparer les activités. Le Stationnement est conservé par la SOPAC et le Transport est transféré à la SEMTAN (autorité de tutelle Communauté d'Agglomération du Niortais) dans le cadre de transfert de compétences



24 Juin 2011

Décision de la Ville de Niort et des actionnaires d'élargir l'objet social de la SO SPACE à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'événements économiques, de loisirs, sportifs et culturels



Novembre 2011

Changement de nom pour la société : SOPAC devient SO SPACE



1^{er} Juin 2012

Appel public à concurrence de la Ville de Niort, signature d'une DSP sous forme d'affermage pour l'exploitation de l'Acclameur d'une durée de 6 ans



28 février 2018

Avenant actant le renouvellement du contrat d'affermage pour l'exploitation de l'Acclameur jusqu'au 30 juin 2019



1^{er} juillet 2019

Contrat de concession d'une durée de 5 ans dans le cadre d'une Délégation de Service Public pour l'exploitation et la maintenance de l'Acclameur.



2020

Activités de l'Acclameur fortement impactées par la crise sanitaire. Deux fermetures administratives pour l'ensemble de ses activités (13 mars au 07 juin et 30 octobre au 14 décembre)



08 février 2021

Présidence assurée par Monsieur Jérôme BALOGÉ et Direction Générale par Monsieur Sébastien PORTET, par vote du CA du 02 février 2021



1986
2021

Composition du Conseil d'Administration à compter du 30 juin 2020

▶▶ Membres publics

Ville de Niort

- ✓ Monsieur Jérôme BALOGE, Président-Directeur Général
- ✓ Monsieur Dominique SIX
- ✓ Madame Christelle CHASSAGNE
- ✓ Monsieur François GUYON
- ✓ Monsieur Gérard LEFEVRE

Communauté d'Agglomération du Niortais

- ✓ Monsieur Alain LECOINTE

▶▶ Collège du second groupe

- ✓ **MACIF PARTICIPATIONS** représentée par Monsieur Patrick GIRAUD,
- ✓ **CAISSE FÉDÉRALE CREDIT MUTUEL OCÉAN** représentée par Monsieur Eric CHEVALIER,
- ✓ **Caisse Régionale de CRÉDIT AGRICOLE Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Louis DU HAMEL,
- ✓ **SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION** représentée par Monsieur Frédéric LEGAL,
- ✓ **CHAMBRE de COMMERCE et D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Claude GUIGNARD.

▶▶ Président et Directeur Général

Du 01/01/2021 au 07/02/2021, la fonction de Président Directeur Général est assurée par Monsieur Jérôme BALOGE.

A la suite du Conseil d'Administration du 02/02/2021, la Présidence est assurée à compter du 08/02/2021 par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire de NIORT, Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

La fonction de Directeur Général est dévolue à Monsieur Sébastien PORTET.

▶▶ Vice-Présidents

Le Conseil d'Administration en date du 24 novembre 2020 a nommé la Ville de Niort Vice-Présidente du Conseil d'Administration représentée par :

- ✓ Monsieur Dominique SIX
- ✓ Madame Christelle CHASSAGNE
- ✓ Monsieur François GUYON

Composition de la Commission Appel d'Offre (CAO) depuis le 24/11/2020

La Commission d'Appel d'Offres de la SO SPACE est composée d'un collège ayant voix délibérative composé de cinq membres titulaires et autant de membres suppléants suivants :

- ✓ 5 membres titulaires et 5 membres suppléants choisis parmi les administrateurs

Membres de la CAO

Titulaires	Suppléants (non affectés à un titulaire)
Monsieur Gérard LEFEVRE Président	Madame Christelle CHASSAGNE
Monsieur Dominique SIX	Monsieur Alain LECOINTE
Monsieur François GUYON	Monsieur Éric CHEVALIER représentant la Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
Monsieur Patrick GIRAUD représentant la MACIF PARTICIPATIONS	Monsieur Louis DU HAMEL représentant la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE
Monsieur Frédéric LEGAL représentant la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	Monsieur Claude GUIGNARD représentant la CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Deux-Sèvres

I. B. CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la SO SPACE se décompose de la façon suivante :

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en €	Nbre d'actions
1. PERSONNES PUBLIQUES			
Ville de Niort	70,070%	2 444 437,75	160 291
Communauté d'Agglomération de Niort	0,040%	1 525,00	100
TOTAL Personnes Publiques	70,110%		
2. AUTRES ACTIONNAIRES			
MACIF PARTICIPATION SAS	9,640%	336 338,75	22 055
MAIF	9,640%	336 338,75	22 055
Q-PARK SERVICES	2,620%	91 500,00	6 000
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,370%	82 517,75	5 411
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,320%	80 825,00	5 300
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,310%	45 765,25	3 001
SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,310%	45 750,00	3 000
CREDIT MUTUEL OCEAN	0,390%	13 450,50	882
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131%	4 575,00	300
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	0,107%	3 736,25	245
UNION DES COMMERCANTS NIORTAIS	0,044%	1 525,00	100
SEM DES HALLES	0,004%	152,50	10
GROUPEMENT DES COMMERANTS RUE DU RABOT	0,004%	152,50	10
ASSOCIATION DES COMMERANTS AVENUE DE PARIS	0,004%	152,50	10
TOTAL AUTRES ACTIONNAIRES	29,894%		
	100,00%	3 488 742,50	228 770

L'actionnariat de la SO SPACE n'a pas connu de modification au cours de l'exercice 2021.

I. C. ACTIVITÉ

L'activité de la So Space se décline suivant trois volets :

- Stationnement
- L'Acclameur
- Vie sociale (*fonctions supports administrative, juridique, RH, comptable et financière*)

Le fonctionnement intrinsèque de la société est ventilé ci-après par activité.

Comme l'année 2020, 2021 subit la crise sanitaire qui touche notre pays et le monde entier.

Les activités de L'Acclameur sont fortement impactées. L'établissement de L'Acclameur connaît en 2021 des fermetures administratives pour l'ensemble de ses activités :

- Pour le sport :
 - o du 16/01 au 18/05 pour les mineurs (ouverture toutefois à raison d'une journée par semaine pour le public prioritaire à l'escalade)
 - o du 01/01 au 08/06 pour les adultes
- Pour le Club : du 01/01 au 18/05
- Pour la Grande Halle : du 01/01 au 29/06

La So Space, dont L'Acclameur n'est qu'un volet de son activité, ne peut donc prétendre à des aides de l'État pour pallier cet état de crise.

Les pertes d'activités et financières sont relatées dans ce rapport.

I. D. LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2021, 28 collaborateurs œuvraient au sein de la SO SPACE (voir organigramme [ANNEXE 1](#)).

Deux Conventions Collectives Nationales (CCN) sont applicables au sein de la SO SPACE :

- ➔ Les droits et obligations des salariés affectés à 100% à l'Etablissement ACCLAMEUR sont régis par la CCN SYNTEC soit 11 personnes.
- ➔ Les autres membres du personnel affectés aux fonctions supports, et ceux dédiés à l'activité stationnement seule relèvent de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile, soit 17 personnes.

Les ressources humaines de la SO SPACE au titre de 2021, sont organisées autour du schéma suivant :

→ **Au 31 décembre 2021**

- ✚ **Monsieur Le Maire Jérôme BALOGE** assure les fonctions de Président
- ✚ **Monsieur Sébastien PORTET** assure les fonctions de Directeur Général et de Directeur de la Stratégie, du Développement et du Stationnement
- ✚ **Monsieur Dominique SIX, Vice-Président** en charge des dossiers du stationnement
- ✚ **Madame Christelle CHASSAGNE, Vice-Présidente** en charge des dossiers de l'Acclameur
- ✚ **Monsieur François GUYON, Vice-Président** en transversalité sur les sujets liés à l'innovation
- ✚ Les fonctions supports regroupant les ressources humaines, juridique, comptable et financière
- ✚ Un Etablissement Stationnement avec une Direction d'Exploitation dédiée et des moyens humains propres
- ✚ Un Etablissement Acclameur avec une Direction d'Exploitation dédiée et des moyens humains propres

I. E. SIEGE ET FONCTIONS SUPPORTS

→ **Le Directeur Général** assure l'encadrement des trois pôles d'activités :

- Accueil et gestion des abonnés
- Maintenance Collecte et Entretien des matériels
- Surveillance GTC des parkings

→ **Le Directeur de la Stratégie, du Développement et du Stationnement** est responsable de la mise en œuvre du plan stratégique, du développement commercial et de la conduite de projets au sein de la SO SPACE.

Il a pour mission :

- ✓ d'entretenir et développer un réseau afin d'inscrire les objectifs de la SO SPACE dans une logique de qualité (collectivités territoriales, élus, partenaires privés). Instaurer avec eux des relations propres à asseoir et conforter la stratégie de développement des établissements existants et à venir de la SO SPACE.
- ✓ d'asseoir l'image et la notoriété de la salle de spectacle l'Acclameur et des autres équipements de même nature.
- ✓ de définir, sous les orientations du Président, une stratégie et mener une politique commerciale et promotionnelle importante,
- ✓ d'assurer le pilotage des projets et la mise en œuvre des opérations de stationnement, dans le respect des objectifs opérationnels et financiers,
- ✓ de mobiliser et optimiser les ressources humaines et l'ensemble des moyens d'actions afin d'impulser et coordonner les projets en cours.

→ **La Responsable Comptable (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 65 % à l'activité SO SPACE)** gère la partie comptable et fiscale.

→ **La Responsable Ressources Humaines et Juridique (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 60 % à l'activité SO SPACE)** collabore avec la Directrice Administrative et Juridique sur les aspects de droit social, droit des sociétés et droit fiscal.

→ **La Comptable** collabore avec la Responsable Comptable.

Le personnel dédié à l'établissement L'Acclameur sera présenté au Chapitre VI de ce rapport.

II. CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Dans le cadre de contrats de délégation de service public, signés le 14 mai 2012 (pour la période 2012 - 2019) et le 28 juin 2019 (pour la période juillet 2019 - juin 2024), la So Space **exploite, entretien et assure la maintenance** du Centre sportif, évènementiel et d'affaires de L'Acclameur.

Le Centre exploité est composé de deux bâtiments distincts :

- « **L'Acclameur** », **bâtiment principal** comprenant
 - **Une halle « évènementielle évolutive »** pouvant accueillir jusqu'à 3 500 places selon la configuration. Dans cet espace, se déroule les spectacles/concerts, les évènements socio-économiques (salons, foires, Assemblées Générales...) et les évènements sportifs (matches de handball, basketball...)
 - **Une salle d'escalade** comprenant un mur de grimpe de 16 m de haut agrémenté de 90 voies en constante évolution : le plus grand mur indoor de France ! ainsi que des blocs, outils d'entraînement
 - **Un gymnase** destiné à ce jour à la pratique de sports dits de combat (dojo et salle d'armes)
 - **De tous les espaces nécessaires au bon fonctionnement des activités** : espaces d'accueil du public, régie et poste de sécurité, vestiaires, loges, infirmerie, sanitaires, réserves, locaux techniques, bars, espaces VIP...
- « **Le Club L'Acclameur** », **bâtiment annexe**, comprenant
 - Un espace d'accueil et d'administration de l'équipement
 - Des espaces de séminaires et de rencontres d'affaires : 4 salles de réunion de 30 à 150 places toutes équipées de vidéo projection et de sonorisation
 - Un espace d'accueil de prestation « traiteur » comprenant un office traiteur, un espace bar ainsi qu'une terrasse
 - Un espace accueillant un studio d'enregistrement et de diffusion d'images télévisées ainsi que les espaces nécessaires à son fonctionnement mis à disposition d'une chaîne de télévision, pour une meilleure couverture de l'actualité, des initiatives et des manifestations qui se déroulent sur le territoire niortais et en région
 - Et tous les espaces nécessaires au fonctionnement du bâtiment : régie, sanitaires, vestiaires, etc.

Ces bâtiments s'accompagnent d'un parvis qui sert de zone de promenade et d'animation, et qui, ponctuellement, est susceptible de contribuer à l'accueil des évènements. La So Space est en charge de l'entretien de ce parvis et des abords.

La So Space exploite L'Acclameur à ses risques et périls sur la partie économique de sa gestion.

Ses recettes sont constituées par :

- La perception de divers droits d'accès et d'utilisation des équipements de sa gestion,
- La compensation forfaitaire versée par la Collectivité et fixée contractuellement en contrepartie des contraintes de service public (contraintes pédagogiques, culturelles et sportives, grille tarifaire sociale, servitudes au profit du concédant, accueil de scolaires, d'associations et clubs sportifs, accueil de France Télévision...)
- La rémunération versée par la Ville de Niort pour la gestion de la salle de gymnase dédiée essentiellement à une gestion associative pour le compte de ladite Collectivité.

La Ville de Niort vote chaque année les tarifs de location de l'établissement de L'Acclameur ; en [ANNEXE 2](#), les nouvelles grilles tarifaires 2021.

A noter que les établissements de L'Acclameur sont ouverts toute l'année.

III. COMPTE RENDU TECHNIQUE D'EXPLOITATION

III. A. Les différentes activités organisées au sein du centre

Activité au sein du centre sportif

L'activité au sein du centre sportif se répartit sur 2 espaces

1. LA SALLE DE GYMNASE
2. LA SALLE ARTIFICIELLE D'ESCALADE (SAE)



III. A. 1. a) LA SALLE DE GYMNASE

Le gymnase est composé sur 1 089 m² d'un dojo et d'une salle d'armes dans lesquels la So Space accueille, conformément à ses obligations contractuelles : les clubs, associations et scolaires désignés par le Délégué suivant le planning figurant à [l'ANNEXE 3](#).

La So Space a permis une occupation de ces salles en vue de l'organisation d'activités d'enseignement, d'animation et d'encadrement de la pratique des sports de combats à destination des usagers désignés ci-dessus.

En contrepartie de sa mission d'accueil, la So Space a perçu du Délégué un complément de prix de 114 770 € sur la période.

En 2021, le gymnase a été fermé aux clubs pendant une semaine en septembre pour mettre les lieux à disposition du congrès de la FNSEA (privatisation de l'ensemble des équipements de L'Acclameur). Un chiffre d'affaires supplémentaire de 15 269 € a été généré pour le gymnase.

La salle de gymnase de L'Acclameur a accueilli en 2021 les licenciés des clubs et associations niortaises suivantes :

- Le Cercle d'Escrime Dugesclin (117 licenciés dont 117 fréquentant L'Acclameur)
- Sporting Karaté Club (60 licenciés dont 30 fréquentant L'Acclameur)
- Judo Club Niortais (419 licenciés dont 70 fréquentant L'Acclameur)
- Taekwondo Club Niortais (116 licenciés dont 60 fréquentant L'Acclameur)



Au même titre que toutes les activités organisées au sein du centre, la salle de gymnase a subi les fermetures administratives imposées par le gouvernement français et indiquées en historique de ce rapport. Le ménage de cette salle a également été intensifié en période d'ouverture en raison de la crise sanitaire (voir chapitre « impact COVID 19 ») et les règles sanitaires ont été appliquées conformément au protocole.

III. A. 1. b) LA SALLE ARTIFICIELLE D'ESCALADE (SAE)



L'escalade à L'Acclameur, c'est :

- Un accueil du public du lundi au samedi pour de la grimpe libre, des stages, des initiations...
- Une école d'escalade « La Verticale » sur une saison sportive de septembre à juillet, ouverte aux enfants à partir de 6 ans comme aux adultes, dispensée par des encadrants professionnels diplômés d'Etat, selon des tarifs votés en conseil municipal de la Ville de Niort*
- Des créneaux réservés aux associations et clubs niortais
- Des créneaux pour les écoles, collèges, lycées, publics prioritaires...
- Des compétitions sportives.

Le projet pédagogique de l'école de La Verticale est détaillé en [EN ANNEXE 4](#)

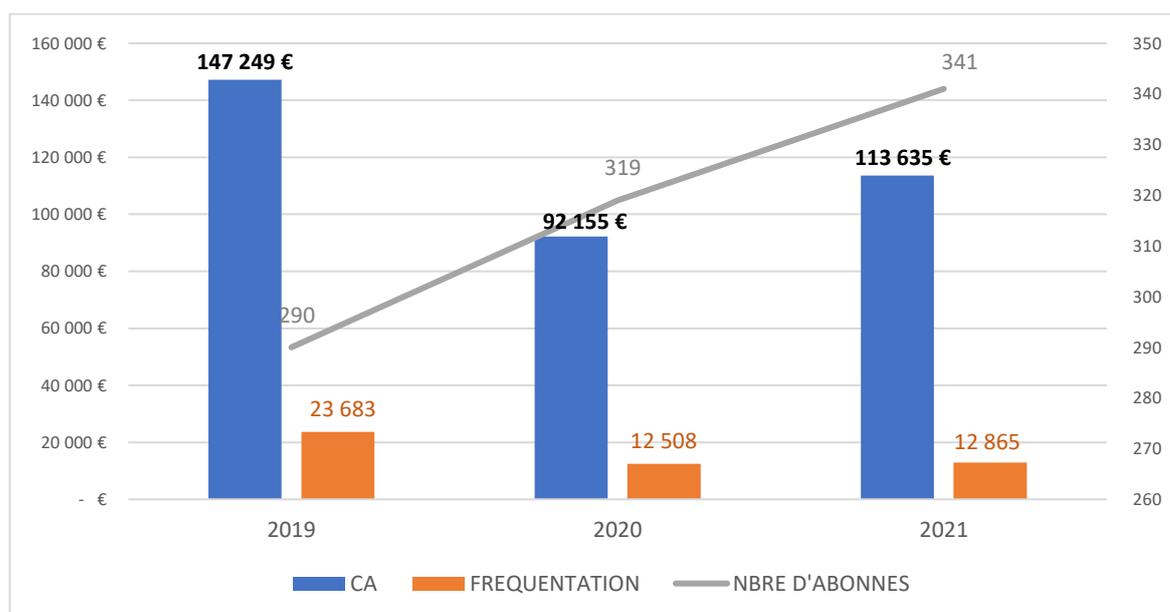
[PLANNING ET TARIFS ESCALADE EN ANNEXE 5](#)

* Les tarifs étant imposés et votés par le Délégué selon des tarifs privilégiés pour les habitants de Niort, sur quotient familial, la So Space a perçu en 2021 une subvention sujétion escalade à hauteur de 177 644 €.

. Evolution de l'activité SAE



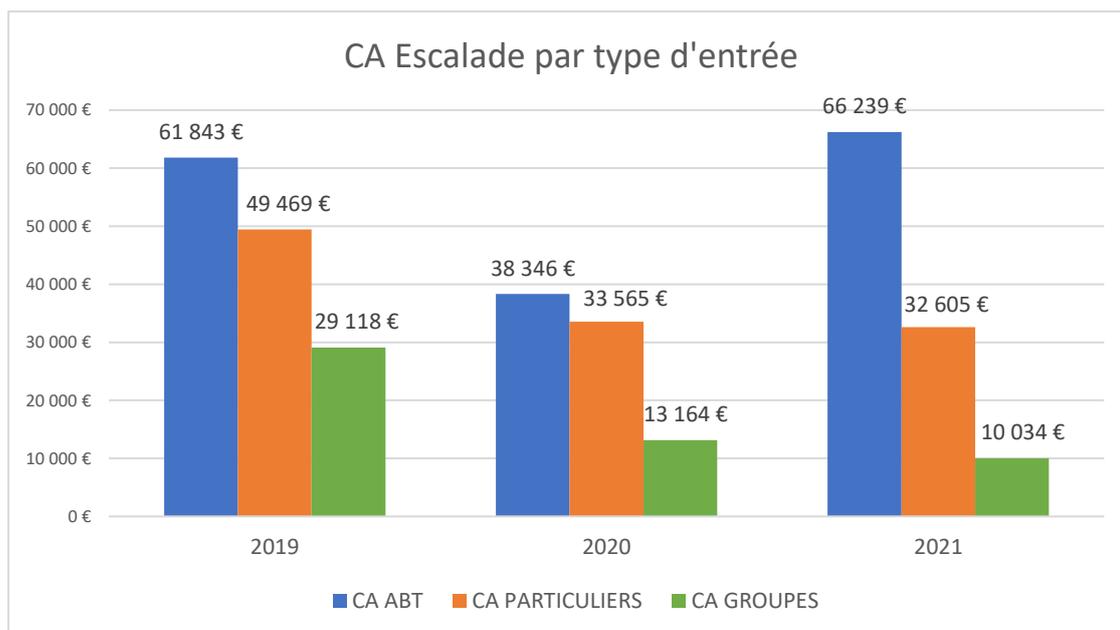
Le chiffre d'affaires reprend l'ensemble des CA abonnements (66 239 €), particuliers (32 605 €), groupes (10 034 €), compétitions (2 090 €), locations (2 667 €).



En chiffre, LA VERTICALE c'est

341 abonnés au 31 décembre (contre 319 en 2020) **↑ +7%**
113 635 € de chiffres d'affaires (contre 92 155 € en 2020) **↑ +23%**
12 865 personnes accueillies (contre 12 508 en 2020) **↑ +2,9%**

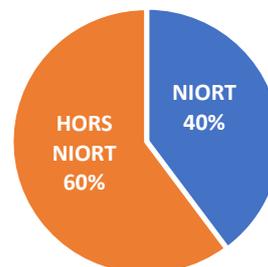
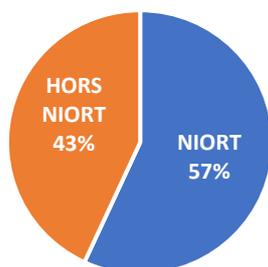
. CA Escalade par type d'entrée hors locations et compétitions (4 757 €) : 108 878 €



. Focus sur les abonnés escalade : 341 abonnés pour 66 239 € de CA

Nombre Abonnés 2021 = 341

CA Abonnés 2021 = 66 239 €



. Focus sur l'accueil des établissements scolaires, clubs, centres, groupes et entreprises

Les chiffres ci-après concernent le nombre d'entrées pour les mineurs, scolaires, clubs, centres médico-sociale, centres de loisirs Niort/hors Niort.

A noter qu'en 2018/2019, nous accueillions le club Niortais Vertiges (DSP) dissous en fin de saison 2019. En plus des annulations dues aux fermetures administratives (mesures de confinement) sur la saison 2020/2021, de nombreuses sorties club, UNSS, centre de loisirs ont été annulées à cause des contraintes sanitaires, ce qui explique la forte baisse. De même les fermetures dues au congrès de la FNSEA, aux décisions administratives, de l'ensemble de l'espace sportif les soirs de concert ont impacté la fréquentation 2021.

A noter les partenariats pluriannuels développés avec des institutions d'éducation spécialisée pour enfants et adolescents sur des séances hebdomadaires : ITEP de la Roussille Niort, SESSAD GPA Niort, IME de Melle, IME de Fontenay.

Suivant ces principes contractuels, la S.A.E. a accueilli sur 2021 :

- **le club d'escalade** conventionné, le CAF Niort, mais également :
- **des scolaires et universitaires** : Collège Curie 79, Lycée Haut Val de Sèvre 79 ST Maixent, AS Lycée Jean Massé 79 Niort, AS Lycée Venise Verte Niort, SUAPS université de Poitiers étudiants Niortais,
- **des Centres médicaux sociaux** : Grand feu Melioris 79, SESSAD GPA 79, ITEP de la Roussille 79, ITEP de Guron 86, IME de Melle 79, IME de Fontenay 85, SESSAD 79 Melle, Hôpital Psy ado 79 Niort, CDSH 79 Niort (comité handisport)
- **des Centres de loisirs** : Grand Nord 79 Niort, CSC Pays Mauzéen 79 Mauzéen, Centre de loisir MAIF 79 Niort, ALSH La Ruhe 17, Vent d'ouest 79 Niort, Service des sports ville de Chauray 79, Petits coins des mêmes 17, AS Moncutant 79, Secours Populaire 79, CSC La Crèche 79, CLSH Vouillé 79 Vouillé , Un toit en Gâtine 79 Parthenay
- **des Entreprises** : Team Building INEO 79 Niort, Team Building MAIF 79 Niort, Team Building formation manager Germe 79, Amicale CE MACIF 79 Niort
- **des Clubs** : Atelier escalade Brioux 79, APEM 86, Club Alpin Rochelais 17, Montagne Escalade Rochelaise 17, Cracques Jeunes Saintes 17, ALMA 86, MJC Lathus 86, Surgères escalade 17, Le yeti 85 La Roche sur Yon.

. A. N. I. O. S.

Les Activités Niortaises d'Initiation et d'Orientation Sportive (A.N.I.O.S.) ont pour but de permettre aux jeunes Niortais de 3 à 18 ans de s'initier à la pratique d'un sport dans les meilleures conditions matérielles et d'encadrement. Dans ce contexte, la Ville de Niort met en place une action partenariale avec différents partenaires et associations sportives qui se proposent d'animer des activités dans leurs disciplines respectives.

A ce titre, La Verticale participe chaque année pour l'activité Escalade par l'initiation, pour la saison 2021/2022, de 4 enfants : 2 enfants dans la catégorie 6-8 ans et 2 enfants dans la catégorie 9-11 ans sur la première période (de septembre 2020 à février 2021). A ce titre, La Verticale est indemnisée par la Ville de Niort à hauteur de 150 € par an.

. Campagne de remboursement des abonnements escalade durant les fermetures administratives

Pour la période de fermeture administrative de l'activité SAE, le Conseil d'Administration de la So Space a décidé de rembourser les abonnés escalade :

	Fermeture administrative	
	Adultes : 5 mois de janvier à mai 2021	
	Enfants : 4 mois de mi-janvier à mi-mai 2021	
Nbre abonnés concernés	304	
Provision au CR (HT)	28 104 €	
<hr/>		
Nbre d'abonnés remboursés	133	44%
Montant remboursé (HT)	13 251 €	47%

Activités évènementielles de la Grande Halle

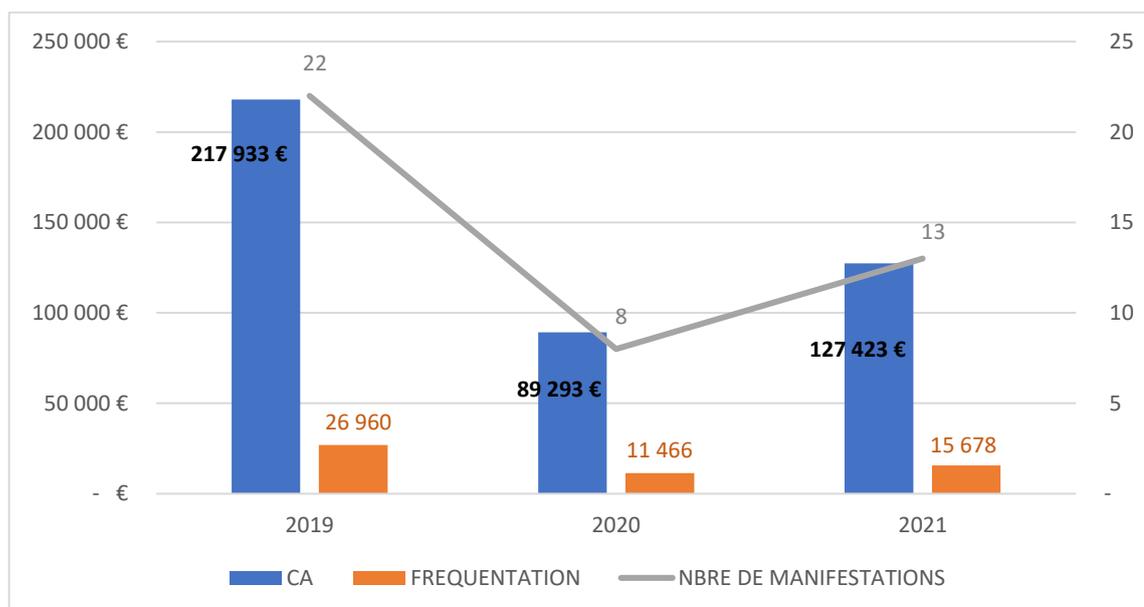
III. A. 1. c) Les spectacles



En 2021, L'Acclameur a proposé 13 spectacles, accueilli 15 678 spectateurs pour près de plus de 127k€ de chiffre d'affaires. En début d'année, 33 spectacles étaient programmés à L'Acclameur : seulement 11 ont pu avoir lieu à partir de juillet (détaillés ci-dessous), 5 ont été annulés et 17 ont été reportés sur 2022 ou 2023.

Date	Spectacle	Production	Nbre de spectateurs
02/07/2021	FRANCIS CABREL	GILBERT COULLIER PROD	831
17/09/2021	GAD EL MALEH	LIVE NATION	628
28/09/2021	LE LAC DES CYGNES	CAPITALE PRODUCTION	789
09/10/2021	JEFF PANACLOC	AZ PRODUCTION	1 001
23/10/2021	LORDS OF SOUND	OVATION EVENTS	588
08/11/2021	IAM	AZ PRODUCTION	557
19/11/2021	PATRICK BRUEL*	AZ PRODUCTION	2 001
20/11/2021	BAPTISTE LE CAPLAIN	AZ PRODUCTION	553
27/11/2021	JARRY*	KPRODUCTION	2 096
05/12/2021	Gaël le magicien (Noël) – 2 représentations	AZ PRODUCTION	3 055
18/12/2021	INES REG*	KPRODUCTION	2 092
19/12/2021	IRISH CELTIC*	INDIGO PRODUCTION	1 487
Nombre de spectacles petite jauge			7
Nombre de spectacles moyenne jauge*			6
Nombre de spectacle grande jauge			0
Nombre de spectacles			13
Nombre de spectateurs			15 678

. Evolution de l'activité « spectacle » de la Grande Halle



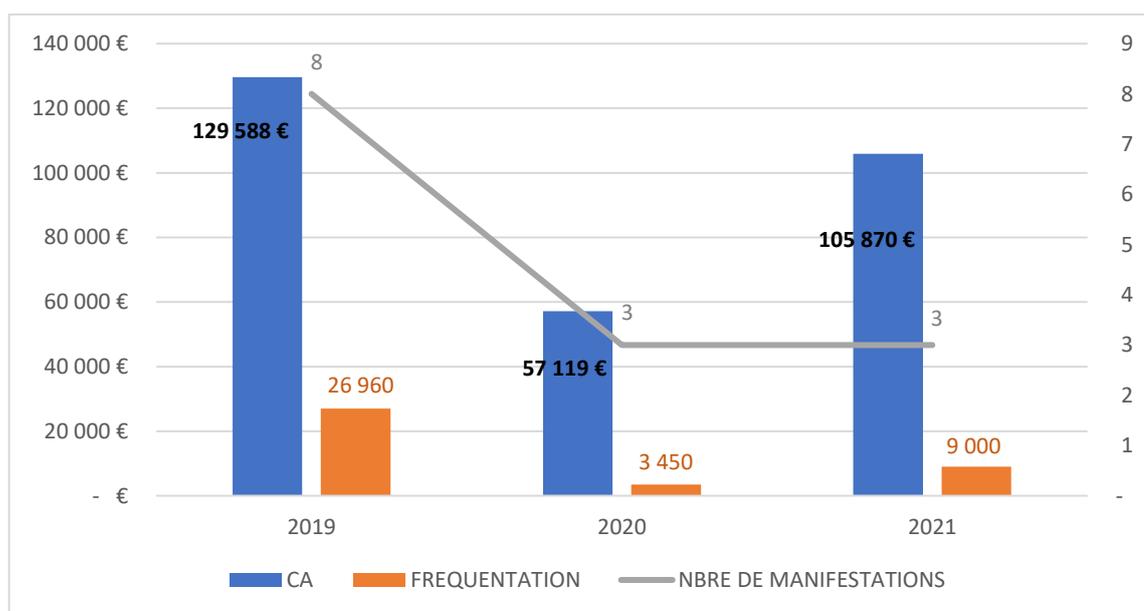
III. A. 1. d) Les manifestations économiques

En 2021, L'Acclameur a permis l'organisation de 3 manifestations socio-économiques (contre 10 prévues en début d'année), et a accueilli 9 000 personnes pour près de 106 k€ de chiffre d'affaires.

Date	Evènement	Organisateur	Nbre de jrs de location	Nbre de participants
Du 20 au 24/09/2021	Congrès FNSEA	OFFICE DU TOURISME	5	3 000
Du 01 au 03/10/2021	Salon du véhicule de l'occasion	NR COMMUNICATION	3	2 000
Du 12 au 13/11/2021	Salon de l'Étudiant	L'ETUDIANT	2	4 000
TOTAL EVENEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES			10	9 000



. Evolution de l'activité « manifestations socio-économiques » de la Grande Halle



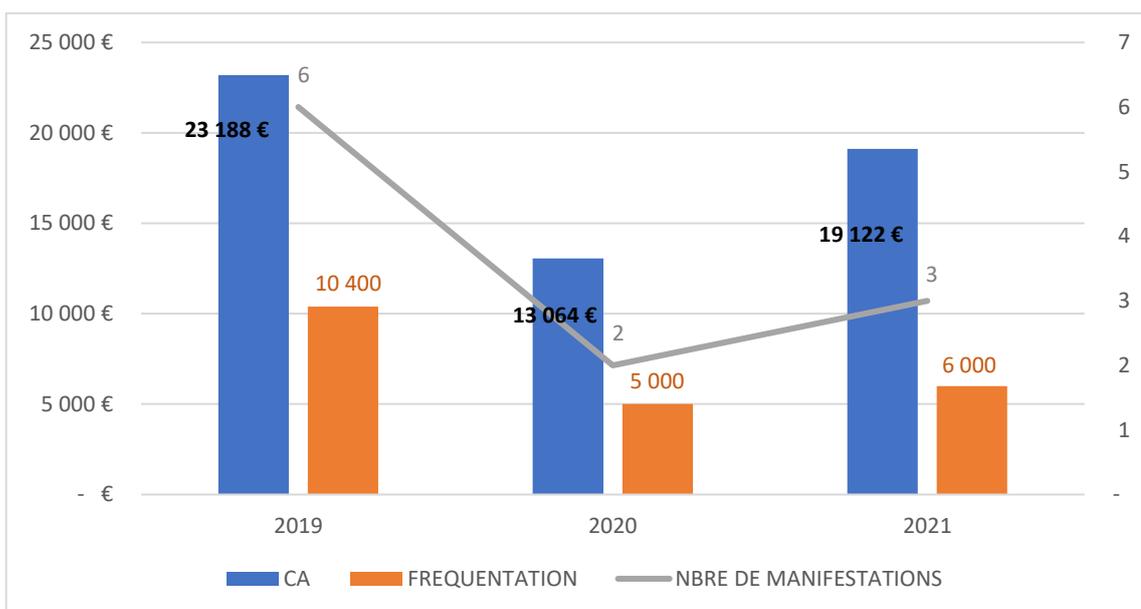
III. A. 1. e) Les manifestations sportives

En 2021, L'Acclameur a accueilli 3 événements sportifs (contre 5 prévus en début d'année), près de 6 000 personnes pour +19 k€ de chiffre d'affaires.

Date	Evènement	Organisateur	Nbre de jrs de location	Nbre de participants
08/09/2021	Match de handball	CLUB HAND CELLES	2	2 000
16/10/2021	Match de basket	ASN BASKET	4	2 000
30/10/2021	Match de handball	CLUB HAND CELLES	2	2 000
TOTAL EVENEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES			8	6 000



. Evolution de l'activité « manifestations sportives » de la Grande Halle



Activités du Club L'Acclameur

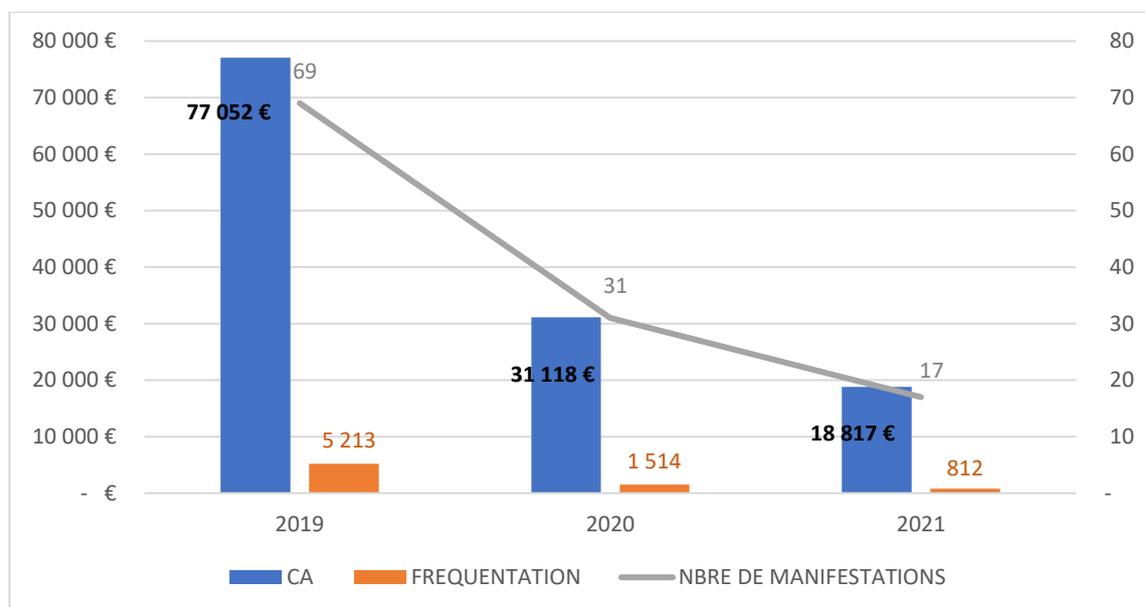
En 2021, le Club de L'Acclameur, c'est

- 17 manifestations
- 812 personnes accueillies
- 21 jours de location
- Près de 19k€ de chiffre d'affaires



PLANNING D'UTILISATION DES SALLES DU CLUB L'ACCLAMEUR EN 2021 EN ANNEXE 6

. Evolution de l'activité au Club de L'Acclameur



. Evolution de l'activité « VIP » au Club de L'Acclameur

Le principe des soirées VIP au Club lors de spectacles, c'est de permettre à une entreprise d'acheter un certain nombre de places « soirée VIP » pour un spectacle et de bénéficier :

- D'une place pour le spectacle en carré d'or avec entrée privilège
- Un accueil privilégié au Club avant le spectacle (parking, hôtesse d'accueil, identification de l'entreprise)
- Un apéritif dînatoire au Club

En raison de la crise sanitaire, aucune soirée VIP n'a été organisée.

. Evolution de l'activité « Traiteur » au sein du Club et de la Grande Halle

Pour mémoire, afin d'offrir à ses clients des prestations de qualité, expertes et sécurisées, la So Space a, à la suite d'une consultation, référencé 10 traiteurs pour tout besoin en termes de restauration (apéritif, cocktail déjeunatoire et dînatoire, déjeuners, dîners, plateaux repas et buffets assis) répartis suivant des typologies distinctes :

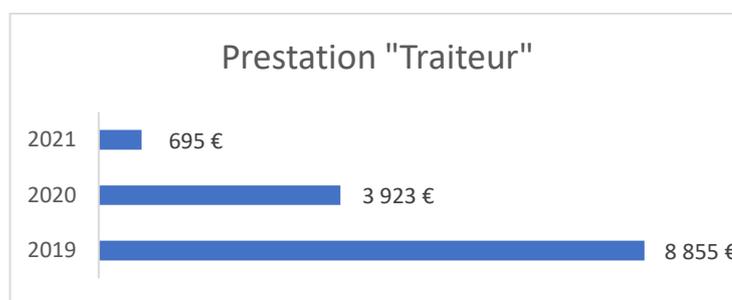
- 4 couvrant des prestations < 500/1 000 personnes
- 3 couvrant des prestations > 2 000 personnes
- 1 restaurant « insertion »
- 1 référencé BIO
- 1 référencé PRESTIGE

Chaque traiteur intervenant dans le cadre d'une prestation au sein de L'Acclameur s'engage à verser une redevance sur le chiffre d'affaires réalisé auprès des clients, calculée suivants 2 schémas :

- Prestation réalisée jusqu'à 500 personnes = 10% du CA
- Prestation réalisée au-delà de 500 personnes = 5% du CA

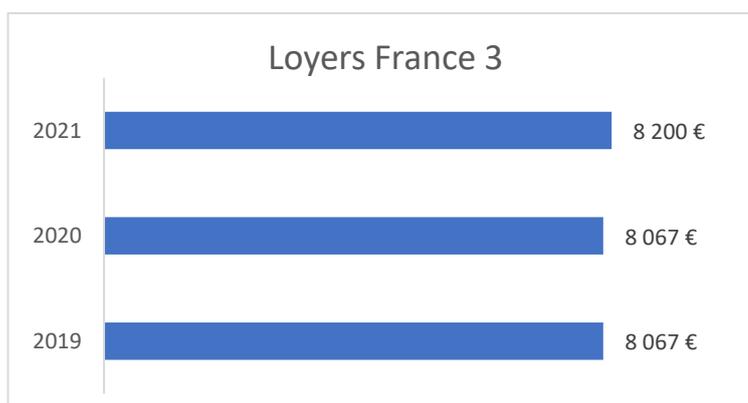
Il est précisé par ailleurs que dans l'hypothèse où le client impose son traiteur non référencé par la So Space, la redevance due par ce dernier passe à

- 15% jusqu'à 500 personnes
- 10% au-delà de 500 personnes



. Location de locaux à France 3

Le Club de L'Acclameur, c'est également la location de locaux administratif à une structure indépendante : France 3 (location d'un studio d'injection de 15,30 m², d'un bureau pour les journalistes de 17,96 m² et des parties communes).



Spectacles relevant de la programmation partagée entre le délégataire et le délégant

En raison de la crise sanitaire, qui n'a pas permis d'activité dans la Grande Halle et/ou au Club le 1^{er} semestre 2021, et d'une nouvelle direction d'équipement au 1^{er} septembre 2021, L'Acclameur n'a pas proposé d'offre estivale annuelle sur le site de L'Acclameur en 2021, comme le prévoit l'article 7.1.1.2.b2 du contrat DSP, en 2021.

III. B. Les actions de communication et de promotion entreprises par le Délégué

Afin d'assurer le développement commercial et la communication de l'équipement auprès du grand public et des décideurs sportifs et économiques, la So Space a mis en place plusieurs moyens de promotion, de communication et commerciaux allant du business to business vers du business to customer en fonction des différents « produits » de L'Acclameur (spectacle, séminaire, escalade...). Pour ce faire, tous les moyens classiques sont utilisés.

Ainsi, sur le marché professionnel (séminaire, salons, événements d'entreprises) sont utilisés :

. du démarchage direct des entreprises de la grande région (via des opérations de démarchage – fichier qualifié d'entreprises actualisé, invitation d'entreprise via le Club des entrepreneurs, démarchage direct...) pour la partie congrès – séminaire.

. l'adhésion au Club affaire de l'Office de Tourisme de Niort Vallée de la Sèvre Niortaise et la participation à des opérations de promotion (salons, opération à la maison de la Nouvelle Aquitaine, participation aux opérations dans le cadre de Congrès cité). Via Congrès cité (club d'Office de Tourisme pour promouvoir le tourisme d'affaires), ou via le groupe tourisme d'affaires, l'Office de Tourisme assure la promotion et la commercialisation de l'ensemble de l'offre du territoire incluant L'Acclameur.

. la promotion via des sites ou des revues spécialisées, L'Acclameur est référencé dans

- Le guide BEDOUK des lieux et prestataires du MICE
- Le guide du tourisme d'affaires de l'Office de Tourisme de Niort Marais Poitevin
- Le guide municipal des sports Ville de Niort
- L'annuaire des partenaires des Chamois Niortais FC
- Sur le site web de l'Office de Tourisme de Niort Marais Poitevin

Dans le cadre de son exploitation, L'Acclameur de la So Space est tenu de réaliser des actions de communication visant à la promotion, à la notoriété et au développement de la fréquentation du site et des réseaux et médias sociaux de L'Acclameur.

A ce titre, et au vu des enjeux de la structure, L'Acclameur de la So Space externalise les opérations de communication à l'entreprise WEEEB.

L'entreprise WEEEB assure les prestations suivantes :

Prestations de gestion de communication digitale

III. B. 1. a) Gestion du site internet de L'Acclameur

Weeeb est chargé de la gestion et de l'infogérance du site internet www.lacclameur.net, via l'utilisation du CMS WMaker.

Dans le cadre de sa mission de gestion du site internet de L'Acclameur, Weeeb assure notamment les prestations suivantes :

- Optimisation de la mise en forme de l'ensemble des éléments du site internet (pages, organisation du contenu, optimisation de l'identité visuelle, etc.)
- Mise en forme et mise en ligne des différentes publications ainsi que la réalisation des mises à jour du contenu fournis par L'Acclameur
- Rédaction, design, envoi et reporting de 10 newsletters par an par e-mailing

- Gestion de l'ensemble de la communication avec WMaker et élaboration de rapports d'incident périodiques pour rendre compte régulièrement des événements ayant pu être connus dans l'exploitation du CMS
- Optimisation du référencement « naturel » du site
- Optimisation du temps de chargement des pages du site. Le temps de chargement d'une page web doit être de l'ordre de 1 à 3 secondes. Le temps d'affichage des premiers éléments mis en forme doit être inférieur à 2 secondes. La technologie de chargement des pages doit être optimisée pour s'assurer que les temps de chargement soient acceptables pour les utilisateurs.
- Mise en conformité avec le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA). Weeeb assure la mise et le maintien en conformité du site internet eu égard à la réglementation relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne telle que définie à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et au décret n°2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne
- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication – plus particulièrement le numérique – sont à l'origine de projets majeurs de transformation. Souvent confondue avec la notion d'e-business qui fait référence à l'externe (clients, partenaires), la transformation numérique désigne plutôt les projets d'envergure initiés en interne d'une organisation, marqueurs d'un changement profond et d'envergure. Dans cet esprit, Weeeb propose la mise en œuvre et le développement d'index de mesure :
 - De la performance environnementale absolue et relative du site,
 - De l'empreinte technique de la page (poids, complexité, bande passante, etc.),
 - De l'empreinte environnementale associée (gaz à effet de serre et eau).

III. B. 1. b) Gestion de la communication sur les réseaux sociaux

A titre informatif et sans que cette liste ne puisse être exhaustive, voici les principaux réseaux sociaux utilisés :

- Facebook,
- Twitter,
- LinkedIn,
- Google My Business,
- Instagram.

Les prestations réalisées sont les suivantes :

- Rédaction et publication d'articles en lien avec l'actualité et les événements de L'Acclameur
- Animation des communautés des différents réseaux et médias sociaux
- Modération, médiation et animations des commentaires, gestion des avis, réponses aux messages, en co-administration avec la direction de L'Acclameur
- Création de contenu (texte, image, son, vidéo, etc.) à valeur ajoutée
- Couverture d'événements (reportages photos, opérations spéciales réseaux médias sociaux, etc.), 4 fois par an
- Elaboration et communication de bilans mensuels avec statistiques, indicateurs de performance, évaluation qualitative, etc.

Prestations de stratégie et création graphique

Les prestations réalisées sont les suivantes :

- Création d'un magazine de 8 pages chacun, 2 fois par an
- Création d'affiches pour campagne 4x3, 2 fois par an
- Création de flyers (tirage 7500) contenant le(s) programme(s) des différents événements de L'Acclameur, 2 fois par an
- Création d'affiches en fonction de la programmation des événements de L'Acclameur, 10 fois par an

En raison de cette année 2021 si particulière par le manque d'activité à L'Acclameur, toutes les actions de communications n'ont pas été réalisées (affiches de campagne, flyers...). Internet a joué un grand rôle notamment sur la mise à jour en direct des informations (fermetures et ouvertures administratives, reports de dates de concerts...)

RAPPORT DIGITAL 2021 ANNEXE 7

Mesures et indicateurs de satisfaction CLIENTS et USAGERS

L'UX Design (User eXperience Design) veut tout simplement dire le design de l'expérience utilisateur. Pour aller plus loin, l'UX englobe l'ensemble des émotions que les utilisateurs d'une plateforme en question vont ressentir. Cette plateforme peut être un site web ou une application mobile.

L'expérience utilisateur est donc un ensemble d'éléments permettant de rendre une interface intuitive, facile d'utilisation, rapide, agréable, pratique, utile, fiable, accessible etc.

L'objectif de l'UX Design est de déterminer le fonctionnement de l'interface utilisateur en question et de la rendre la plus efficace possible.

Cf Stats GOOGLE MY BUSINESS, nombre de connections et de followers sur les réseaux et média socio dédiés.

Questionnaire de satisfaction :

Depuis son inauguration en 2012, L'Acclameur axe une grande partie de sa communication digitale sur les médias sociaux :

- Facebook
- Google My business
- Instagram
- Twitter
- Linked In

Les médias sociaux sont un questionnaire de satisfaction en temps réel, en permanence, les client.e.s nous notent, nous félicitent, nous réprimandent où nous questionnent. La So Space met un point d'honneur à leur répondre dans la demi-journée.

2021	2020
Facebook : 115 votes > moyenne de 4,6/5	Facebook : 120 votes > moyenne de 4,6/5
Google My Business : 1 149 avis > moyenne de 4,3/5	Google My Business : 952 avis > moyenne de 4,3/5

III. C. La politique d'entretien et de maintenance

Conformément à ses obligations contractuelles, la So Space prend en charge tous les travaux d'entretien, de maintenance préventive et corrective, les travaux de gros entretien et de renouvellement de tous les biens délégués.

Les travaux intervenant sur la structure et les éléments de gros œuvre de l'équipement sont à la charge de la collectivité délégante.

Règles d'affectation des travaux et biens acquis par la So Space

Les travaux sont classés en trois catégories :

III. C. 1. a) Travaux de gros entretiens

Les travaux de gros entretiens font l'objet d'une provision pour gros entretiens (PGE).

Ce sont les travaux d'une certaine importance qui ont pour seul but de vérifier le bon fonctionnement des installations, d'y apporter un entretien sans en prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

N'entrent pas dans cette catégorie les dépenses ayant pour objet de modifier des installations ou de prolonger leur durée de vie.

Les travaux de gros entretiens programmés dans le cadre du dernier contrat DSP reposent sur l'expérience d'exploitation de la So Space de la première DSP. Ils sont programmés au fil de l'eau sur les cinq ans du contrat, en fonction de leur durée de vie et des coûts connus. La provision gros entretiens (PGE) destinée à couvrir la future charge, a été lissée annuellement sur la durée du contrat.

Sur 2021, les travaux de gros entretiens ont été les suivants :

Affectation	Objet	2021	2021 (avec reprise 2020)	Réalisé	Reprise travaux effectués	Report 2022
Escalade	cordes SAE BEAL - Fact P60/1758 BEAL - Fact P60/1382	3 600 €	3 600 €	1 623 € 1 406 € 216 €	1 700 €	1 900 €
Escalade	Prises et Volumes SAE Je Grimpe - Fact P60/1003 Hold on - Fact P60/1207 Astruc - Fact P60/1313 Je Grimpe - Fact P60/1608 Astruc - Fact P60/1576	12 000 €	12 000 €	12 065 € 3 312 € 966 € 1 808 € 5 024 € 955 €	12 000 €	- €
Halle	Rideaux asservis*1 Devis BC Maintenance réfection rideaux 9602€ + vérif 6382€ (3 rideaux)	3 000 €	7 000 €	- €	- €	7 000 €
Général	Panneaux solaires : Remise en route		4 200 €			4 200 €
Général	VMC : Réparation et remplacement éléments (CTA vestiaire) *2					
Général	Chaudière et circulation eau chaude : pompes, reprogrammation, rinçage... Missenard - Double pompe Club - Fact C2111039-U168-P60/1598	9 000 €	18 500 €	3 912 € 3 912 €	4 000 €	14 500 €
Général	Potence extérieure		700 €	- €	- €	700 €
Halle	Gradins mobiles		3 800 €	- €	- €	3 800 €
Général	Sécurité : travaux sur SSI (reprogrammation, batterie) + Baes *3		6 500 €			6 500 €
Général	Onduleur (batterie, condensateur) TEV DEV - Fact 20210607110939LB - P60/728 - onduleur ClubB 0202	3 500 €	3 500 €	4 015 €	3 500 €	- €
Général	Bornes escamotables*	1 300 €	1 300 €	1 454 €	1 300 €	- €
Général	Horloge extérieure					
Général	Electricité : changement différentiel *4					
Général	Groupe électrogène (batterie, chargeur)					
		32 400 €	61 100 €	23 069 €	22 500 €	38 600 €

En 2021, les travaux de gros entretiens ont représenté plus de 23 k€ contre près de 37k€ en 2020.

Tableau global en ANNEXE 8

III. C. 1. b) Biens immobilisés : nouveau/renouvellement

Il s'agit des travaux de renouvellement et nouveaux investissements qui font l'objet d'amortissement « conventionnel » sur la durée de la DSP par le biais d'une provision pour renouvellement, pour les premiers, d'amortissement de caducité, pour les seconds.

Entrent dans cette catégorie :

- tous les biens d'une valeur unitaire supérieure à 500 €,
- les travaux indispensables au maintien de la durée de vie des gros équipements, travaux lourds, travaux d'amélioration...

Aucun renouvellement de bien n'a été effectué en 2021.

Le renouvellement des « douchettes » de la grande halle est reporté sur 2022 (en raison de la crise sanitaire).

[Tableau global en ANNEXE 9](#)

III. C. 1. c) Travaux d'entretien courant

Les travaux d'entretien courant concernent toutes les interventions d'urgence ou nécessaires sur le bien exploité et n'entrant pas dans les deux catégories précédentes (exemples : dépannage, réparation en plomberie et électricité, travaux de serrurerie...).

Le directeur technique, ainsi que les deux techniciens polyvalents, titulaires tous trois d'une habilitation électrique, se répartissent les petits travaux d'entretiens :

- remplacement des ampoules
- modification des installations électriques (astreintes électriques lors des spectacles)
- petite maintenance des bâtiments (serrurerie...)

En 2021, ces travaux d'entretien s'élèvent à 15 165 € contre 12 710 € en 2020

Remplacement batterie chariot élévateur	3 960 €
Réparation machine à laver	73 €
Installation du Firewall et du VPN	3 400 €
Réparation autolaveuse	2 171 €
Intervention sur programmation SSI & réparation porte couvre-feu	1 173 €
Remplacement détecteur GH	79 €
Réparation panneau affichage GH	1 165 €
Défaut intrusion	225 €
Intervention sur chariot élévateur	319 €
Remplacement clapet anti-retour chaufferie	274 €
Remplacement kit vanne + tête thermostatique chauffage	225 €
Travaux sur la climatisation	462 €
Remplacement vis sans fin chaudière bois	429 €
Remplacement batterie groupe électrogène	568 €
Intervention sur lave-vaisselle du Club	227 €
Remplacement déclencheur manuel GH	100 €
Dératisation	315 €

Les fournitures pour les petits travaux réalisés par nos techniciens s'élèvent à 7 931 € contre 4 120 € en 2020.

Contrats de maintenance et marchés souscrits par la So Space

En 2020, les contrats de maintenance ont été renégociés, via pour certains, des marchés publics pour une période de 1 an, renouvelables trois fois sans excéder quatre ans.

Pour nous aider dans cette démarche d'appel d'offres, la So Space a fait appel à une société d'assistance à maîtrise d'ouvrage : SELIM SEKAKRI à Charny (77).

Rappel des contrats de maintenance et marchés publics :

- Marché communication attribué à **WEEEB**
- Marché informatique attribué à **TEP DEVELOPPEMENT**
- Marché de maintenance préventive et corrective des installations de chauffage, de ventilation, de traitement d'air et de climatisation attribué à **MISSEARD CLIMATIQUE**
- Marché sécurité attribué à **PHENIX SECURITE**
- Marché équipements électriques Haute Tension Basse Tension (HTBT) attribué à **AMELEC**
- Marché de maintenance préventive et corrective des installations de sécurité attribué à **AMELEC**
- Marché équipement hygiène attribué à **ELIS**
- Marché ménage (vitres) attribué à **NICKEL CHROME** ; pour le ménage, le marché a été infructueux. Le ménage est donc confié à la gouvernante de L'Acclameur aidée, par le biais de bons de commande, de sociétés extérieures : Nickel Chrome et Anna Nettoyage

En [ANNEXE 10](#), le contrat de maintenance préventive des installations de sécurité (maintenance incendie, détecteurs, extincteurs, désenfumage) de la société AMELEC.

En plus de ces marchés publics, les contrats de maintenance avec des prestataires extérieurs ont également été établis pour :

- Maintenance ascenseurs : **OTIS**
- Location copieurs : **SBS**
- Maintenance de l'onduleur : **SOCOMEK**
- Maintenance du groupe électrogène : **GEMA**
- Entretien des espaces verts : **ID VERDE**
- Gardiennage : **NEXECUR**
- Maintenance GTC (assistante par téléphone) : **SAUTER**
- Maintenance des extincteurs : **VIAUD**
- Bureau de contrôle (installations électriques, levage, ascenseurs, chaufferie, paratonnerres, désenfumages, sécurité incendie) : **APAVE** – *En raison de la grosseur des fichiers, les rapports du bureau de contrôle ne sont pas annexés mais disponibles avec les registres de sécurité à L'Acclameur.*

Etat général des ouvrages et biens délégués à la So Space

En [ANNEXE 11](#) du présent rapport, sont présentés :

- le suivi du gros matériel de L'Acclameur en chauffage/ventilation, électricité HTBT, SSI intrusion, informatique, de scénographie et divers,
- l'inventaire.

IV. COMPTE RENDU FINANCIER

IV. A. Les données comptables

Compte de résultat d'exploitation 2021

Le Délégataire exploite à ses risques et périls tous les locaux et installations du Centre, existants ou réalisés durant le contrat de délégation de service public uniquement si leur réalisation a été prévue au contrat et gère le service public délégué et toutes les activités annexes, complémentaires et accessoires.

Le compte de résultat 2021 est de -103 937 € contre +19 217 € aux prévisions du contrat de DSP, la cause principale de cette perte est liée à la crise sanitaire qui a traversé notre pays depuis 2020.

Le délégant a été informé très tôt de cette situation.

. Compte de résultat version commissions aux comptes

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT DE L'ACCLAMEUR AU 31 DECEMBRE 2021						
	TOTAL L'ACCLAMEUR	BUREAU	GRANDE HALLE	CLUB	ESCALADE	GYMNASTIQUE
PRODUITS						
Ventes de marchandises	13 812	-	4 865	-	8 946	-
Production vendue	528 575	-	256 659	28 242	113 635	130 039
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	542 387	-	261 524	28 242	122 581	130 039
Production stockée	-	-	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	549 898	-	313 243	36 656	199 999	-
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	80 022	-	26 629	13 196	34 855	5 341
Autres produits	9	-	3	3	3	1
TOTAL	1 172 316	-	601 399	78 097	357 439	135 381
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	10 163	-	1 580	411	8 173	-
Variation de stock	3 889	-	4 667	352	425	-
Achats de matière premières et autres approv.	-	-	-	-	-	-
Variation de stock	-	-	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	466 532	-	252 768	84 880	81 755	47 129
Impôts, taxes et versements assimilés	60 235	-	27 494	11 704	12 970	8 067
Salaires et traitements	362 677	-	141 507	60 468	137 487	23 215
Charges sociales	118 515	-	49 966	20 339	40 277	7 933
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	65 044	-	30 733	6 365	22 139	5 808
Dot. provisions sur actif circulant	-	-	-	-	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	38 043	-	12 419	3 984	18 415	3 225
Autres charges	214	-	13	97	294	4
TOTAL	1 125 312	-	521 146	187 702	321 084	95 381
RESULTAT D'EXPLOITATION	47 004	-	80 254	- 109 604	36 355	39 999
QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT						
Charges communes affectées	-	-	-	-	-	-
Transfert de charges aux programmes et dotation aux provisions pour renouvellements	150 941	-	91 253	18 441	30 345	10 903
TOTAL	- 150 941	-	- 91 253	- 18 441	- 30 345	- 10 903
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS						
Produits financiers	-	-	-	-	-	-
Charges financiers	-	-	-	-	-	-
RESULTAT FINANCIER	-	-	-	-	-	-
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS	1 172 316	-	601 399	78 097	357 439	135 381
TOTAL DES CHARGES	1 276 253	-	612 398	206 142	351 429	106 284
	- 103 937	-	- 10 999	- 128 045	6 010	29 097

. Compte de résultat version contrat DSP – Annexe 7

	DSP	REEL				
	(PREV)	2021	hall	club	esc	gym
	2021	TOTAL	0201	0202	0203	0204
Produits de location	413 760,00 €	252 440,09 €	113 603,17 €	13 035,00 €	117 101,92 €	8 700,00 €
CA spectacles / concerts	129 700,00 €	63 053,17 €	63 053,17 €	- €	- €	- €
CA manifestations sportives	- €	9 500,00 €	9 500,00 €	- €	- €	- €
CA congrès / grandes conventions - Halle	62 500,00 €	49 750,00 €	41 050,00 €	- €	- €	8 700,00 €
CA petits congrès / moyennes conventions - Halle	1 360,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
CA conventions / séminaires - Club	60 000,00 €	13 035,00 €	- €	13 035,00 €	- €	- €
CA évènementiels sociaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Salle d'escalade	150 000,00 €	117 101,92 €	- €	- €	117 101,92 €	- €
Gymnase	10 200,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges refacturées (brut)	238 940,00 €	151 054,03 €	133 901,70 €	5 132,50 €	5 450,83 €	6 569,00 €
Spectacles / concerts	130 300,00 €	59 504,70 €	59 504,70 €	- €	- €	- €
Manifestations sportives	22 900,00 €	9 622,00 €	9 622,00 €	- €	- €	- €
Congrès / Grandes conventions	85 740,00 €	71 344,00 €	64 775,00 €	- €	- €	6 569,00 €
Petits congrès / Moyennes conventions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Conventions / séminaires (centre d'affaires)	- €	5 132,50 €	- €	5 132,50 €	- €	- €
Evènementiels sociaux	- €	5 450,83 €	- €	- €	5 450,83 €	- €
Soirées VIP - Gouters de Noel pour les CE/CSE	24 300,00 €	10 334,54 €	9 109,54 €	1 225,00 €	- €	- €
Vente bar	13 000,00 €	4 893,81 €	4 865,37 €	- €	28,44 €	- €
Vente bar spectacles / concerts	13 000,00 €	4 893,81 €	4 865,37 €	- €	28,44 €	- €
Commission nette bar manifestation sportives	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Commission nette restauration	6 500,00 €	694,61 €	44,65 €	649,96 €	- €	- €
Congrès / Grandes conventions - Halle	2 275,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Petits congrès / Moyennes conventions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Conventions / séminaires - Club	4 225,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Evènementiels sociaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres produits Location bureau France 3 + autre locataire (2 bureaux)	14 100,00 €	8 200,00 €	- €	8 200,00 €	- €	- €
Autres produits gymnase - Rémunération gestion espaces	115 000,00 €	114 770,00 €	- €	- €	- €	114 770,00 €
TOTAL CHERFRE D'AFFAIRES	825 600,00 €	542 387,08 €	261 524,43 €	28 242,46 €	122 581,19 €	130 039,00 €
Compensation de service public	551 000,00 €	549 898,00 €	313 243,05 €	36 655,75 €	199 999,20 €	- €
Salle d'escalade	178 000,00 €	177 644,00 €	- €	- €	177 644,00 €	- €
Gymnase	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Location(s) Ville	73 000,00 €	72 854,00 €	43 912,00 €	6 586,80 €	22 355,20 €	- €
Sujétions Service public	300 000,00 €	299 400,00 €	269 331,05 €	30 068,95 €	- €	- €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	1 376 600,00 €	1 092 285,08 €	574 767,48 €	64 898,21 €	322 580,39 €	130 039,00 €
Produit de gestion courante	- €	9,44 €	2,89 €	3,02 €	2,98 €	0,55 €
Reprise PGE	- €	22 500,00 €	4 136,00 €	1 848,00 €	15 020,00 €	1 496,00 €
Transfert de charges courantes	- €	57 521,81 €	22 492,95 €	11 348,25 €	19 835,48 €	3 845,13 €
Produits de cessions d'éléments d'actifs	- €	- €	- €	- €	- €	- €
PRODUITS EXCEPTIONNEL - reprise (2)	- €	80 031,25 €	26 631,84 €	13 199,27 €	34 858,46 €	5 341,68 €
TOTAL PRODUITS (1) + (2)	1 376 600,00 €	1 172 316,33 €	601 399,32 €	78 097,48 €	357 438,85 €	135 380,68 €
Achats - Services extérieurs	360 282,00 €	364 652,05 €	165 248,11 €	71 929,45 €	80 345,00 €	47 129,49 €
fluides énergies combustibles	102 500,00 €	78 306,50 €	36 793,68 €	16 439,21 €	11 774,18 €	13 299,43 €
fournitures diverses (PMO, produits entretiens, fournitures bureau, vêtements travail)	26 150,00 €	12 751,42 €	6 724,82 €	2 673,60 €	2 457,50 €	895,50 €
services extérieurs - sous-traitance maintenance	57 630,00 €	144 694,86 €	54 664,27 €	26 857,42 €	37 119,24 €	26 053,93 €
Travaux de gros entretiens (PGE)	- €	23 068,68 €	683,19 €	8 232,58 €	13 905,80 €	247,11 €
services extérieurs - entretiens + location véhicule	53 278,00 €	6 990,55 €	4 090,45 €	910,79 €	1 358,15 €	631,16 €
services extérieurs - assurances	4 760,00 €	4 017,30 €	1 985,19 €	776,44 €	639,93 €	615,74 €
services extérieurs - divers (documentation générale, colloques, conférences)	1 720,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
services extérieurs - honoraires	6 600,00 €	12 194,94 €	8 156,28 €	1 624,02 €	1 160,00 €	1 254,64 €
services extérieurs - publicité, communication, internet, réseaux sociaux	45 000,00 €	24 821,90 €	14 917,14 €	2 971,43 €	4 952,38 €	1 980,95 €
services extérieurs - déplacements, missions, frais de réception	2 310,00 €	2 801,70 €	387,41 €	1 894,47 €	429,23 €	90,59 €
services extérieurs - téléphonie, affranchissement, services bancaires	21 900,00 €	20 998,83 €	11 750,27 €	2 509,13 €	5 142,40 €	1 597,03 €
services extérieurs - enlèvement ordures, cotisations fédérations patronales	6 850,00 €	1 861,01 €	1 336,60 €	157,32 €	262,20 €	104,89 €
services extérieurs - personnel intérimaires	31 584,00 €	32 144,36 €	23 758,81 €	6 883,04 €	1 143,99 €	358,52 €
Achats sur refacturation	168 650,00 €	110 052,57 €	87 519,72 €	12 950,28 €	9 582,57 €	- €
achats sur refacturation spectacles / concerts	66 600,00 €	39 835,26 €	39 835,26 €	- €	- €	- €
achats sur refacturation manifestations sportives	10 600,00 €	12 995,55 €	12 995,55 €	- €	- €	- €
achats sur refacturation congrès / grandes et moyennes conventions - Halle	57 800,00 €	32 256,71 €	32 256,71 €	- €	- €	- €
achats sur refacturation conventions / séminaires - Club	6 000,00 €	5 684,74 €	- €	5 684,74 €	- €	- €
achats sur refacturation activité escalade	6 500,00 €	9 582,57 €	- €	- €	9 582,57 €	- €
achats sur refacturation soirées Vip et gouters de Noel	21 150,00 €	9 697,74 €	2 432,20 €	7 265,54 €	- €	- €
Achats marchandises bar	10 000,00 €	5 879,87 €	6 246,46 €	58,83 €	425,42 €	- €
Impôts et taxes	54 750,00 €	60 235,48 €	27 494,22 €	11 703,97 €	12 970,03 €	8 067,26 €
Personnel	553 000,00 €	481 191,74 €	191 472,46 €	80 807,02 €	177 764,05 €	31 148,21 €
Direction	110 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Technique	207 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Administratif	80 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Sport escalade	156 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Redevance	585,00 €	213,51 €	13,07 €	96,84 €	293,65 €	3,63 €
Droit d'entrée sur les biens de retour non amortis lors du précédent contrat	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Redevance annuelle fixe d'exploitation	15,00 €	18,00 €	10,80 €	2,16 €	3,60 €	1,44 €
Redevance radiofréquence, sacem	570,00 €	288,29 €	- €	- €	288,29 €	- €
Créance irrécouvrable et charges de gestion courante	- €	92,78 €	2,27 €	99,00 €	1,76 €	2,19 €
Charges de structure (cf onglet frais structure)	90 000,00 €	123 862,00 €	74 317,00 €	14 864,00 €	24 772,00 €	9 909,00 €
Provisions GER (détail dans l'onglet GER)	38 160,00 €	38 042,60 €	12 418,94 €	3 983,97 €	18 414,56 €	3 225,13 €
Provisions pour Renouvellement lissées sur 5 ans (détail dans l'onglet amortissement)	15 920,00 €	27 079,03 €	16 935,51 €	3 576,93 €	5 573,00 €	993,59 €
Dotations amortissements de caducité lissés sur 5 ans (détail dans l'onglet tableau d'amortissement)	65 036,00 €	65 044,66 €	30 732,65 €	6 364,85 €	22 139,28 €	5 807,68 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (3)	1 356 383,00 €	1 276 253,31 €	612 398,14 €	206 142,46 €	351 428,72 €	106 283,99 €
CHARGES FINANCIERE (4) garantie à 1ere demande à hauteur de 100 000€	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHARGES avec amortissements (3) + (4) + (5)	1 357 383,00 €	1 276 253,31 €	612 398,14 €	206 142,46 €	351 428,72 €	106 283,99 €
Résultat courant avant IS	19 217,00 €	- 103 936,98 €	- 10 998,82 €	- 128 044,98 €	6 010,13 €	29 096,69 €

Grand format en ANNEXE 12

Evolution du résultat d'exploitation de L'Acclameur



Produits et charges d'exploitation de l'activité L'Acclameur 2021

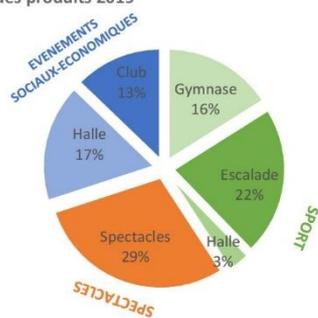
IV. A. 1. a) Produits d'exploitation de l'activité L'Acclameur 2021

L'Acclameur a généré un chiffre d'affaires global de 542 387 € en 2021 contre 419 645 € en 2020, baisse liée principalement à la crise sanitaire dont un focus est présenté un peu plus loin.

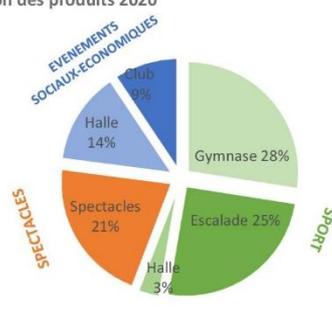
A ce chiffre d'affaires s'ajoute le montant de la compensation financière contractuelle pour sujétions de services publics versée par la Ville délégante à concurrence de 549 898 € en 2020 (pour 552 653 € en 2020 - écart généré par la révision) et les produits divers (*transferts de charges, produits divers et de gestion courante*).

EVOLUTION DES RECETTES	2020	2021	évo
Gymnase	115 345,00 €	130 039,00 €	13%
Escalade	105 638,77 €	122 581,19 €	16%
Halle - Evènements sportifs	13 064,00 €	19 122,00 €	46%
Halle - Spectacles & concerts	89 292,71 €	127 423,24 €	43%
Halle - Evènements socio économiques	57 119,33 €	105 869,65 €	85%
Club	31 118,27 €	18 817,46 €	-40%
Soirée VIP - Partenariats*	- €	10 334,54 €	
Autres Locations (France Télévision)	8 066,68 €	8 200,00 €	2%
Subventions pour sujétions service publi	552 653,00 €	549 898,00 €	0%
Divers, autres produits	85 322,25 €	80 031,25 €	-6%
	1 057 620,01 €	1 172 316,33 €	11%

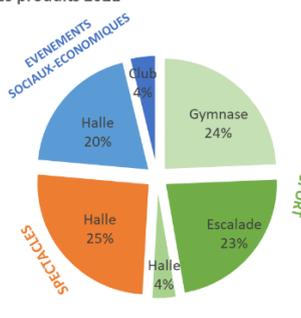
Répartition des produits 2019



Répartition des produits 2020



Répartition des produits 2021

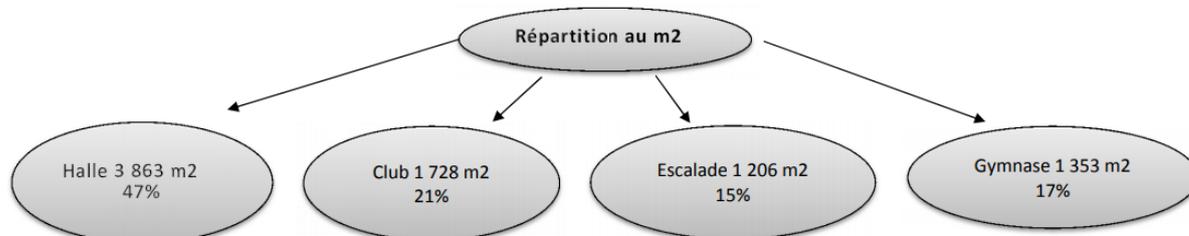


IV. A. 1. b) Charges d'exploitation de l'activité L'Acclameur 2021

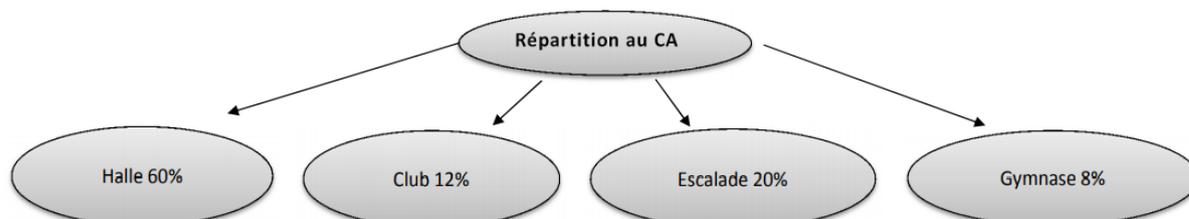
Pour mémoire, rappel de la répartition des charges communes indirectes de L'Acclameur (définie dans l'annexe 7 du contrat de DSP) :

les budgets et le compte d'exploitation sont répartis en fonction des 4 pôles d'activités de L'Acclameur (Grande Halle 0201, Club 0202, Escalade 0203, Gymnase 0204).

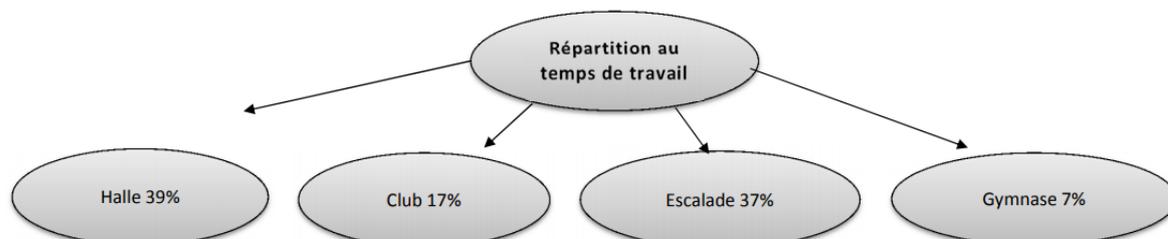
CHARGES LIEES AU BATIMENT (Consommables, maintenance, entretiens, assurances, impôts CET, taxes ordures)



CHARGES LIEES AU CHIFFRE D'AFFAIRE (Téléphonie, communication, Charges de structure, enlèvement ordures, véhicules)



CHARGES DE PERSONNEL ou LIEES AU PERSONNEL (Formation, déplacement, missions), répartition au prorata du temps de travail par pôle



EVOLUTION DES CHARGES	2021	HALLE 0201	CLUB 0202	ESCALADE 0203	GYMNASE 0204	2021/2020
Achats de marchandises	10 163 €	1 580 €	411 €	8 173 €	- €	-15%
Variation de stock	3 889 €	4 667 €	- 352 €	- 425 €	- €	-282%
Autres achats et charges externes	466 532 €	252 768 €	84 880 €	81 755 €	47 129 €	28%
Impôts et taxes	60 235 €	27 494 €	11 704 €	12 970 €	8 067 €	1%
Salaire et traitements	362 677 €	141 507 €	60 468 €	137 487 €	23 215 €	3%
Charges sociales	118 515 €	49 966 €	20 339 €	40 277 €	7 933 €	3%
Dot amortissement	65 044 €	30 733 €	6 365 €	22 139 €	5 808 €	7%
Dot provisions sur actif circulant	- €	- €	- €	- €	- €	
Dot provisions pour risques et charges	38 043 €	12 419 €	3 984 €	18 415 €	3 225 €	0%
Autres charges et dotation aux provisions pour	214 €	13 €	97 €	294 €	4 €	-81%
	150 941 €	91 253 €	18 441 €	30 345 €	10 903 €	-4%
	1 276 253 €	612 398 €	206 142 €	351 429 €	106 284 €	10%

EVOLUTION DES CHARGES	2020	0201	0202	0203	0204
Achats de marchandises	11 973 €	248 €	394 €	11 331 €	- €
Variation de stock	- 2 139 €	- 1 009 €	- €	- 1 131 €	- €
Autres achats et charges externes	364 034 €	194 727 €	54 588 €	76 701 €	38 018 €
Impôts et taxes	59 528 €	26 729 €	11 929 €	12 532 €	8 338 €
Salaire et traitements	352 625 €	134 427 €	59 919 €	135 786 €	22 493 €
Charges sociales	115 506 €	48 320 €	20 088 €	39 455 €	7 643 €
Dot amortissement	60 861 €	30 709 €	6 336 €	18 032 €	5 784 €
Dot provisions sur actif circulant	- €	- €	- €	- €	- €
Dot provisions pour risques et charges	38 061 €	12 431 €	3 986 €	18 416 €	3 227 €
Autres charges	1 138 €	329 €	193 €	613 €	2 €
Transfert de charges aux programmes et dotation aux provisions pour renouvellements	157 450 €	94 958 €	19 460 €	31 727 €	11 305 €
	1 159 037 €	541 869 €	176 895 €	343 463 €	96 810 €

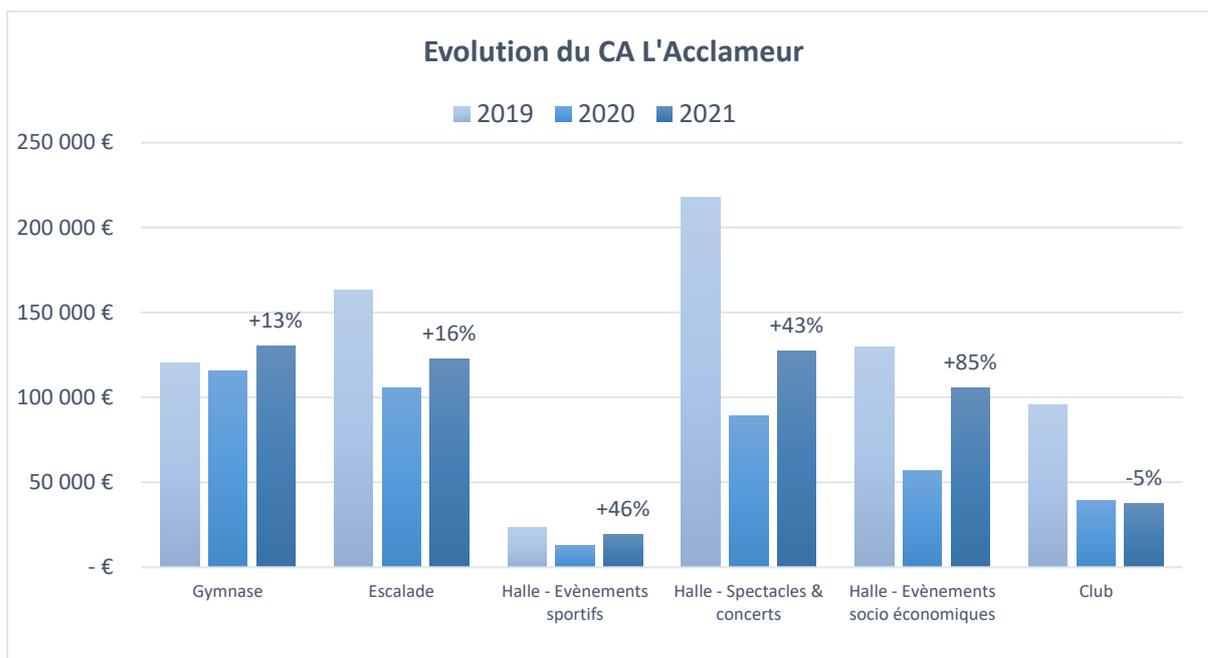
Focus sur l'impact COVID

La COVID-19 a eu un fort impact sur les activités du site de L'Acclameur de la So Space en 2021 :

- **des fermetures administratives :**

- Pour le sport :
 - du 16/01 au 18/05 pour les mineures (ouverture toutefois à raison d'une journée par semaine pour le public prioritaire à l'escalade)
 - du 01/01 au 08/06 pour les adultes
- Pour le Club : du 01/01 au 18/05
- Pour la Grande Halle : du 01/01 au 29/06

- **une forte baisse des chiffres d'affaires :**



- **des remboursements des abonnements escalade sur la période des fermetures administratives :**

Remboursement des abonnements escalade sur la période de fermeture administrative :

- Provision = 28 104 € pour 304 abonnés (adultes : 5 mois janvier à mai / enfants : 4 mois de mi-janvier à mi-mai)
- Réel :
 - 133 abonnés remboursés (44%)
 - Pour 14 852,63 € (47%)

- **un impact sur la masse salariale avec la mise en place du chômage partiel :**

- 714,50 jours de chômage partiel en 2021 de janvier à août pour 9 personnes. Reprise de l'activité à taux plein pour tous au 01/09/2021.
- Près de 47 000 € de remboursement de l'état pour 2021 (intégrer en produits).

- **Et le non-respect de nos obligations contractuelles (DSP)**

A ce jour, le délégant et le délégataire ont décidé d'un commun accord la poursuite du présent contrat de DSP pour l'exploitation de l'Acclameur. Dans ce cadre, les clauses financières du contrat ont été respectées sur 2021. Par ailleurs, compte tenu du contexte inédit, la SO SPACE a écrit à la Ville de Niort pour solliciter la non-application des pénalités financières.

Etat des variations du patrimoine immobilier

En [ANNEXE 13](#) du présent rapport est présenté la mise à jour de l'état des lieux.

Inventaires des biens de retour et de reprise

En [ANNEXE 14](#) du présent rapport est présenté l'inventaire des biens de retour et de reprise.

V. SUIVI D'UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Selon l'article 22.2. du contrat de DSP, le délégataire est tenu d'inscrire son exploitation dans une démarche environnementale conforme et compatible avec les ambitions de la Ville en cette matière pour le Centre.

V. A. Analyse de la consommation des fluides

Il est tenu un suivi des consommables de L'Acclameur mois par mois pour neutraliser les dérives éventuelles.

Suivi électricité L'Acclameur

	Montant	Consommation
janv-19	4 457,09 €	40 003
janv-20	5 385,95 €	45 122
janv-21	3 526,47 €	30 602
févr-19	3 251,64 €	29 624
févr-20	4 834,84 €	40 318
févr-21	2 766,38 €	23 880
mars-19	4 842,47 €	45 317
mars-20	3 066,03 €	26 383
mars-21	2 661,43 €	23 325
avr-19	3 084,42 €	34 949
avr-20	1 583,39 €	18 368
avr-21	2 769,20 €	29 338
mai-19	2 931,44 €	33 195
mai-20	1 875,22 €	22 251
mai-21	3 023,58 €	32 134
juin-19	3 446,19 €	40 278
juin-20	2 375,93 €	27 472
juin-21	3 525,22 €	37 343
juil-19	2 988,99 €	35 753
juil-20	2 061,99 €	23 820
juil-21	3 094,99 €	32 708
août-19	2 113,59 €	24 553
août-20	1 862,81 €	21 818
août-21	2 725,92 €	29 380
sept-19	4 858,55 €	56 911
sept-20	2 644,63 €	30 446
sept-21	4 594,49 €	49 821
oct-19	3 729,58 €	42 061
oct-20	2 367,50 €	38 386
oct-21	4 107,14 €	44 476
nov-19	4 955,14 €	46 007
nov-20	2 890,65 €	24 804
nov-21	5 638,21 €	47 298
déc-19	4 148,33 €	38 797
déc-20	2 758,89 €	29 125
dec 2021	4 587,03 €	38 375
2019	44 807,43 €	467 448
2020	33 707,83 €	348 313
2021	43 020,06 €	418 680

-25%
20%

Suivi gaz L'Acclameur

	Montant	Consommation	
janv-19	6 619,63 €	169 915	
janv-20	6 689,95 €	172 589	
janv-21	5 561,40 €	142 405	
févr-19	6 276,68 €	160 097	
févr-20	5 811,26 €	148 455	
févr-21	4 038,38 €	98 950	
mars-19	5 088,16 €	126 071	
mars-20	2 782,68 €	61 825	
mars-21	2 797,68 €	63 542	
avr-19	3 822,76 €	91 649	
avr-20	569,55 €	-	
avr-21	2 179,69 €	46 939	
mai-19	2 468,18 €	52 869	
mai-20	758,67 €	5 410	
mai-21	1 890,87 €	40 681	
juin-19	2 518,76 €	54 317	
juin-20	569,55 €	-	
juin-21	1 963,79 €	28 207	
juil-19	1 889,92 €	36 225	
juil-20	562,68 €	-	
juil-21	1 156,63 €	21 170	
août-19	2 066,92 €	41 285	
août-20	562,68 €	-	
août-21	994,71 €	15 695	
sept-19	2 319,38 €	48 506	
sept-20	1 268,94 €	19 881	
sept-21	969,85 €	14 856	
oct-19	2 083,56 €	41 761	
oct-20	3 504,20 €	83 109	
oct-21	1 871,94 €	45 301	
nov-19	4 326,56 €	105 920	
nov-20	2 332,39 €	50 213	
nov-21	2 395,24 €	62 962	
déc-19	5 524,19 €	140 177	
déc-20	3 413,24 €	62 378	
déc-21	5 390,61 €	164 055	
2019	45 004,70 €	1 068 792	
2020	28 825,79 €	603 860	-44%
2021	31 210,79 €	744 763	23%

A noter que la mise en route de la chaudière bois, dont la période d'observation devait avoir lieu à partir de novembre 2020, a été reportée sur 2021. La mise en route a été effective à partir du 10/11/2021.

Un bilan sera établi après l'hiver 2022 avec un comparatif coût et consommation gaz/bois.

Suivi eau L'Acclameur

	Période	Montant HT	Consommation Total
EAU	SERVICE DES EAUX DU VIVIER		
COMPTEUR 12007575	DU 09/02/2019 AU 21/08/2019	42,66 €	5
	DU 22/08/2019 AU 13/02/2020	29,20 €	-
	DU 14/02/2020 AU 07/08/2020	29,17 €	0
	DU 08/08/2020 AU 08/02/2021	30,64 €	0
	DU 09/02/2021 AU 26/07/2021	27,89 €	0
	DU 27/07/2021 AU 31/12/2021	24,35 €	1
COMPTEUR D08UG386943	DU 09/02/2019 AU 21/08/2019	2 881,67 €	666
	DU 22/08/2019 AU 13/02/2020	2 131,24 €	497
	DU 14/02/2020 AU 07/08/2020	951,54 €	213
	DU 08/08/2020 AU 08/02/2021	1 105,03 €	255
	DU 09/02/2021 AU 26/07/2021	1 153,56 €	261
	DU 27/07/2021 AU 31/12/2021	1 627,65 €	525
	2019	5 084,77 €	1 168
	2020	2 116,38 €	468 -60%
	2021	2 833,45 €	787 68%

V. B. Gestion de la stratégie de communication éco-responsable digitale et papier de L'Acclameur

Transformation digitale (construction et mise en œuvre d'un plan d'action opérationnel pour réussir la transformation digitale en matière de stratégie, d'organisation d'entreprise et de pratiques managériales)

Sobriété numérique :

La sobriété numérique est une démarche qui vise à réduire l'impact environnemental du numérique. L'expression « sobriété numérique » a été forgée en 2008 par l'association GreenIT.fr pour désigner « la démarche qui consiste à concevoir des services numériques plus sobres et à modérer ses usages numériques quotidiens ».

Le numérique est responsable, selon un rapport de l'association française The Shift Project, de 3,7 % des émissions de CO2 mondiales en 2018 et, selon un rapport de GreenIT.fr, de 3,8 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales. Il contribue de plus à l'épuisement du stock de ressources abiotiques (minerais).

La « surconsommation numérique », n'est ainsi ni soutenable, ni indispensable à la croissance économique, dont elle est décorrélée, ni compatible avec les engagements internationaux pris par la France et l'Union européenne, en particulier l'accord de Paris sur le climat (2015). Il est préconisé donc de limiter les usages du numérique pour en réduire l'empreinte écologique.

En 2018, un rapport produit par The Shift Project, laboratoire d'idées français présidé par Jean-Marc Jancovici, donne une dimension presque institutionnelle à ce principe, qui formule plusieurs préconisations pour les grandes organisations :

développer une pédagogie de la prise de conscience de l'impact environnemental du numérique ;

adopter le concept de sobriété numérique comme principe d'action de la transformation numérique, notamment en matière d'usage de la vidéo, de contrôle des copies numériques, de renouvellement des équipements d'infrastructure et des terminaux, mais également de prise en compte du bilan carbone des projets numériques parmi les critères d'arbitrage ;

intégrer des critères énergétiques et environnementaux dans les appels d'offres des grands donneurs d'ordre.

Les experts de l'association affirment que « l'impact environnemental de la transition numérique devient gérable si elle est plus sobre ».

Réduction de l'empreinte environnementale du numérique :

Le rapport Empreinte environnementale du numérique mondial, publié par GreenIT.fr en octobre 2019, préconise quatre principales mesures de réduction de l'empreinte environnementale du numérique :

réduire le nombre d'objets connectés, en favorisant leur mutualisation et leur substitution, par l'ouverture de leurs APIs ;

réduire le nombre d'écrans, en les remplaçant par d'autres dispositifs d'affichage : lunettes de réalité augmentée / virtuelle, vidéo projecteurs LED, etc. ;

augmenter la durée de vie des équipements, en allongeant la durée de garantie légale, en favorisant le réemploi et en luttant contre certaines formules d'abonnement ;

réduire les besoins des services numériques et promouvoir leur écoconception.

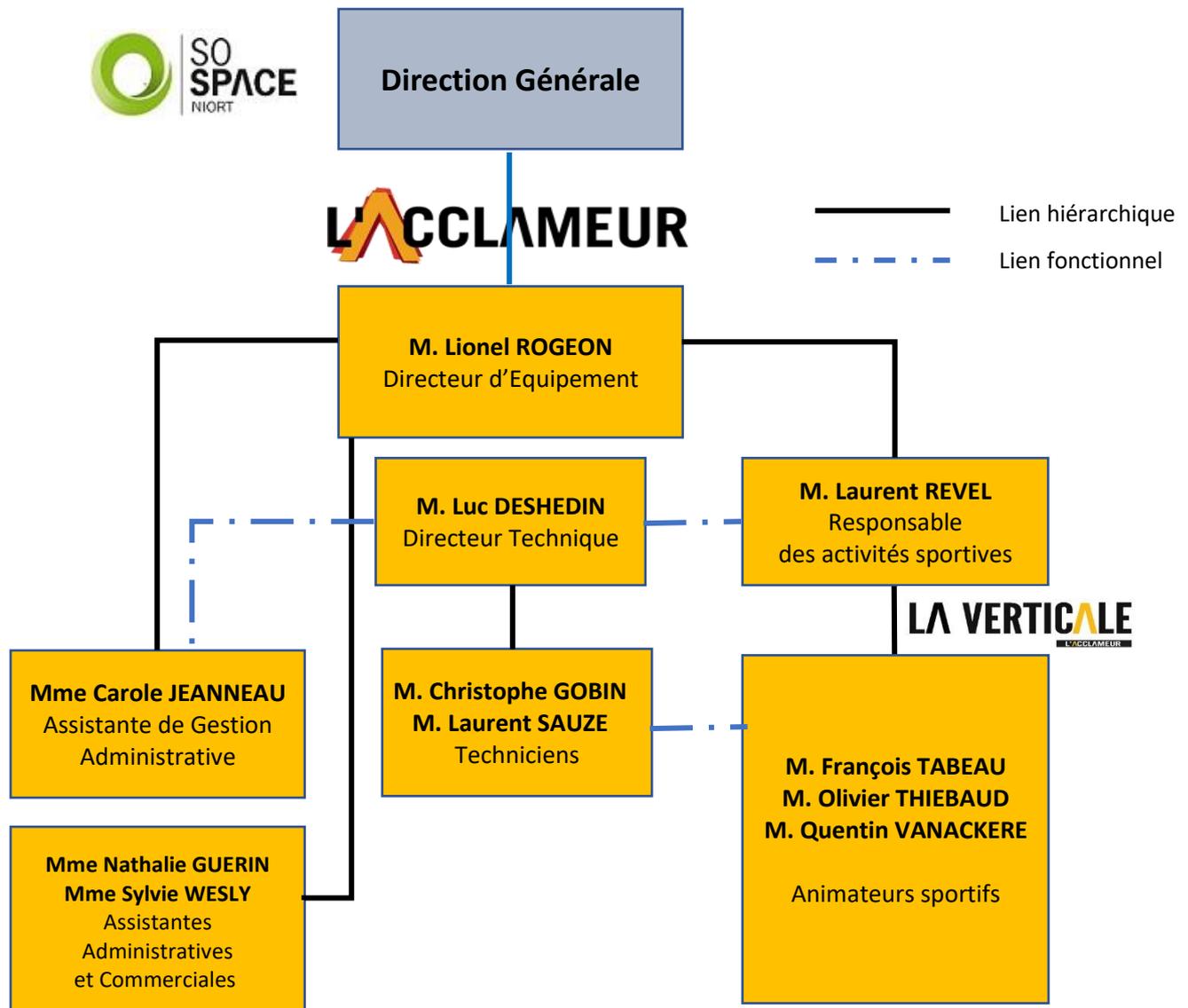
V. C. Gestion des déchets

Les moyens mis en place à L'Acclameur pour la gestion des déchets :

- Une gestion planifiée des déchets générés lors des manifestations avec la mise en place de containers permettant le tri sélectif des déchets (cartons, plastiques, déchets alimentaires).
- Destratificateurs thermiques : afin d'améliorer le confort thermique et d'optimiser les charges de chauffages la SO SPACE a équipé l'Acclameur de destratificateurs thermiques. Le chauffage étant assuré par des radiateurs radiants positionnés au plafond la chaleur stagnait, les destratificateurs thermiques pulsent l'air chaud au niveau du sol permettant ainsi de répartir cet air au niveau des spectateurs.
- LED : remplacement au fur et à mesure de leur changement des ampoules classiques par des LED et mise en place d'allumage par détection de mouvement dans les espaces de passage.

VI. LES MOYENS HUMAINS

VI. A. Organigramme de L'Acclameur au 31/12/2021



VI. B. Descriptif des postes

Le Directeur de l'Équipement :

Est responsable de l'activité déployée sur le site de L'Acclameur, notamment sur les volets : programmation et accueil des manifestations, il organise l'activité et gère l'exploitation de L'Acclameur dans ses dimensions techniques, commerciales, humaines, financières... dans l'objectif de qualité et de rentabilité économique, selon les règles de sécurité des biens et des personnes.

Il organise le travail de l'équipe en place en fonction des activités. Ses missions :

- Participer à la définition des orientations stratégiques (investissements, équipements, spécialisation...) de la So Space notamment de la partie L'Acclameur.
- Déterminer et mettre en place l'organisation de l'exploitation (horaires, accueil du public, utilisation des équipements...).
- Coordonner l'activité de l'équipe et mener des actions de gestion des ressources humaines (recrutement, formation...).

- Contrôler l'entretien des équipements, matériels, installations et identifier les besoins en renouvellement ou réparation.
- Analyser les données d'activité de l'exploitation (nombre d'entrées, recettes...), réaliser le bilan annuel et identifier des axes d'évolution.
- Effectuer le suivi comptable et administratif de l'activité de L'Acclameur.
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de communication sur les activités de L'Acclameur.
- Elaborer ou faire évoluer les procédures d'hygiène, sécurité... en contrôler l'application et apporter un appui technique au personnel.
- Assurer la mise en œuvre de la maintenance préventive/curative de premier niveau des équipements de L'Acclameur (scène, équipement d'éclairage, équipement de son, gymnase, salle d'escalade, Club de L'Acclameur...).
- Est responsable de la sécurité du site.

Le Directeur Technique :

Sous l'autorité du Directeur de l'Équipement, il participe d'une manière générale à la mise en œuvre des dispositions techniques nécessaires à la réalisation de l'ensemble des manifestations et activités dispensées au sein du Centre de L'Acclameur selon la réglementation sécurité et les impératifs des clients. Il veille plus particulièrement à la conformité technique des dossiers présentés, du matériel employé, ainsi que la validité des autorisations nécessaires.

Il coordonne les activités des différents services techniques.

Le Directeur Technique a en outre pour mission :

- Étudier le projet de spectacle, de représentation ou de séminaire et définir les conditions de réalisation (lieux, logistique, compétences...) et les moyens techniques, artistiques... établir le plan de salle.
- Coordonner l'activité de l'équipe technique.
- Superviser l'acheminement et l'installation de la logistique et de la signalétique sur le lieu d'un spectacle ou d'un séminaire.
- Contrôler le déroulement de la représentation, l'application des règles de sécurité et intervenir en cas de dysfonctionnement.
- Effectuer le suivi administratif (contrat de travail, déclaration d'accident de travail, d'absence...) et financer (note de frais...) du projet.
- Recruter du personnel technique, selon les besoins et constituer les équipes.
- Effectuer l'implantation d'éléments de décor et de matériel technique d'éclairage, de sonorisation, sur le lieu de spectacle ou de séminaire.
- Solliciter un appui logistique (sécurité, électricité...) auprès des services concernés selon les besoins d'un spectacle, d'un tournage.
- Déterminer les besoins d'acquisition ou de location en matériel technique (achat, location...).
- Assure l'encadrement des agents d'exploitations polyvalents, ainsi que du personnel extérieur.

Il peut en outre accompagner, relayer ou remplacer le Directeur de l'Équipement pour des opérations ponctuelles.

Le Directeur de l'Équipement et le Directeur Technique veillent au respect des règles de sécurité lors de la mise en œuvre des matériels et la mise en place de moyens de prévention nécessaires ainsi que le respect des règles de sécurité du travail pour tout le personnel technique.

L'Assistante de Gestion Administrative :

Sous l'autorité du Directeur de l'Équipement, elle assure la gestion comptable, financière et administrative de l'Établissement y compris du personnel de la structure sur les aspects gestion des heures de travail.

Elle assure l'organisation administrative de l'accueil des manifestations de toutes les activités à caractère « affaires » ainsi que l'établissement des bilans des opérations de clôture des concerts et spectacles et plus généralement de tout événement se déroulant au Centre de L'Acclameur. Ses missions :

- Assurer le suivi budgétaire, la saisie et l'édition d'états (comptables, financiers, d'activité) tant pour la Direction de L'Acclameur que pour la Direction Administrative et Financière de la So Space.
- Elaborer et suivre les documents de gestion et de reporting.
- Assurer la gestion administrative du personnel.
- Suivre les relations clients et fournisseurs
- Prendre en charge le suivi complet de dossiers (contrats de maintenance des équipements, suivi de relance clients, gestion administrative du personnel...) ou d'évènement spécifiques (organisation de séminaires, salons...)
- Veiller au respect des dispositions conventionnelles (contrat DSP) et légales pour les missions qui la concerne.
- Organiser et coordonner les informations internes et externes, parfois confidentielles, liées au fonctionnement de la structure.

L'Assistante Administrative et Commerciale :

Sous la responsabilité du Directeur de l'Equipe, elle assure les missions de chargée de promotion, prospection clientèle, suivi des plans et actions de commercialisation, traitement commercial et administratif des commandes des clients ainsi que des missions d'accueil au public et de secrétariat de Direction.

Elle réalise les devis, la facturation du Club. Elle assure l'organisation des réception traiteurs, les contrats des différents spectacles ainsi que les enregistrements des abonnés de La Verticale.

Elle participe à l'accueil des différents publics et assure la mise en œuvre ainsi que le suivi des actions de communication.

Deux Techniciens Polyvalents :

Sous l'autorité du Directeur Technique et du Directeur d'Etablissement, ils :

- Participent, d'une manière générale à la mise en œuvre des dispositions techniques nécessaires à la réalisation de l'ensemble des manifestations et activités organisées à L'Acclameur.
- Participent à l'entretien général, à la maintenance et aux petites réparations de l'ensemble des installations.
- Participent à l'accueil des manifestations : état des lieux, ouverture et mise à dispositions des espaces, inventaires.
- Assurent une permanence technique pendant les manifestations, assistance au régisseur pour l'organisation, le suivi et le contrôle des prestataires.
- Peuvent assurer la gestion des équipes de techniciens vacataires en l'absence du Directeur Technique.
- Mettent en œuvre de la machinerie du plateau, décors et accessoires nécessaires à la représentation des spectacles.
- Déterminent les conditions de mise en œuvre du matériel adapté au lieu et au type de réalisation.
- Déchargent/chargent, opèrent les montages/démontages/réglages, utilisent les moyens de manutention.
- Respectent les règles de sécurité lors de la mise en œuvre des matériels et mis en place des moyens de prévention nécessaires lors des montages/démontages et lors de l'exploitation.
- Assistent le Directeur Technique pour l'accueil, l'organisation, le suivi et le contrôle des prestataires intervenants pour la maintenance, l'entretien et les réparations.

- Opèrent les mises en place ou les modifications de configuration (revêtements, assises, plateau scénique, installations diverses...).
- Accueillent les associations sportives ou tout autre usager dans le gymnase et la salle d'escalade en complément du personnel dédié.
- Ils peuvent également être appelé à remplir des tâches hors de sa spécificité, lorsque celles-ci ne demandent pas une qualification ou une technicité particulière.
- Utilisent un engin nécessitant une habilitation
 - CACES R 386 (plates-formes élévatrices mobiles de personnes)
 - CACES R 389-3 (chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6 000 Kg)
- Réalisent des interventions nécessitant une habilitation électrique, travaux hors tension (BS, BE manœuvre).

L'Animateur Sportif/Responsable des activités sportives :

Sous la responsabilité du Directeur d'Établissement, il organise et anime l'ensemble des activités sportives sur le site de L'Acclameur et plus spécifiquement dans le domaine de l'escalade selon les besoins (loisirs, initiation, compétitions, école...) et les règles de sécurité des personnes. Il organise les activités sportives et assure la gestion de l'occupation des espaces sportifs (La Verticale, le dojo, la salle d'escrime) du site et participe à la promotion et à la commercialisation de la salle d'escalade, La Verticale de L'Acclameur.

A ce titre, il a pour mission de :

- Elaborer le projet d'animation sportive et de développement de l'activité escalade selon les orientations de la structure.
- Informer le public sur la pratique des disciplines sportives et les modalités d'organisation des séances.
- Evaluer le niveau de départ des pratiquants de l'activité escalade et déterminer les objectifs sportifs.
- Présenter l'exercice aux pratiquants et apporter un appui technique.
- Effectuer le suivi du matériel et des équipements sportifs dans le respect des règles de sécurité.
- Organiser des manifestations sportives et effectuer des démarches appropriées.
- Réaliser le bilan du projet éducatif ou d'animation sportive et proposer des évolutions.
- Veiller au respect des différentes réglementations, dont le règlement intérieur et de la sécurité.
- Proposer les conditions d'accueil aux plans financiers, techniques, matériel et humains aux différentes manifestations sportives.
- Assurer l'interface avec les différents utilisateurs (associations, établissements scolaires), proposer les conditions d'accueil et établir es plannings d'usage.
- Définir et proposer les aménagements et investissements nécessaires.
- Participer au bon fonctionnement général du site, notamment au plan de l'accueil de manifestations sportives en assistant le Directeur d'Équipement en mobilisant sa connaissance du monde sportif.

Il peut en outre mettre en place des formations d'encadrant en escalade et des sorties escalades en milieu naturel.

Les trois Animateurs Sportifs :

Sous la responsabilité du Responsable des activités sportives, ils organisent et animent les activités sportives dans le domaine de l'escalade afin de former ou d'entraîner le public selon ses besoins (loisirs, initiation...) dans le respect des règles de sécurité des personnes.

Ils sont plus spécifiquement chargés d'élaborer le projet d'animation sportif selon les orientations de la structure.

De par sa formation de base, l'un d'eux assure de surcroît l'organisation du planning d'ouverture des voies, l'entretien et la maintenance de la SAE et des blocs.

Il participe en lien avec le Responsable des activités sportives à la promotion et à la commercialisation de la SAE. Il porte le titre de **Chef Ouvreur**.

L'ensemble de l'équipe de L'Acclameur décrite ci-dessus bénéficie en majorité (en intérimaire pour Mme Sylvie WESLY) d'un contrat de travail à durée interminée et à temps plein au 31 décembre 2021. Elle est amenée à assurer des permanences durant la tenue de manifestations ou d'évènements se déroulant dans les enceintes du Centre de L'Acclameur.

VI. C. Charges de personnel

Mise à jour de l'annexe 7 du contrat de DSP :

CHARGES DE PERSONNEL 2021			
Filières	Fonctions		Nbre de poste équivalent temps plein
Direction	Cadre	Directeur d'Etablissement	1
Technique	Cadre	Directeur Technique	1
Technique	Employé	Technicien polyvalent	1
Technique	Employé	Technicien polyvalent	1
Technique	Employé	Gouvernante	1
Administratif	Employé	Assistante Administrative et Commerciale	1
Administratif	Agent de maîtrise	Assistante de gestion administrative	1
Sports	Agent de maîtrise	Responsable des activités sportives	1
Sports	Employé	Animateur sportif/Ouvreur	1
Sports	Employé	Animateur sportif	1
Sports	Employé	Animateur sportif	1
			11
MASSE SALARIALE			
Charges sociales incluses (hors taxes sur les salaires)			481 192 €

VI. D. Masse salariale du délégataire au 31 décembre 2021

Mise à jour de l'annexe 12 du contrat de DSP :

Intitulé du poste	Qualification	Statut	Date d'embauche	Ancienneté au 31/12	Date de fin de contrat	Type de contrat	Formation
Directeur d'Etablissement	Position : 3.1 – coef : 170	Cadre	01/09/2021	3 mois		CDI	Management et gestion d'équipe dans les entreprises culturelles, Sécurité des spectacles et licence d'exploitants de lieux établissements du 1 ^{er} groupe, Formations en hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale.
Directeur Technique	Position : 2.2 – coef : 130	Cadre	02/07/2012	8 ans		CDI	SST, recyclage habilitation électrique, SIAPP1, CACES PEMP 3B R386 et chariot catégorie 3 R389, Licence de catégorie 1 de sécurité des lieux du spectacle
Technicien polyvalent 1	Position : 1.2– coef : 240	ETAM	03/09/2012	8 ans		CDI	SST, recyclage habilitation électrique, SIAPP1, CACES PEMP 3B R386 et 1B R386 et chariot catégorie 3 R389
Technicien polyvalent 2	Position : 1.2– coef : 240	ETAM	01/07/2019	1 an		CDI	SST
Assistante Administrative et Commerciale	Position : 2.1 – coef : 275	ETAM	02/09/2019	1 an		CDI	
Assistante de Gestion Administrative	Position : 3.2– coef : 450	ETAM	03/06/2019	1 an		CDI	
Responsable des activités sportives	Position : 3.2 – coef : 450	ETAM	15/09/2014	6 ans		CDI	SST, CACES PEMP 3B R386, ouvrier niveau 1 de compétitions escalade
Animateur sportif/ Chef Ouvreur	Position : 1.3– coef : 250	ETAM	05/09/2016	4 ans		CDI	SST, CACES PEMP 3B R386, ouvrier niveau 1 de compétitions escalade
Animateur sportif	Position : 1.3– coef : 250	ETAM	14/03/2017	3 ans		CDI	SST, CACES PEMP 3B R386, ouvrier niveau 1 de compétitions escalade
Animateur sportif	Position : 1.3– coef : 250	ETAM	03/04/2017	3 ans		CDI	SST, CACES B R486, ouvrier niveau 1 de compétitions escalade

Convention collective SYNTEC.

NB : La modification de position des collaborateurs anciennement, en position 1.2, R1.4.1 et 1.4.2, est liée à une modification de la CCN Syntec par avenant du 31 octobre 2019 applicable au 1^{er} novembre 2020 et un bénéfice automatique du coefficient 230 pour ceux ayant un coefficient de 220.

Etabli à Niort, le 12/07/2022

Pour la SO SPACE

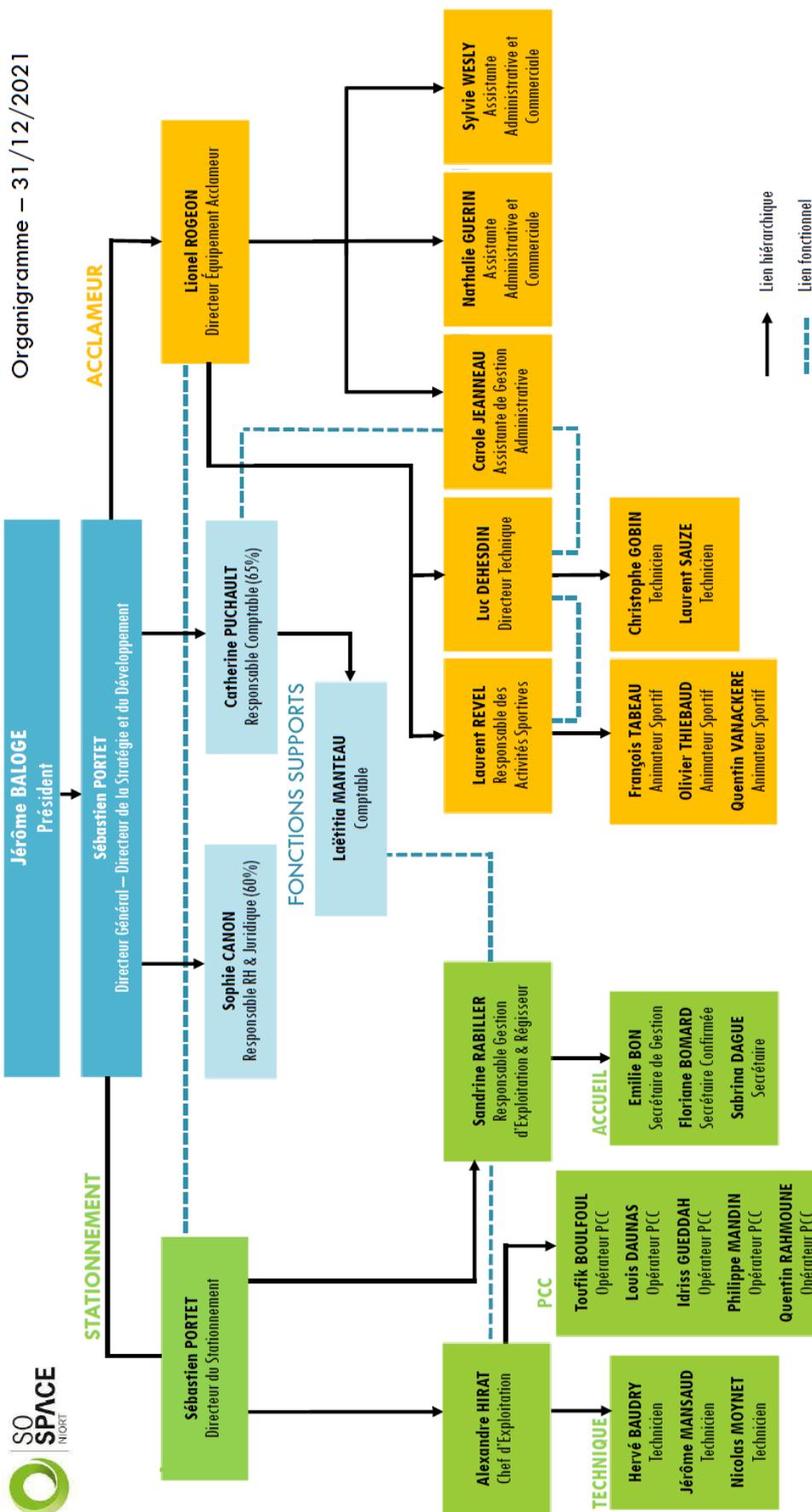
Le Directeur Général

Sébastien PORTET

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

VII. TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Organigramme de la So Space au 31/12/2021	44
Annexe 2 : Tarifs location L'Acclameur	45
Annexe 3 : Planning d'utilisation du gymnase	49
Annexe 4 : Projet pédagogique de l'école d'escalade La Verticale	50
Annexe 5 : Planning et tarifs de La Verticale.....	60
Annexe 6 : Planning d'utilisation des salles Club de L'Acclameur en 2021.....	62
Annexe 7 : Rapport digital 2021.....	63
Annexe 8 : Provisions Gros Entretien.....	68
Annexe 9 : Immobilisations (nouveaux & renouvellements)	69
Annexe 10 : Contrat de maintenance AMELEC.....	70
Annexe 11 : Etat général des ouvrages et des biens délégués et Inventaire	84
Annexe 12 : Compte de résultat 2021 selon DSP.....	108
Annexe 13 : Etat des variations du patrimoine immobilier.....	109
Annexe 14 : Inventaire des biens de retour et de reprise	113
Annexe 15 : Contrat de location de L'Acclameur.....	114



2021 - Grille tarifaire de la salle Verticale de l'Acclameur

Tarifs votés au CM du 15/12/2020

I. INDIVIDUELS - TARIFS TTC				
	GRIMPE LIBRE		GRIMPE LIBRE + COURS (cours du lundi au samedi durant la saison - loisirs ou perfectionnement*)	
I.1 ABONNEMENT ANNUEL	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
HORS NIORT				
Abonnement	245 €	285,00 €	335,00 €	390,00 €
Demandeurs d'emplois	/	250,00 €	/	/
Etudiants - 26 ans	/	170,00 €	/	250,00 €
NIORT				
QF 10 > 12	225 €	265,00 €	315,00 €	370,00 €
QF 7 > 9	150 €	180,00 €	220,00 €	265,00 €
QF 4 > 6	105 €	125,00 €	160,00 €	190,00 €
QF 1 > 3	80 €	95,00 €	115,00 €	135,00 €
Etudiants - 26 ans	/	95,00 €	/	135,00 €
I.2 ABONNEMENT TRIMESTRIEL				
HORS NIORT				
	140 €	165,00 €	/	
NIORT				
	120 €	140,00 €		
I.3 ENTREE LIBRE A LA JOURNEE				
	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS	Etudiants, Demandeurs d'emploi, Licenciés FFME	
à l'unité	9,00 €	11,00 €	9,50 €	
par carnet de 10 tickets	75,00 €	95,00 €	85,00 €	
"Happy Hour" de 12h à 14h hors week end		5,00 €		

* Licence FFME en sus pour les cours de perfectionnement

II. GROUPES - TARIFS TTC	
II.2 GROUPES avec encadrant SO SPACE	
Groupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, maximum 30) + 18 ans, si plusieurs séances nous consultés	15,00 €
Groupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, maximum 30) - 18 ans, si plusieurs séances nous consultés	12,00 €
Cours particulier 1 h	50,00 €
Module découverte - 10 ans - 1 h	10,00 €
Module découverte de 10 ans à 16 ans - 1h30	15,00 €
Brevet initiation 1/2h - + 16 ans	20,00 €
Mini stage (3 1/2 journées pendant les vacances scolaires) pour les abonnés	37,50 €
Mini stage (3 1/2 journées pendant les vacances scolaires) pour les non-abonnés	75,00 €

II.2 GROUPES AUTONOMES - créneaux de 2h (collèges, lycées, universitaire, CFA)	
prix par personne jusque 9 créneaux	4,50 €
prix par personne à partir de 10 créneaux	3,50 €

III. CLUBS NIORTAIS - TARIFS TTC	
prix par adhérent et par an	140,00 €
prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	7,50 €
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	6,50 €
Groupe compétition (1h30 de septembre à juin hors vacances scolaires)	65,00 €

IV. CLUBS HORS NIORT affiliés FFME ou CAF - TARIFS TTC	
prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	8,00 €
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	7,00 €
Mise à disposition d'un instructeur fédéral pour formation fédérale	200,00 €
Mise à disposition d'ouvriers de voies de compétition - par jour	170,00 €

V. Matériel - TARIFS TTC	
location d'une paire de chaussons d'escalade pour 1 séance	3,00 €
location de baudriers + dispositif d'assurance pour 1 séance	2,00 €
pack découverte (chausson/baudrier/dispositif d'assurance)	4,00 €

V. Accueil Scolaire encadrée par nos soins hors accord VDN/Education Nationale	
Groupe "Classe" prix par élève et par séance - maximum 30 pers (minimum facturation 20 élèves)	12,00 €

L'abonnement à la grimpe + cours permet la grimpe libre dans les créneaux d'ouverture au public. Par ailleurs, dans le cadre de l'abonnement (annuel ou trimestriel), si la personne arrête les cours durant le cycle, aucun remboursement des cours non suivis ne sera effectué,

Les tarifs au quotient familial seront appliqués sur présentation du justificatif délivré par les services sociaux ou municipaux, et d'un justificatif de domicile,

Abonnement famille : gratuité pour le 4ème membre de la même famille (pour un tarif de -15 ans)

"Les adhérents des clubs d'escalade de Niort, ayant leur siège social à Niort et adhérents à Niort Associations, bénéficieront d'un tarif préférentiel pour accéder à la SAE en dehors des créneaux mis à disposition du club. Chaque adhérent devra ainsi payer la différence entre le tarif plein hors Niort et le coût de cotisation payé au club concerné.

2021 - Tarifs HT applicables à la location de la Salle de Gymnase et d'escalade

Tarifs votés au CM du 15/12/2020

	Prix/ Jour	Nombre de personnes max (debout)
Location du gymnase seul	2 500,00 €	1500
Complément d'événements d'entreprises ou sportifs organisés dans la Halle événementielle	2 200,00 €	1500
Montage / Démontage	400,00 €	
Mise en configuration (tous types)	450,00 €	

Location aux associations sportives (tarif social) - prix HT/heure	22,00 €
--	---------

	Prix/ Jour
Location de la SAE	2 800,00 €
Montage / Démontage	800,00 €
Mise en configuration (tous types)	1 200,00 €

Autres prestations et remise

Service Incendie et Assistance aux Personnes

Sécurité

Premiers secours

Hôtesse, vestiaires

Prestations artistiques, techniques, régie...

font l'objet d'un devis établi selon le cahier des charges des organisateurs

En cas de locations successives, une remise peut être accordée et sera détaillée dans le devis établi à l'organisateur

2021 - Grille tarifaire équipements et services du Club Acclameur

Tarifs votés au CM du 15/12/2020

TARIFS HT EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/01/2021		
	tarif à la journée	tarif à la 1/2 journée
1. Tarifs location par espace et activités - TARIFS HT, y compris la fourniture des fluides et le nettoyage des espaces		
Location de l'ensemble du Club Acclameur (privatisation)	2 200 €	1 200 €
Salle plénière "côté jardin" (150 places assises)	1 000 €	600 €
Salle Terrasses 1 + 2	1 000 €	600 €
"Les Terrasses" : Forfait location en configuration "formation" à partir de 4 jours consécutifs, pour 10 personnes par jour	430 €	/
Salle Terrasses 1 (70 places assises)	600 €	400 €
Salle Terrasses 2 (70 places assises)	500 €	300 €
Salle côté "cour"		
Tarif horaire	40 €/h	/
Tarif par jour	320 €	160 €
"Côté Cour" : Forfait location en configuration "formation" à partir de 4 jours consécutifs, pour 10 personnes par jour	270 €	/
"La Verrière" salle de restauration et office traiteur (150 places assises/200 personnes en cocktail)	800 €	500 €
Location "La Verrière" forfait "déjeuner" quand location salle annexe et + de 50 personnes	250 €	/
Location "La Verrière" forfait "déjeuner" quand location salle annexe et - de 50 personnes	150 €	/
Location forfait "soirée" - inclus agent de sécurité/accueil et + de 50 personnes	750 €	/
Location forfait "soirée" - inclus agent de sécurité/accueil et - de 50 personnes	600 €	/
Si location conjointe de "La Verrière" en forfait soirée, location par heure de "Les Terrasses" ou "Côté Jardin"	150 €/h	
jour de montage ou démontage Club	500 €	250 €
jour de montage ou démontage 1 salle	250 €	120 €

2. Autres prestations et remise

Les prestations du type :

- Service Incendie et Assistance aux Personnes
- Sécurité
- Premiers secours
- Hotesses, placeurs, vestiaires
- Prestations artistiques, techniques, régie...
- Réceptifs

font l'objet d'un devis établi selon le cahier des charges des organisateurs

En cas de locations successives, une remise peut être accordée et sera détaillée dans le devis établi à l'organisateur

2021 - Grille tarifaire équipements et services de LA HALLE ACCLAMEUR - Tarifs HT

Tarifs votés au CM du 15/12/2020

I.1. Manifestations culturelles			Tarifs HT 2019
Tarif de location de la Halle pour manifestations culturelles conformément à l'article 7.1.1.2 b du contrat de DSP			12 % de la recette hors taxes, TVA et CNV, avec un minimum garanti défini selon la jauge (cf tableau ci-dessous)
Location de la salle pour producteurs de spectacles de 6H à minuit, pour une jauge maximum de 918 personnes assises en placement libre + 24 emplacements PMR - tout inclus (sécurité, protection civile, contrôle, fluides, nettoyage) ou uniquement fosse pour une jauge maximum de 2 000 personnes + 2 plateformes PMR - Vacation sécurité 5h pour 1 chef, 4 fouilles, 6 ADS, 1 SSIAP 2 et 2 SSIAP 1, si besoins supplémentaires : facturation supplémentaires sur devis,			5 500 €
Nombre de places	Prix HT/ jour Minimum garanti	Mise en configuration	
3500 (assis/debout)	4 500,00 €	jauge maximale	
2 300	3 500,00 €	jauge moyenne	
1 200	2 500,00 €	petite jauge	

Remises

En cas de première partie ou entracte ou plusieurs représentations ou que le prix de vente moyen des billets est inférieurs à 21€ttc, le % appliqué est diminué d'un point sans pouvoir être inférieur à 10%

ex : un concert avec entracte = 11% de la recette hors taxes avec minimum garanti inchangé

ex : un spectacle à 15h et à suivre à 19h avec entracte = 10% de la recette hors taxes avec minimum garanti inchangé

I.2. Autres manifestations et manifestations sportives

	Tarifs HT 2019
Location de la Halle pour événement d'entreprise - à la journée	5 500,00 €
Location de la Halle pour salon d'entreprise - démontage à suivre - à la journée	7 000,00 €
Location de la Halle pour événement d'entreprise - salle nue - à la journée	3 500,00 €
Location du hall seul de la Halle - à la 1/2 journée	750,00 €
Location du hall seul de la Halle - à la soirée (avec montage en journée inclus)	1 500,00 €
Location du hall seul de la Halle avec parvis	1 200,00 €

Evénements sportifs	Types de configurations	Tarifs HT 2019
compétition, démonstration, gala	tous sports, jour événement	3 500,00 €
Activités sportives extérieures (parvis)	Hall seul + vestiaires	250,00 €
Location gradins mobiles	+ 1 000 places	2 500,00 €
journée d'entraînement et d'installation	tous sports	1 000,00 €

Forfaits

	Tarifs HT 2019
Jour de montage / démontage - hors sports	1 200,00 €
Journée de répétition hors sports	1 200,00 €

I.3 - Prestations annexes

	Tarifs HT 2019
Mise en configuration (tous types) petite jauge	600,00 €
Mise en configuration (tous types) moyenne jauge	1 000,00 €
Mise en configuration (tous types) grande jauge	1 200,00 €
Fluides - forfait I	Journée montage / démontage - journée entraînement / répétition 300,00 €
Fluides - forfait II	manifestation économique, match sportif, concert petite jauge 470,00 €
Fluides - forfait III	concert moyenne jauge 570,00 €
Fluides - forfait IV	concert jauge maximale 750,00 €
Nettoyage - forfait I	journée d'entraînement / répétition 500,00 €
Nettoyage - forfait II	manifestation économique, match sportif, concert petite jauge 620,00 €
Nettoyage - forfait III	concert moyenne jauge 730,00 €
Nettoyage - forfait IV	concert jauge maximale 950,00 €
Crash barrières	par événement 250,00 €
Chariot élévateur	par jour 100,00 €
Location espace Marchandising	forfait 10% de la jauge - minimum 100€ht max 200€ht de 100 à 200 €
Prolongement ou maintien abusif dans les locaux	forfait dépassement horaire 500,00 €

I-4. Autres prestations et remise

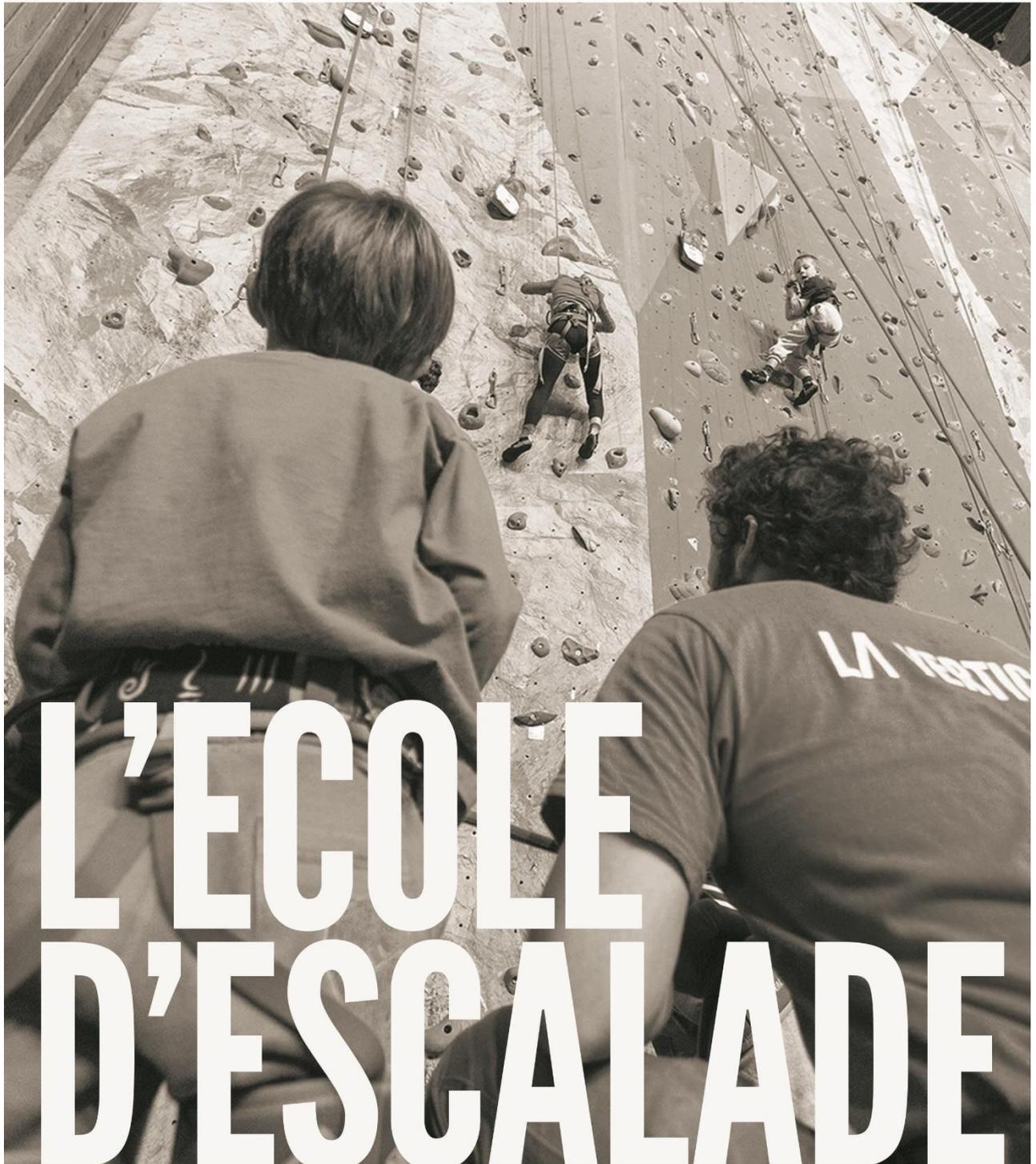
Les prestations du type :

- Service Incendie et Assistance aux Personnes
- Sécurité
- Premiers secours
- Hotesses, placeurs, vestiaires
- Location matériel (mobilier, matériel scénographique, sonorisation, éclairage, vidéo...)
- Prestations artistiques, techniques, régie...

font l'objet d'un devis établi selon le cahier des charges des organisateurs

En cas de location successives hors activités culturelles, une remise peut être accordée et sera détaillée dans le devis établi à l'organisateur

LA VERTICALE
L'ACCLAMEUR



L'école d'escalade de la Verticale

Le développement des Structures Artificielles d'Escalade (S.A.E) à la fin des années 90 a permis au plus grand nombre la découverte de cette activité physique et sportive.

On compte désormais plus de 100 000 licenciés à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (F.F.M.E) et plus d'un million de pratiquants en France.

L'escalade est également le premier sport scolaire pratiqué en UNSS et sera pour la première fois sport olympique à Tokyo en 2021.

Aujourd'hui, l'escalade en salle est une alternative aux salles de sport traditionnelles. Dans une ambiance conviviale on vient se dépasser, s'entraîner, sculpter son corps, faire des rencontres, échanger, grimper en famille, s'ouvrir à la pratique en plein air. En 2021 on dénombrait plus de 200 salles privées en France avec plus 3500 salariés et 100 millions d'euros de chiffre d'affaires (source Union Des Salle d'Escalade).

Une structure exceptionnelle à Niort : La Verticale de L'Acclameur.

Ouverte en 2013, La Verticale est une des plus grandes Structure Artificielle d'Escalade de France avec ses 16 mètres de hauteur et ses 42 mètres de linéaire au sol. Ses profils variés en font un mur idéal pour l'initiation et le perfectionnement mais aussi la compétition. A La Verticale, on peut pratiquer les 3 disciplines de compétition en escalade : la difficulté, la voie de vitesse du record et enfin le bloc (200 mètres carrés) et le tout agrémenté de 1 000 places de tribunes rétractables.

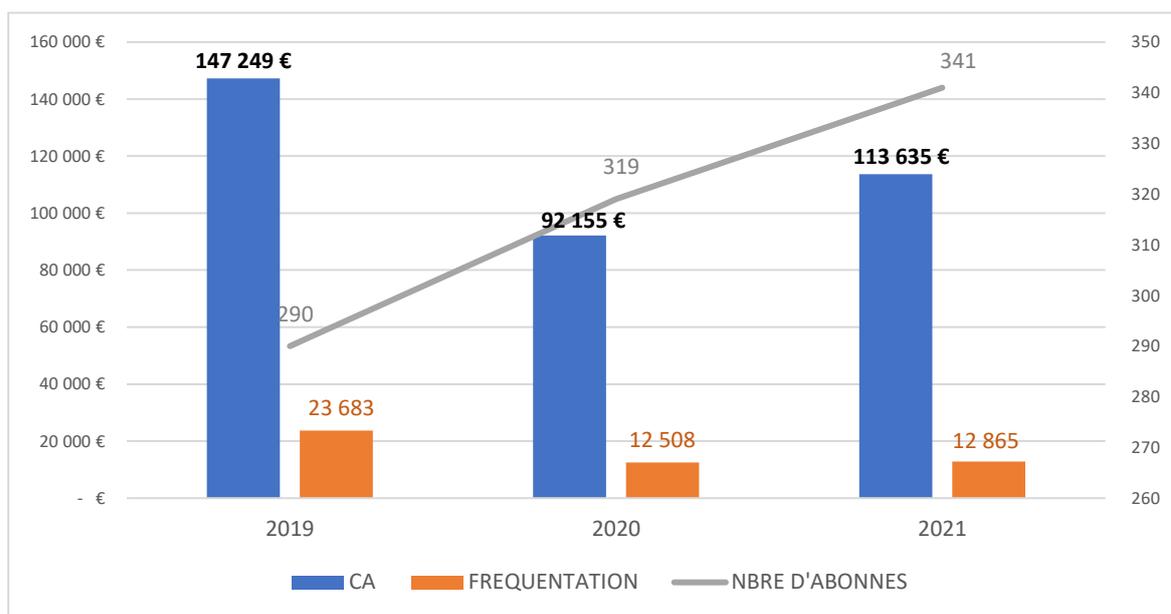
C'est près de 90 itinéraires du 4c au 8c et 50 blocs et un espace enfant que l'équipe de La Verticale vous offre en permanence, en attachant une attention toute particulière à la qualité des ouvertures et au renouvellement des voies. Avec 1200m² de surface grimposable, plus de 4500 prises, 300 volumes, la Verticale est un outil d'une richesse infinie.

Etablissement affilié à la FFME, La Verticale respecte donc les règlements et règles de sécurité édictées par cette fédération et délivre ainsi des licences FFME aux pratiquants demandeurs, organise des compétitions et des formations fédérales. La Verticale a créé son école pour développer ce sport et faire partager ses valeurs aux plus grands nombres.

La fréquentation en quelques chiffres

Durant la saison 2014/2015, La Verticale a accueilli plus de 10 000 grimpeurs, 2021 c'est près de 17 000 débutants, grimpeurs confirmés, écoles, compétiteurs qui sont venus s'entraîner de toute la France. Après la crise du COVID le chiffre des abonnements continue d'être en hausse avec un record à 341 abonnés à la Verticale au 31 décembre 2021.

L'escalade est accessible à tous, à chacun ses envies, à chacun son sommet...



Pratiquer L'escalade pour...

- pour prendre de la hauteur, développer son esprit d'aventure, vaincre son vertige, prendre confiance, éprouver des sensations
L'escalade activité de gestion et d'adaptation à un environnement spécifique permet de développer le contrôle de ses émotions, la confiance en soi, aux autres et dans le matériel.

- pour ressentir le plaisir de grimper, pour le défi physique, faire du sport et atteindre son sommet !
L'escalade s'est aussi gérer son « physique ». C'est une activité qui fait appel et renforce, l'équilibre, la coordination, la force, la tonicité, le relâchement, la souplesse, la mobilité du corps et son maintien.

- pour son côté jeu de stratégie : faire des choix pour sans cesse deviner le bon enchaînement à réaliser, s'engager tout en gérant sa sécurité.
L'escalade développe la concentration, la prise de décision, l'analyse du risque, la volonté, l'intuition.

- pour les valeurs qu'elle véhicule telles que l'humilité, la responsabilisation, la solidarité, le respect d'autrui et de l'environnement.

L'escalade en salle pour l'escalade mais aussi pour acquérir les bases pour grimper en pleine nature et en grands espaces.

L'EQUIPE

Les moniteurs :

Enseigner l'escalade pour participer à l'épanouissement de la personne dans une atmosphère de partage et de convivialité.



Laurent Revel : responsable de La Verticale, Diplôme d'Etat escalade/canyon, Brevet d'Etat en activités physiques et sportives adaptées, entraîneur, ouvrier et formateur auprès de la fédération Française de la montagne et de l'escalade FFME.

Olivier Thiebaud : chef ouvrier, Certificat de Qualification Professionnelle escalade, ouvrier de compétition.

Quentin Wanackere : responsable boutique, Certificat de Qualification Professionnelle escalade, ouvrier de compétition.

François Tabeau : responsable de l'école d'escalade, L2 STAPS, ouvrier de compétition.

PROJET PEDAGOGIQUE

Les cours :

De la découverte au perfectionnement, à la compétition...

Lors des séances nous nous attachons à proposer à chacun, l'activité ou le niveau qui lui convient.

Les séances sont construites autour de situations d'apprentissage progressives le plus souvent ludiques et/ou à sensations ; tout le monde étant mis le plus possible en action et en situation de réussir. Les séances ont pour objectif d'accompagner progressivement chaque grimpeur dans sa progression et vers l'autonomie.

La Base : la gestion de sa sécurité et celle de ses partenaires est essentielle à notre discipline.

L'apprentissage des techniques de sécurité et la mise en place de procédures et des bons réflexes, vous accompagneront dans votre vie de grimpeur. (Cours donnés en direction d'établissement médicaux sociaux : ITEP, SESSAD GPA, Hôpital de jour ado)

Pour répondre aux besoins de chacun nous mettons en place, grâce au fabuleux outil qu'est la Verticale, les moyens adaptés du loisir au perfectionnement, du soin (cours donnés en direction d'établissement médicaux sociaux) à l'entraînement, de l'escalade en salle à la découverte de l'escalade en milieux naturel.

L'activité se déroule essentiellement dans le calme et avec 12 enfants/pratiquants maximum par moniteur et 8 pour les cours des 6/8ans.

Une ambiance posée favorise la concentration, l'écoute des sensations, la communication entre les membres de la cordée. Les séances sont aussi l'occasion d'en savoir un peu plus sur soi, de dépasser ses limites.

NOS COURS

En 2020, l'**Ecole d'escalade La Verticale** de L'Acclameur propose 22 cours d'escalade accessibles aux débutants comme aux confirmés : **18 cours enfants** à partir de 6 ans et **4 cours adultes**, soit 250 abonnés (sur les 341 abonnés), prennent des cours, dont 180 de moins de 18 ans et 70 adultes. Le taux de renouvellement chez les jeunes est à plus de 70% ce qui témoigne de la qualité des cours dispensés. De plus lors des inscriptions 2021 nous avons dû refuser plus de 80 demandes faute de place.

Nos cours se répartissent en fonction :

De l'âge : 6/8 ans, 9/11 ans, 12/15 ans, Ados et adultes,

Du niveau de pratique : débutant, confirmé, perfectionnement, compétiteurs...

En fonction de demande particulière : des cours à l'année sont également dispensés en direction d'établissement médicaux sociaux : ITEP, SESSAD GPA, Hôpital de jour ado)

En fonctions des jours de la semaine :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<u>16h/17h</u> : SESSAD GPA (jeunes hémiplegiques) <u>18h / 19h30</u> : 1 cours 12 /15 ans	<u>10h/11h</u> : IME Melle <u>14h/16h</u> : IME de Fontenay <u>18h/19h30</u> : 1 cours 9/11 ans <u>19h / 20h30</u> : 1 cours adultes débutants	<u>14h/15h</u> : 2 cours 6/8 ans <u>15h/16h</u> : HP Ado <u>15h/16h30</u> : 2 cours 9 /11 ans <u>17h/18h30</u> : 2 cours 12/15ans 1 cours compétiteurs <u>19h/20h30</u> : 1 cours ados 1 cours adultes (niveau 1) 1 cours adultes (niveau 2) 1 cours compétiteurs	<u>10h/11h30</u> : jeunes de l'ITEP de La Roussille <u>14h/15h30</u> : Ecole ville de Niort VDN <u>19h/20h30</u> : 1 cours adulte niveau 3	<u>14h/15h30</u> : Ecole ville de Niort VDN <u>18h/19h30</u> : 1 cours 12/15 ans 2 cours compétiteurs	<u>10h/11h</u> : 2 cours 6/ ans <u>11h/12h30</u> : 1 cours 9/11 ans 1 cours 12/15 ans

Découverte 6/8ans :

Séance d'une heure pour les plus jeunes

Objectifs : découvrir en s'amusant et en toute sécurité l'escalade. Prendre confiance.

Apprentissage basé sur le jeu et l'expérimentation

Acquérir fondamentaux de la sécurité pour être capable d'atteindre le haut du mur en gérant sa sécurité et/ou celle de son partenaire.

Appréhender le mur et ses reliefs, les prises et le vocabulaire spécifique lié à l'escalade notamment par des jeux en bas du mur.

Connaître le matériel et son utilisation : mise en place du baudrier, nœud d'encordement en huit, mousquetons et dispositif auto bloquant d'assurage (Grigri), dispositif frein (Verso). Poignée d'ascension : remontée sur corde.

Prendre confiance dans le matériel et dans ses capacités d'assurage : mise en place et utilisation (montée/descente) : apprentissage de l'assurage en 5 temps, gérer la descente du grimpeur.

Règles de sécurité : auto contrôle réciproque, position de l'assureur, demande feu vert du moniteur pour autorisation de décollage, communication entre les membres de la cordée, demande feu vert du moniteur pour autorisation de descendre...

Découvrir la gestuelle liée à l'escalade, découvrir ses possibilités par la découverte du bloc : répétition des blocs ouverts par les moniteurs.

Sécurité en bloc : limite de hauteur, tapis de réception, appréhender la chute.

Découvrir ses limites, éprouver des sensations, gérer ses émotions : effectuer des balançoires, de petits sauts en moulinette.

Découverte / perfectionnement 9/11 ans

Séance 1h30 en destination des débutants ou pour ceux qui ont déjà une expérience en escalade.

Objectif :

- Découvrir ou renforcer les acquisitions dans les apprentissages fondamentaux pour être autonome en escalade en moulinette et appréhender l'escalade en tête.
- Gestion de la sécurité : grimpe en moulinette, vers l'escalade en tête, découvrir le matériel.
- Développement des habilités techniques : élargissement répertoire gestuel.

En fin de saison découverte de l'escalade en falaise.

Descriptif pédagogique :

Appréhender le mur et ses reliefs, les prises et le vocabulaire spécifique lié à l'escalade notamment par des jeux en bas du mur.

Connaître le matériel et son utilisation : mise en place du baudrier, nœud d'encordement en huit, mousquetons et dispositif auto bloquant d'assurage (Grigri), dispositif frein (Verso). Poignée d'ascension : remontée sur corde.

Prendre confiance dans le matériel et dans ses capacités d'assurage : mise en place et utilisation (montée/descente) : apprentissage de l'assurage en 5 temps, gérer la descente du grimpeur.

Règles de sécurité : auto contrôle réciproque, position de l'assureur, demande feu vert du moniteur pour autorisation de décollage, communication entre les membres de la cordée, demande feu vert du moniteur pour autorisation de descendre...

Découvrir l'escalade en tête et l'assurage d'un grimpeur en tête en situation aménagée

Découvrir la gestuelle liée à l'escalade et connaître ses possibilités par la découverte du bloc : répétition des blocs ouverts par les moniteurs et création de passages.

Sécurité en bloc : limite de hauteur, tapis de réception, envisager la parade...

Découvrir ses limites, éprouver des sensations, gérer ses émotions : effectuer des balançoires, de petits sauts en moulinette, des petits vols en tête...

Découverte / perfectionnement 12/15 ans :

Séance 1h30 en destination des débutants ou pour ceux qui ont déjà une expérience en escalade : 2 groupes.

Objectifs : découvrir ou renforcer les acquisitions dans les apprentissages fondamentaux pour :

- Gérer sa sécurité : être autonome en escalade en moulinette et escalade en tête.
- Éprouver des sensations, se confronter à ses limites : escalade en tête, escalade en bloc.
- Développer et renforcer ses habilités techniques pour progresser : escalade en bloc, progresser dans son niveau max.

En fin de saison découverte de l'escalade en falaise.

Pour ceux qui le souhaite, découverte de la compétition en escalade, organisation de stages durant les vacances scolaires.

Descriptif pédagogique :

Appréhender le mur et ses reliefs, les prises et le vocabulaire spécifique lié à l'escalade notamment par des jeux en bas du mur.

Connaître le matériel et son utilisation : mise en place du baudrier, nœud d'encordement en huit, mousquetons et dispositif auto bloquant d'assurage (Grigri), dispositif frein (Verso). Poignée d'ascension : remontée sur corde, descente en rappel.

Prendre confiance dans le matériel et dans ses capacités d'assurage : mise en place et utilisation (montée/descente) : apprentissage de l'assurage en 5 temps, gérer la descente du grimpeur.

Règles de sécurité : auto contrôle réciproque, position de l'assureur, demande feu vert du moniteur pour autorisation de décollage, communication entre les membres de la cordée, demande feu vert du moniteur pour autorisation de descendre...

Escalade en tête et l'assurage d'un grimpeur en tête.

Escalade en site naturel : découvrir les manipulations de sécurité nécessaire pour grimper en tête en site naturel.

Découvrir la gestuelle liée à l'escalade et connaître ses possibilités par la découverte du bloc : répétition des blocs ouverts par les moniteurs et création de passages (notions d'ouverture).

Sécurité en bloc : limite de hauteur, tapis de réception, appréhender la chute, la parade du grimpeur...

Découvrir ses limites, éprouver des sensations, gérer ses émotions : effectuer des balançoires, de petits sauts en moulinette, des vols en tête...

Adultes : De la découverte au perfectionnement... à la compétition.

Séance 1h30 en destination des débutants ou pour ceux qui ont déjà une expérience en escalade :

3 niveaux : débutants, initiés, perfectionnement/entraînement.

Objectifs communs :

- Découvrir ou renforcer les acquisitions dans les apprentissages fondamentaux pour :
- Gérer sa sécurité : être autonome en escalade en moulinette et escalade en tête.
- Éprouver des sensations, se confronter à ses limites : escalade en tête, escalade en bloc.
- Développer et renforcer ses habilités techniques pour progresser : escalade en bloc, progresser dans son niveau max.

Escalade en site naturel après les vacances de Pâques (selon météo)

Pour ceux qui le souhaite (cout supplémentaire) : découverte de la compétitions en escalade*, organisation de stages durant les vacances scolaires, accession aux formations fédérales*.

*licence FFME obligatoire.

Niveau 1 : Découvrir ou renforcer les acquisitions dans les apprentissages fondamentaux :

- Gestion de la sécurité
- Des habilités techniques : élargissement répertoire gestuel.

A partir des vacances de Pâques si la météo le permet, découverte de l'escalade en falaise.

Descriptif pédagogique :

Appréhender le mur et ses reliefs, les prises et le vocabulaire spécifique.

Connaître le matériel et son utilisation : mise en place du baudrier, nœud d'encordement en huit, mousquetons et dispositif auto bloquant d'assurage (Grigri), dispositif frein (Verso). Poignée d'ascension : remontée sur corde.

Prendre confiance dans le matériel et dans ses capacités d'assurage : mise en place et utilisation (montée/descente) : apprentissage de l'assurage en 5 temps, gérer la descente du grimpeur.

Règles de sécurité : auto contrôle réciproque, position de l'assureur, communication entre les membres de la cordée...

Découvrir l'escalade en tête et l'assurage d'un grimpeur en tête : école d'assurage.

Escalade en site naturel : découvrir les manipulations de sécurité nécessaire pour grimper en tête en site naturel.

Découvrir la gestuelle liée à l'escalade et connaître ses possibilités par la découverte du bloc : répétition des blocs ouverts par les moniteurs et création de passages.

Sécurité en bloc : limite de hauteur, tapis de réception, envisager la parade...

Découvrir ses limites, éprouver des sensations, gérer ses émotions : effectuer des balançoires, de petits sauts en moulinette, des vols en tête...

Niveau 2 : L'accent est mis sur un travail technique pour améliorer sa gestuelle et sur le renforcement des capacités physiques (renforcement musculaire, travail de la résistance) et de souplesse. Un programme de perfectionnement pour progresser.

En fonction des capacités et la volonté de chacun bien sûr !

Niveau 3 : Perf et compétition :

A ses débuts, on peut certes s'améliorer en grimant, simplement, sans trop de contraintes. Ça fonctionne un certain temps. Mais tôt ou tard, on plafonne. Pour aller plus loin, pour véritablement progresser et pousser son niveau au maximum il faut se donner des objectifs, s'entraîner bref planifier son entraînement.

L'objectif de ce cours est de travailler ses points faibles et ses points forts. On s'attache à développer certaines filières spécifiques de l'escalade dans le but d'atteindre son objectif. On peut travailler sur un trimestre c'est-à-dire sur un cycle de 3 mois (planification) ou sur l'année.

Importance de la planification :

- Elle permet d'optimiser son temps, de se fixer des objectifs
- Elle favorise un développement optimal
- Elle encourage l'assiduité (une fois le plan établi et inscrit sur du papier, vous aurez plus tendance à le respecter)
- Elle augmente la motivation (on est toujours motivé quand on a un but et un plan pour y arriver)
- Elle diminue les risques de blessures (la planification évite la répétition, temps de repos trop court, périodisation mal conçue...)
- Elle permet d'arriver au sommet de sa forme pour une bonne performance au moment opportun.

Nos cours perfectionnement : les jeudis de 18h30 à 20h30. Pré requis : 6a en tête.

Nos entraînements compétiteurs : les mercredis et vendredis de 18h30 à 20h30. A partir de 13 ans.

LA VERTICALE

L'ACCLAMEUR

Planning d'ouverture de la SAE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
08:00 / 09:00							
09:00 / 10:00							
10:00 / 11:00							
11:00 / 12:00							
12:00 / 13:00							
13:00 / 14:00							
14:00 / 15:00							
15:00 / 16:00							
16:00 / 17:00							
17:00 / 18:00							
18:00 / 19:00							
19:00 / 20:00							
20:00 / 21:00							
21:00 / 22:00							
22:00 / 23:00							

Saison 2021 / 2022

Mise à jour : septembre 2021

2021 - Grille tarifaire de la salle Verticale de l'Acclameur

Tarifs votés au CM du 15/12/2020

I. INDIVIDUELS - TARIFS TTC				
	GRIMPE LIBRE		GRIMPE LIBRE + COURS (cours du lundi au samedi durant la saison - loisirs ou perfectionnement*)	
	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
I.1 ABONNEMENT ANNUEL				
HORS NIORT				
Abonnement	245 €	285,00 €	335,00 €	390,00 €
Demandeurs d'emplois	/	250,00 €	/	/
Etudiants - 26 ans	/	170,00 €	/	250,00 €
NIORT				
QF 10 > 12	225 €	265,00 €	315,00 €	370,00 €
QF 7 > 9	150 €	180,00 €	220,00 €	265,00 €
QF 4 > 6	105 €	125,00 €	160,00 €	190,00 €
QF 1 > 3	80 €	95,00 €	115,00 €	135,00 €
Etudiants - 26 ans	/	95,00 €	/	135,00 €
I.2 ABONNEMENT TRIMESTRIEL				
HORS NIORT				
	140 €	165,00 €	/	
NIORT				
	120 €	140,00 €		
I.3 ENTREE LIBRE A LA JOURNEE	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS	Etudiants, Demandeurs d'emplois, Licenciés FFME	
à l'unité	9,00 €	11,00 €	9,50 €	
par carnet de 10 tickets	75,00 €	95,00 €	85,00 €	
"Happy Hour" de 12h à 14h hors week end		5,00 €		
* Licence FFME en sus pour les cours de perfectionnement				

II. GROUPES - TARIFS TTC	
II.2 GROUPES avec encadrant SO SPACE	
Groupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, maximum 30) + 18 ans, si plusieurs séances nous consultés	15,00 €
Groupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, maximum 30) - 18 ans, si plusieurs séances nous consultés	12,00 €
Cours particulier 1 h	50,00 €
Module découverte - 10 ans - 1 h	10,00 €
Module découverte de 10 ans à 16 ans - 1h30	15,00 €
Brevet initiation 1/2h - + 16 ans	20,00 €
Mini stage (3 1/2 journées pendant les vacances scolaires) pour les abonnés	37,50 €
Mini stage (3 1/2 journées pendant les vacances scolaires) pour les non-abonnés	75,00 €

II.2 GROUPES AUTONOMES - créneaux de 2h (collèges, lycées, universitaire, CFA)	
prix par personne jusque 9 créneaux	4,50 €
prix par personne à partir de 10 créneaux	3,50 €

III. CLUBS NIORTAIS - TARIFS TTC	
prix par adhérent et par an	140,00 €
prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	7,50 €
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	6,50 €
Groupe compétition (1h30 de septembre à juin hors vacances scolaires)	65,00 €

IV. CLUBS HORS NIORT affiliés FFME ou CAF - TARIFS TTC	
prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	8,00 €
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	7,00 €
Mise à disposition d'un instructeur fédéral pour formation fédérale	200,00 €
Mise à disposition d'ouvriers de voies de compétition - par jour	170,00 €

V. Matériel - TARIFS TTC	
location d'une paire de chaussons d'escalade pour 1 séance	3,00 €
location de baudriers + dispositif d'assurage pour 1 séance	2,00 €
pack découverte (chausson/baudrier/dispositif d'assurage)	4,00 €

V. Accueil Scolaire encadrée par nos soins hors accord VDN/Education Nationale	
Groupe "Classe" prix par élève et par séance - maximum 30 pers (minimum facturation 20 élèves)	12,00 €

L'abonnement à la grimpe + cours permet la grimpe libre dans les créneaux d'ouverture au public. Par ailleurs, dans le cadre de l'abonnement (annuel ou trimestriel), si la personne arrête les cours durant le cycle, aucun remboursement des cours non suivis ne sera effectué,

Les tarifs au quotient familial seront appliqués sur présentation du justificatif délivré par les services sociaux ou municipaux, et d'un justificatif de domicile,

Abonnement famille : gratuité pour le 4ème membre de la même famille (pour un tarif de -15 ans)

"Les adhérents des clubs d'escalade de Niort, ayant leur siège social à Niort et adhérents à Niort Associations, bénéficieront d'un tarif préférentiel pour accéder à la SAE en dehors des créneaux mis à disposition du club. Chaque adhérent devra ainsi payer la différence entre le tarif plein hors Niort et le coût de cotisation payé au club concerné.

Annexe 6 : Planning d'utilisation des salles Club de L'Acclameur en 2021

CLUB - 2021

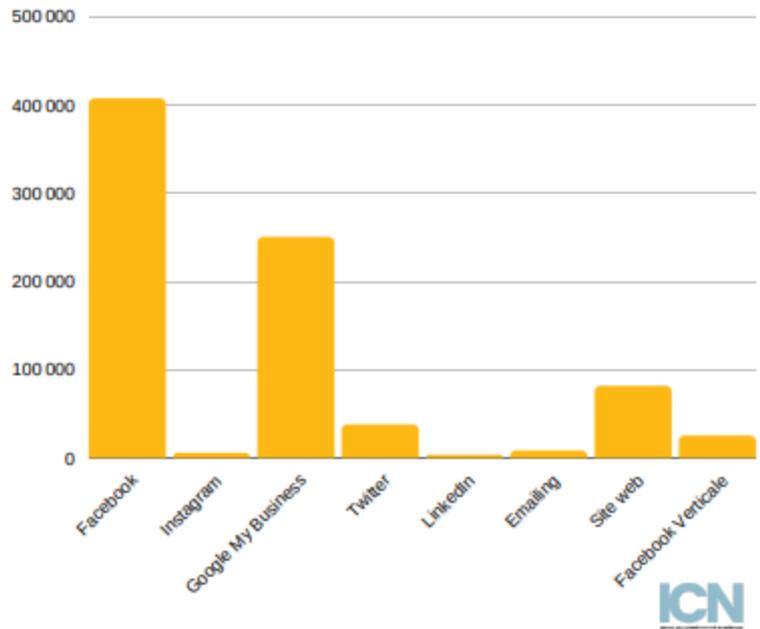
Date	Evènement	Organisateur	Nbre de jours de location	Nbre participants/ visiteurs
07-11/06/2021	Formation	CERF FORMATION	5	16
22/06/2021	Assemblée Générale	SO SPACE	0,5	20
24/06/2021	Assemblée Générale	TERRA LACTA	1	75
02/07/2021	Séminaire (+prestat Teambuilding esc)	INEO	1	27
02/07/2021	Séminaire Elus VDN	VDN	1	50
21 au 23/09/2021	CONGRES	FNSEA		
30/09/2021	RDV des acteurs	OT	1	50
07/10/2021	JOB DATING	CBE	1	45
20-22/10/2021	Journées du chiffre et du numérique	OECNA	3	100
09/11/2021	REUNION PARITAIRE	MAIF	1	35
09/11/2022	REUNION DU PERSONNEL	SO SPACE/SEMIE	0,5	50
15/11/2022	STRATEGIE ET ENJEUX_LE FINANCMET DES ASSOCIATIONS	CROECNA		
18/11/2022	PLENIERE ANNUELLE	MANUTAN	1	120
25/11/2022	REUNION MENSUELLE	GERME	1	15
29-30/11/2021	FORMATION SST	GALERIE LAGAYETTE	2	9
03/12/2022	REUNION MANAGERS DOP	IMA VOYAGE	1	100
16/12/2022	ACCUEIL L'ACCLAMEUR	CLUB DES ENTREPRENEUR	1	100
			21	812



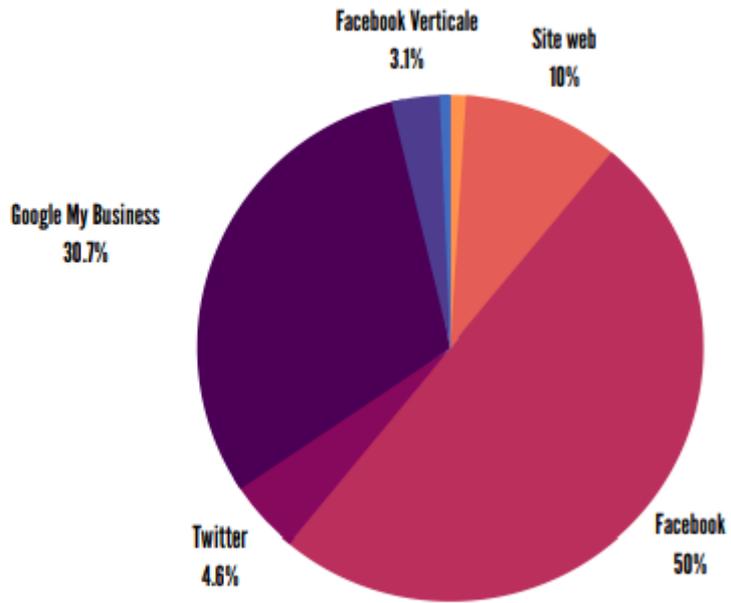
Nombre de personnes connectées sur l'année 2021

819 552

ESTIMATION TOUT SUPPORTS NUMÉRIQUES CONFONDUS



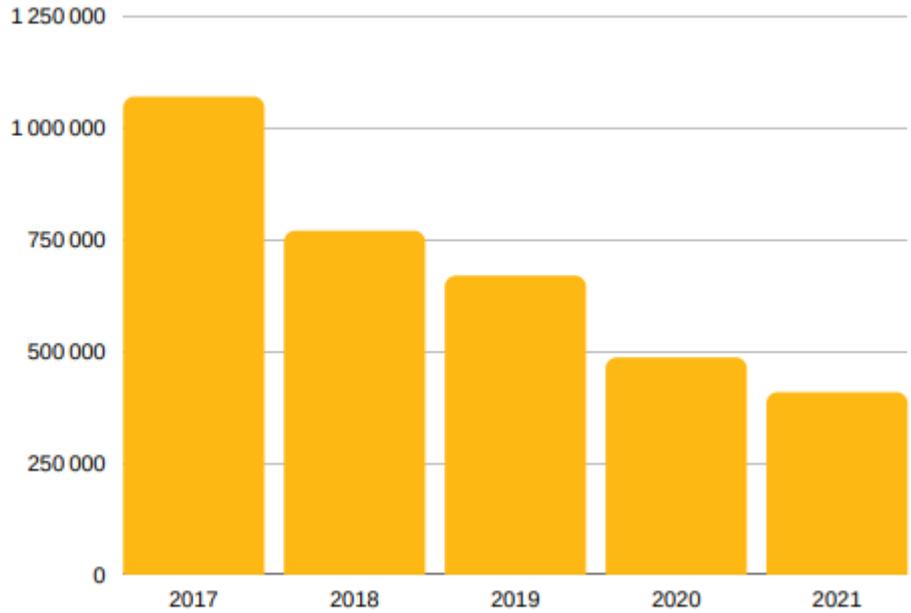
2021
819 552 / AN
=> 68 000 PERSONNES / MOIS
=> 2 245 PERSONNES / JOUR



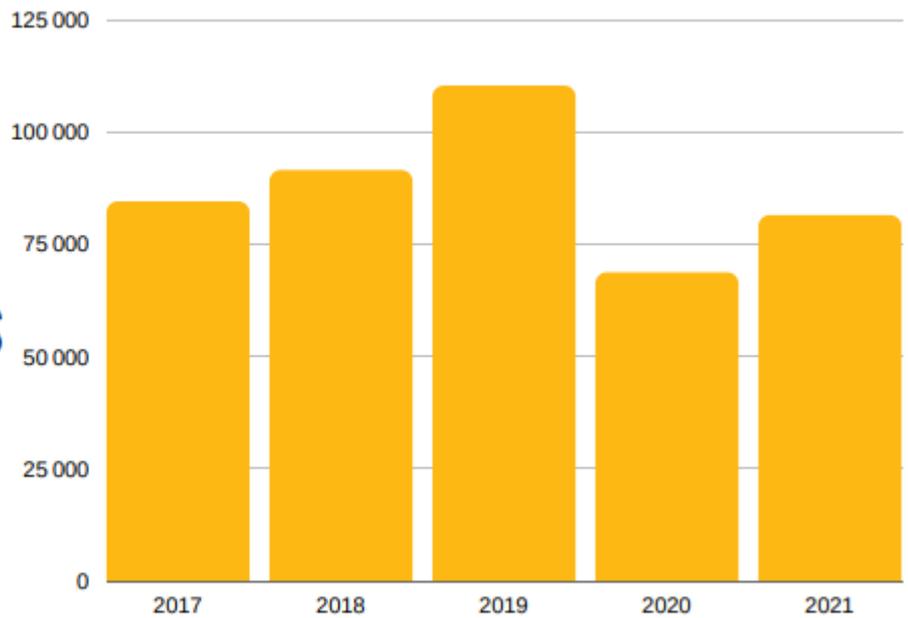
2017 / 2021



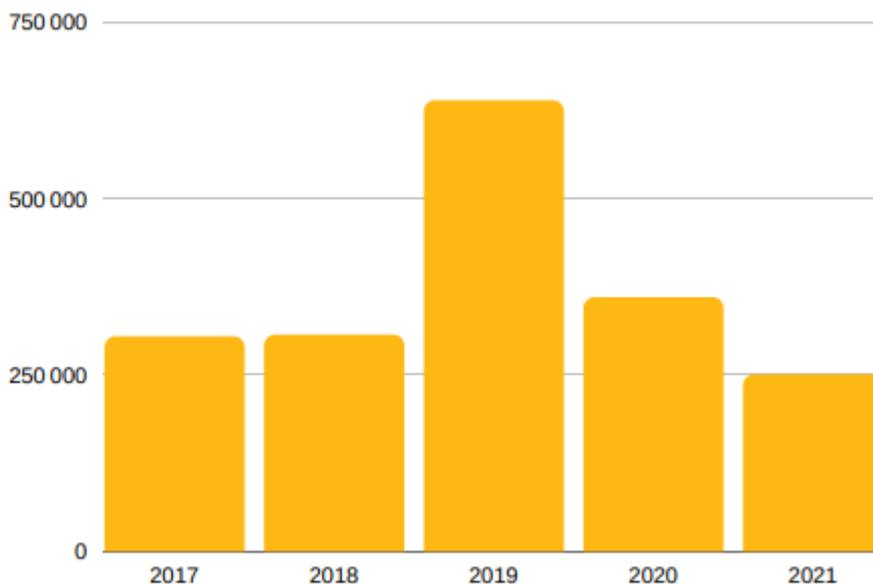
2017 / 2021
FACEBOOK



2017 / 2021
**SITE WEB
VISITEURS UNIQUES**



**2017 / 2021
GOOGLE MY
BUSINESS**



ANALYSE 1/2



Nous avons touché 819 552 personnes sur l'année 2021 soit 17 % de personnes en moins que l'année 2020. C'est notre plus petite année en terme d'audience depuis que l'on effectue des mesures aussi précises (2017).

Moralité : moins il y a de spectacles et plus l'audience diminue.

Au-delà de ces considérations très générales, on soulignera la baisse quasi inéluctable de Facebook au bénéfice de nouveaux médias type Instagram, en progression constante, ainsi que Linked In.

Dans le détail :

- 6 % Facebook .

1er post : Hello, Suite à l'épidémie du Covid-19, des nombreuses contraintes engendrées par celle-ci sur l'organisation des spectacles et du manque de visibilité dont nous disposons à ce jour, nous sommes contraints de reporter la date de Jérôme Commandeur initialement programmée le 19 mars 2021 reportée au vendredi 25 mars 2022. 15 931 personnes touchées avec ce post

2 ème post : Patrick Bruel - 16 Mai 2014 - Photo : © Romuald Goudeau
11 162 personnes touchées

- 10 % Facebook de La Verticale



+ 17 % pour le site

C'est une surprise. Dans un univers globalement en baisse, le site résiste. Mieux : il se renforce en terme d'audience. Notre stratégie consistant en l'utiliser comme pierre angulaire de toute action de communication relative aux reports et autres annulations a porté ses fruits. La page d'accueil reste la + vue avec plus de 70 000 personnes suivi par l'agenda + 58 613 personnes

ANALYSE 2/2

+ 165 % pour LinkedIn (avec un volume toujours très faible en raison de la quasi mise en quarantaine du Club).

+ 76 % Google My Business

+ 2 % impressions Twitter

Nous sommes sollicités régulièrement sur les réseaux (Facebook, Le site, LinkedIn, Google My Business) pour répondre aux questions des internautes. Dans l'ensemble, sur tous les réseaux, les internautes ont été présents et attendaient les posts annonçant les annulations et les reports.

Rien que sur Messenger, nous répondons en moyenne à 12 internautes par mois et souvent nous échangeons plusieurs messages. Pour Google My Business une moyenne de 18 réponses par mois.



L'INDICE DE COMPÉTITIVITÉ NUMÉRIQUE

Outil de reporting et de pilotage, L'ICN permet d'évaluer la situation à un instant T mais aussi son potentiel de développement. L'ICN peut être considéré comme un indicateur puissant de développement commercial et de structuration de toute stratégie digitale. Il permet aux parties prenantes (direction, management, service communication, service commercial et marketing...) de cerner ce qui est constatable, mesurable, et d'établir une cartographie statistique et sectorielle de la performance marketing présente, passée et à venir.

L'ICN a été créé en 2022 à Niort par Stéphane Chauvin, Docteur en mathématiques appliquées et Jean-Christophe Gilbert. Cet indice est porté par l'agence WEEEB. SARL AU CAPITAL DE 50 000 € FONDÉE EN 2010 2A AVENUE NORMANDIE NIEMEN À NIORT 05 49 24 15 55

DSP_Annexe 6 - bis - CADENCEMENT DES CHARGES ELIGIBLES A LA PROVISION DE GROS ENTRETIENS SUR 5 ANS

Affectation	Objet	2019 (1/2)	Réalisé	Reprise travaux effectués	Report 2020	2020 (avec reprise 2019)	Réalisé	Reprise travaux effectués	Report 2021	2021	2021 (avec reprise 2020)	Réalisé	Reprise travaux effectués	Report 2022	2022	2022 (avec reprise 2021)	2023	2024 (1/2)	TOTAL DSP	TOTAL Reste à dépenser
Escalade	cordes SAE BEAL - Fact P60/1758 BEAL - Fact P60/1382	1 800 €	1 618 €	1 800 €		3 600 €	3 006,17 € 797,40 € 797,40 € 1 411,37 €	3 600 €	- €	3 600 €	3 600 €	1 623 € 1 406 € 216 €	1 700 €	1 900 €	3 600 €	5 500 €	3 600 €	1 800 €	18 000 €	10 900 €
Escalade	Prises et Volumes SAE JeGrimpe - Fact P60/1003 Hold on - Fact P60/1207 Astruc - Fact P60/1313 JeGrimpe - Fact P60/1608 Astruc - Fact P60/1576	6 000 €	5 918 € 788,30 € 2 896,50 € 1 400,38 € 832,51 €	6 000 €		12 000 €	12 064 € 6 018 € 5 141 € 905 €	12 000 €	- €	12 000 €	12 000 €	12 065 € 3 312 € 966 € 1 808 € 5 024 € 955 €	12 000 €	- €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	6 000 €	60 000 €	30 000 €
Halle	Rideaux asservis*1 Devis BC Maintenance: réfection rideaux 9602€ + veff/ 6382€ (3 rideaux)	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	3 000 €	7 000 €	- €	- €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	3 000 €		10 000 €	10 000 €
Général	Panneaux solaires : Remise en route	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €			4 200 €	4 200 €
Général	VMC : Réparation et remplacement éléments (CTA vestiaire)*2 Brunet - Fact P60/466	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	8 705 € 8 705 €	5 000 €	- €	- €	- €	8 705 €	5 000 €	- €	5 000 €	5 000 €			10 000 €	5 000 €
Général	Chaudière et circulation eau chaude : pompes, programmation, lincaite... Missenard - Double pompe Club - Fact C211039-U168-P60/1598	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	13 500 €	3 938 € 3 746 € 192 €	4 000 €	9 500 €	9 000 €	18 500 €	3 912 € 3 912 €	4 000 €	14 500 €	9 000 €	23 500 €	9 000 €	4 500 €	45 000 €	37 000 €
Général	Potence extérieure					1 000 €	229 € 229 €	300 €	700 €	700 €	700 €	- €	- €	700 €	1 000 €	1 700 €			2 000 €	1 700 €
Halle	Gradins mobiles					3 800 €	3 800 €	3 800 €	3 800 €	3 800 €	3 800 €	3 800 €	3 800 €	3 800 €	3 800 €	3 800 €	3 800 €		7 600 €	7 600 €
Général	Sécurité : travaux sur SSI (reprogrammation, batterie) + Baes *3					6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	1 500 €	8 000 €	5 000 €		13 000 €	13 000 €
Général	Onduleur (batterie, condensateur) TEV DEV - Fact 202106071109391B - P60/778 - onduleur Club 0202								4 200 €	3 500 €	3 500 €	4 015 €	3 500 €	- €	- €	- €	3 500 €		7 000 €	3 500 €
Général	Bornes escamotables* Automatisme 86 - P60/1322									1 300 €	1 300 €	1 454 €	1 300 €	- €	- €	- €	1 300 €		2 600 €	1 300 €
Général	Horloge extérieure	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 490,88 € 1 490,88 €	1 400 €	- €	- €	- €	1 490,88 €	1 400 €	- €	- €	- €	- €		1 400 €	- €
Général	Electricité : changement différentiel *4					2 500 €	7 542 € 7 542 €	2 500 €	- €	- €	- €	7 542 €	2 500 €	- €	2 700 €	2 700 €		2 800 €	8 000 €	5 500 €
Général	Groupe électrogène (batterie, chargeur)																		2 000 €	- €
		26 900 €	7 536 €	7 800 €	19 100 €	57 500 €	36 975 €	28 800 €	28 700 €	32 400 €	61 100 €	23 069 €	22 500 €	38 600 €	34 800 €	73 400 €	43 200 €	15 100 €	190 800 €	129 700 €

BIEN	COMPTE	ANA	DATE ACQU	MTT ACQU	DUREE AMORT	DUREE DSP	DOTATION 2019	DOTATION 2020	DOTATION 2021	DOTATION 2022	DOTATION 2023	DOTATION 2024	CUMUL DOTATIONS	VNC
PREVISIONNEL SELON ANNEXE 4 DE LA DSP 2019														
AMORTISSEMENTS DE CADUCITE														
DROIT D'ENTREE	20500000		2019	240 857 €	5	5	24 086	48 171	48 171	48 171	48 171	24 086	240 857	-
POUBELLES GH	22540000		2019	2 000 €	2	5	500	1 000	500				2 000	-
POUTRES GRADINS EST GH	22810000		2019	6 000 €	10	5	600	1 200	1 200	1 200	1 200	600	6 000	-
ALIMENTATION 63A GH	22540000		2019	2 300 €	5	5	230	460	460	460	460	230	2 300	-
BLOC SUPPL ESC	22540000		2020	40 000 €	10	5	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	5 000	40 000	-
ENROULEURS AUTO ESC DE 2018	22540000		2018	4 178 €	5	5	482	964	964	964	804		4 178	-
ENROULEURS AUTO ESC	22540000		2019	10 000 €	5	5	1 000	2 000	2 000	2 000	2 000	1 000	10 000	-
PLACARDS GYM	22810000		2019	8 700 €	10	5	870	1 740	1 740	1 740	1 740	870	8 700	-
				314 035 €			27 768 €	60 535 €	65 035 €	64 535 €	64 375 €	31 786 €	314 035 €	

REEL 2019+2020+2021															
AMORTISSEMENTS TECHNIQUES DITS "CLASSIQUES"															
DROIT D'ENTREE	20500000	0200	01/07/2019	240 856,65 €	5	5	clé CA	24 283,63	48 171,33	48 171,33	48 171,33	48 171,33	23 887,70	240 856,65	-
		0201					60%	14 570,18	28 902,80	28 902,80	28 902,80	28 902,80	14 332,62	144 514,00	-
		0202					12%	2 914,03	5 780,56	5 780,56	5 780,56	5 780,56	2 866,52	28 902,79	-
		0203					20%	4 856,73	9 634,26	9 634,26	9 634,26	9 634,26	4 777,54	48 171,31	-
		0204					8%	1 942,69	3 853,71	3 853,71	3 853,71	3 853,71	1 911,02	19 268,55	-
POUBELLES GH	22540000	0201	11/12/2019	1 440,00 €	2	5		41,42	720,00	678,58				1 440,00	-
ENROULEURS AUTO ESC DE 2018	22540000	0203	01/07/2019	5 060,30 €	5	5	302,23	1 012,06	1 012,06	1 012,06	1 012,06	709,83		5 060,30	-
MICROS HF CLUB	22830000	0202	11/09/2019	1 666,00 €	3	5		170,40	555,33	555,33	384,94			1 666,00	-
				249 022,95 €				25 507,51	50 458,72	50 417,30	49 568,33	48 881,16	23 887,70	249 022,95	-
AMORTISSEMENTS DE CADUCITE															
POUTRES GRADINS EST GH	22810000	0201	07/10/2019	3 972,30 €	10	4,74		201,13	838,04	838,04	838,04	838,04	419,02	3 972,30	- caducité
								93,59	397,23	397,23	397,23	397,23	397,23	2 079,74	1 892,56 technique
ALIMENTATION 63A GH	22540000	0201	30/09/2019	1 180,00 €	5	4,75		62,11	248,42	248,42	248,42	248,42	124,21	1 180,00	- caducité
								60,13	236,00	236,00	236,00	236,00	175,87	1 180,00	- technique
ENROULEURS AUTO ESC	22540000	0203	27/07/2019	8 203,00 €	5	4,93		715,47	1 663,89	1 663,89	1 663,89	1 663,89	831,95	8 203,00	- caducité
								710,18	1 640,60	1 640,60	1 640,60	1 640,60	1 640,60	8 913,18	- technique
PLACARDS GYM	22810000	0204	29/11/2019	8 861,11 €	10	4,59		173,75	1 930,53	1 930,53	1 930,53	1 930,53	965,26	8 861,11	- caducité
								80,11	886,11	886,11	886,11	886,11	886,11	4 510,66	4 350,45 technique
BLOC ESC	22540000	0203	01/06/2020	40 050,90 €	10	4,083		5 721,56	9 808,38	9 808,38	9 808,38	9 808,38	4 904,19	40 050,90	- caducité
								2 348,19	4 005,09	4 005,09	4 005,09	2 002,55	16 366,01	23 684,90 technique	
PC PORTABLE Lro	21830000	0201	09/09/2021	587,50 €	3	2,81		64,81	209,07	209,07	209,07	104,54		587,50	- caducité
		0202		262,50 €	3	2,81		28,96	93,42	93,42	93,42	46,71		262,50	- caducité
		0203		187,50 €	3	2,81		20,69	66,73	66,73	66,73	33,36		187,50	- caducité
		0204		212,50 €	3	2,81		23,44	75,62	75,62	75,62	37,81		212,50	- caducité
		0200						61,18	195,83	195,83	195,83	134,65		587,50	- technique
		0200						27,33	87,50	87,50	87,50	60,17		262,50	- technique
		0200						19,52	62,50	62,50	62,50	42,98		187,50	- technique
		0200						22,12	70,83	70,83	70,83	48,71		212,50	- technique
				22 216,41 €				1 152,46	10 402,44	14 627,16	14 934,10	14 934,10	7 467,05	63 517,31	caducité
								944,01	5 508,13	7 295,18	7 581,70	7 581,70	5 388,88	34 299,59	technique

BIEN	COMPTE	ANA	DATE ACQU	MTT ACQU	DUREE AMORT	DUREE DSP	DOTATION 2019	DOTATION 2020	DOTATION 2021	DOTATION 2022	DOTATION 2023	DOTATION 2024	CUMUL DOTATIONS	VNC	
PREVISIONNEL SELON ANNEXE 4 DE LA DSP 2019															
PROVISIONS DE RENOUVELLEMENT SUIVANT ENGAGEMENT DSP															
DOUCHETTES CONTRÔLE EBILLETES GH	22830000		2020	4 000 €	1	3		4 000						4 000	
RIDEAUX SCENE GH	22540000		2022	15 000 €	2,5	6		3 000	6 000	6 000				15 000	
BUREAU ACCUEIL + TRANSAT ESC	22840000		2022	3 000 €	2,5	10		600	1 200	1 200				3 000	
MICROS HF CLUB	22540000	rempl 2019	2021	2 000 €	1,5	3		667	1 333					2 000	-
POSTES DE TRAVAIL CLUB	22830000		2022	9 600 €	2,5	3		1 920	3 840	3 840				9 600	
SERVEUR + SWITCH + 2 PETITS ONDUEURS CLUB	22830000		2022	40 000 €	2,5	4		8 000	16 000	16 000				40 000	
ONDULEUR CLUB	22830000		2021	6 000 €	1,5	5		2 000	4 000					6 000	
				79 600 €				20 187 €	32 373 €	27 040 €				79 600 €	
PROVISIONS DE RENOUVELLEMENT REEL															
DOUCHETTES CONTRÔLE EBILLETES GH	22830000	0201	2020	4 000 €	1	3	clé	4 000						4 000	
RIDEAUX SCENE GH	22540000	0201	2022	15 000 €	2,5	6		3 000	6 000	6 000				15 000	
BUREAU ACCUEIL + TRANSAT ESC	22840000	0203	2022	3 000 €	2,5	10		600	1 200	1 200				3 000	
POSTES DE TRAVAIL	22830000	0201	2022	9 600 €	2,5	3		1 056	2 112	2 112				5 280	
		0202						18%	346	691				1 728	
		0203						22%	422	845				2 112	
		0204						5%	96	192				480	
SERVEUR + SWITCH + 2 PETITS ONDUEURS	22830000	0201	2022	40 000 €	2,5	4		55%	4 400	8 800	8 800			22 000	
		0202						18%	1 440	2 880	2 880			7 200	
		0203						22%	1 760	3 520	3 520			8 800	
		0204						5%	400	800	800			2 000	
ONDULEUR	22830000	0201	2021	6 000 €	1,5	5		55%	1 100	2 200				3 300	
		0202						18%	360	720				1 080	
		0203						22%	440	880				1 320	
		0204						5%	100	200				300	
				77 600 €					19 520 €	31 040 €	27 040 €			77 600 €	



ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE DE SERVICE

**MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES
INSTALLATIONS DE SECURITE DU SITE DE
L'ACCLAMEUR**

INDICE B

Pouvoir adjudicateur :
SO SPACE
Société Anonyme d'Economie Mixte
64 Avenue Saint-Jean d'Angély
79000 NIORT

Représenté par :
Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général

- Lot n°1 - Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Incendie (SSI) de L'Acclameur
- Lot n°2 - Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Intrusion de L'Acclameur

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GENERALES	3
1.1 OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 MODE DE PASSATION	3
1.3 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 DUREE DU MARCHE – RECONDUCTION	3
1.5 TYPE ET FORME DU MARCHE	3
ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
2.1 IDENTITE ET COORDONNEES DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
2.2 REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR	4
2.3 ORGANISME CHARGE DES PAIEMENTS	4
ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DU TITULAIRE	4
3.1 IDENTITE ET ENGAGEMENT DU TITULAIRE	4
3.2 ANNEXES FINANCIERES	5
3.3 COMPTE A CREDITER	5
3.4 SIGNATURE DU CANDIDAT	6
ARTICLE 4 - ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR	7
ARTICLE 5 - NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (DATE D'EFFET DU MARCHE)	7
ARTICLE 6 - NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES	8
ARTICLE 7 - REPARTITION FINANCIERE DES PRESTATIONS DES MEMBRES EN CAS DE GROUPEMENT	9

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur.

Le détail exhaustif des prestations est précisé dans le CCTP.

1.2 Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables. Elle est soumise aux dispositions de l'article R2122-8 du Code de la commande publique.

Sur la base des critères de choix des offres définis dans le présent règlement de la consultation, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

1.3 Décomposition de la consultation

La consultation a fait l'objet de 2 lots distincts :

Numéro du lot	Désignation du lot
1	Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Incendie (SSI) de L'Acclameur
2	Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Intrusion de L'Acclameur

1.4 Durée du marché – Reconduction

Pour chaque lot, le marché est passé pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de notification.

Il pourra être reconduit trois (3) fois tacitement pour la même durée et dans les mêmes conditions, à chaque date anniversaire du marché, sans que sa durée totale n'excède quatre (4) ans.

Dans le cas où l'une des parties ne souhaite pas reconduire le présent marché, elle devra en informer l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois (3) mois avant la date d'anniversaire du marché. Le point de départ du délai est fixé au jour de la réception de ladite lettre.

1.5 Type et forme du marché

S'agissant des prestations de maintenance préventive des installations, le marché est réglé par application d'un prix global et forfaitaire mentionnées dans l'acte d'engagement pour les 2 lots.

S'agissant des prestations de maintenance corrective des installations, le marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire sans minimum et avec un maximum fixé :

- Pour le lot n°1, à 6 000 € HT pour toute la durée du marché, reconductions comprises.
- Pour le lot n°2, à 3 600 € HT pour toute la durée du marché, reconductions comprises.

Les bons de commandes sont émis au fur et à mesure des besoins du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

2.1 Identité et coordonnées du pouvoir adjudicateur

SO SPACE
Société Anonyme d'Economie Mixte
64 Avenue Saint-Jean d'Angély
79000 NIORT

Maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur

2/10

2.2 Représentant du pouvoir adjudicateur

Le représentant du pouvoir adjudicateur ayant la qualité de signataire et habilité à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances est :

Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général

2.3 Organisme chargé des paiements

Organisme chargé des paiements auquel doivent être notifiées les cessions de créances ou nantissements :

SO SPACE
Société Anonyme d'Economie Mixte
64 Avenue Saint-Jean d'Angély
79000 NIORT

ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DU TITULAIRE

3.1 Identité et engagement du titulaire

Nom, prénom et qualité du signataire du marché :

NARGEOT Benoit (Gérant)

- Agissant pour mon propre compte ;
- Agissant pour le compte de la société désignée ci-après ;
- Agissant pour le compte de la société désignée ci-après, mandataire :
- du groupement solidaire
 - du groupement conjoint

pour l'ensemble des opérateurs groupés ayant été désignés au sein de l'article 7 du présent acte d'engagement.

NOM DE LA SOCIETE :

AMELEC MAINTENANCE

Qualité (fabricant, grossiste, distributeur, dépositaire, ...) :

Installation et maintenance en électricité

Adresse : ZA du Fief de Baussais – Rue du Fief de Baussais

Code postal – Ville :

79230 FRANÇOIS

Téléphone : 05.49.73.14.84 Fax :05.49.79.06.78 Mail : contact@amelec79.com

Numéro SIRET : 818 820 698 00020

Code APE : 4321A

Numéro de TVA Intracommunautaire : FR 59818820698

Maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur

4/10

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, indiquées à l'article « Pièces contractuelles » du Cahier des Clauses Administratives particulières (CCAP) et conformément à leurs stipulations,

Je m'engage, sur la base de mon offre,

J'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de l'offre du groupement,

conformément aux clauses et conditions des documents contractuels susmentionnés, à exécuter les prestations objets du présent marché aux prix indiqués dans le BPU et ci-après :

• **Montant annuel des opérations de maintenance préventive :**

Montant annuel HT :	2681,57€
Taux de TVA :	20%
Montant annuel TTC :	3217,88€
Montant annuel TTC (En toute lettre) :	Trois mille deux cent dix sept euros et quatre vingt huit centimes

• **Montant annuel forfaitaire de la PSE n°1 - Etablissement et communication d'un rapport annuel d'activité (facultatif) :**

Montant annuel HT :	compris dans le prix de la maintenance préventive : un tableau de suivi vous sera remis sous format Excel
Taux de TVA :	
Montant annuel TTC :	
Montant annuel TTC (En toute lettre) :	

3.2 Annexes financières

Les annexes financières rattachées au présent acte d'engagement sont les suivantes :

- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) du lot n°1
- Le Bordereau des Prix unitaires (BPU) du lot n°2

3.3 Compte à créditer

RIB joint dans la candidature

Informations du compte à créditer (le cadre ci-dessous est à dupliquer en cas de paiement sur plusieurs comptes dans le cadre d'un groupement) :

Maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur

F10

Titulaire du compte :

SARL AMELEC MAINTENANCE

Code banque : 11706 Code guichet : 00034 Numéro : 56010094734 Clé RIB : 03

IBAN : FR76 1170 6000 3456 0100 9473 403

Code BIC : AGRIFRPP817

Banque : CREDIT AGRICOLE CHARENTE MARITIME DEUX-SÈVRES

3.4 Signature du candidat

À François , le 28/02/2020

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement,


SARL AMELEC MAINTENANCE
ZA DU FIER DE BAUSSAIS
RUE DU FIER DE BAUSSAIS
79260-FRANÇOIS
Tél : 05 49 73 14 84
Siret : 818 820 692 0000 Code APE : 4321A

MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES INSTALLATIONS DE SECURITE DU SITE DE L'ACCLAMEUR Lot n°1 - Maintenance préventive et curative du Système de Sécurité Incendie (SSI) de L'Acclameur					
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)					
Désignation <small>Chaque pièce listée ci-dessous doit être d'une gamme similaire à la pièce initialement installée</small>	Unité	Marque / Modèle proposé	Prix unitaire H.T	Montant T.V.A	Prix unitaire T.T.C
Détecteurs optique de fumée	Unité	CHUBB / ISCAN+O	34,00€	7,20€ 6,00€	43,20€ 36,00€
Détecteurs thermo-vélocimétriques	Unité	CHUBB / ISCAN+TV ICC	36,00 €	7,20 €	43,20 €
Détecteur linéaire	Unité	CHUBB / 6500R	531,00 €	106,20 €	637,20 €
Déclencheur à membrane déformable saillie	Unité	CHUBB / DM MCP5A	55,00 €	11,00 €	66,00 €
Déclencheur à membrane déformable encastré	Unité	CHUBB / DM MCP5A	55,00 €	11,00 €	66,00 €
Ventouse électromagnétique à manque tension avec bouton poussoir de déclenchement local	Unité	CORDIA / 24V Rupture	27,00 €	5,40 €	32,40 €
Diffuseurs sonores	Unité	CHUBB / ROLP AB	34,00 €	6,80 €	40,80 €
Flash lumineux	Unité	CHUBB / SOLISTA LX	42,00 €	8,40 €	50,40 €
Batterie SSI 12V - 4Ah (changé le 05/12/2019)	Unité	YUASA FR	17,00 €	3,40 €	20,40 €
Batterie AES 12V 17Ah (changé le 05/12/2019)	Unité	YUASA FR	47,00 €	9,40 €	56,40 €
Batterie 12V 38Ah (changé début 2016)	Unité	YUASA FR	70,00 €	14,00 €	84,00 €
Batterie 12V 65Ah (changé début 2016)	Unité	YUASA FR	145,00 €	29,00 €	174,00 €
Dans le cas où la maintenance concerne le remplacement d'une pièce qui n'est pas repertoriée ci-dessus, le pouvoir adjudicateur peut recourir au catalogue public du titulaire. Ce catalogue est limité aux seules pièces permettant de remettre en état les équipements objets du présent marché. Les pièces du catalogue sont nécessairement de gammes similaires aux pièces remplacées.					
Coût d'un déplacement (aller / retour)	Unité		INCLUS	INCLUS	
Unité d'œuvre technicien (1 personne) - Intervention en jour ouvré	Heure		45,00 €	10,00 €	55,00 €



ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE DE SERVICE

MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES INSTALLATIONS DE SECURITE DU SITE DE L'ACCLAMEUR

INDICE B

Pouvoir adjudicateur :
SO SPACE
Société Anonyme d'Economie Mixte
64 Avenue Saint-Jean d'Angély
79000 NIORT

Représenté par :
Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général

- Lot n°1 - Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Incendie (SSI) de L'Acclameur
- Lot n°2 - Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Intrusion de L'Acclameur

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GENERALES	3
1.1 OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 MODE DE PASSATION	3
1.3 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 DUREE DU MARCHE – RECONDUCTION	3
1.5 TYPE ET FORME DU MARCHE	3
ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
2.1 IDENTITE ET COORDONNEES DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
2.2 REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR	4
2.3 ORGANISME CHARGE DES PAIEMENTS	4
ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DU TITULAIRE	4
3.1 IDENTITE ET ENGAGEMENT DU TITULAIRE	4
3.2 ANNEXES FINANCIERES	5
3.3 COMPTE A CREDITER	5
3.4 SIGNATURE DU CANDIDAT	6
ARTICLE 4 - ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR	7
ARTICLE 5 - NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (DATE D'EFFET DU MARCHE)	7
ARTICLE 6 - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES	8
ARTICLE 7 - REPARTITION FINANCIERE DES PRESTATIONS DES MEMBRES EN CAS DE GROUPEMENT	9

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur.

Le détail exhaustif des prestations est précisé dans le CCTP.

1.2 Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables. Elle est soumise aux dispositions de l'article R2122-8 du Code de la commande publique.

Sur la base des critères de choix des offres définis dans le présent règlement de la consultation, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

1.3 Décomposition de la consultation

La consultation a fait l'objet de 2 lots distincts :

Numéro du lot	Désignation du lot
1	Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Incendie (SSI) de L'Acclameur
2	Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Intrusion de L'Acclameur

1.4 Durée du marché – Reconduction

Pour chaque lot, le marché est passé pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de notification.

Il pourra être reconduit trois (3) fois tacitement pour la même durée et dans les mêmes conditions, à chaque date anniversaire du marché, sans que sa durée totale n'excède quatre (4) ans.

Dans le cas où l'une des parties ne souhaite pas reconduire le présent marché, elle devra en informer l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois (3) mois avant la date d'anniversaire du marché. Le point de départ du délai est fixé au jour de la réception de ladite lettre.

1.5 Type et forme du marché

S'agissant des prestations de maintenance préventive des installations, le marché est réglé par application d'un prix global et forfaitaire mentionnées dans l'acte d'engagement pour les 2 lots.

S'agissant des prestations de maintenance corrective des installations, le marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire sans minimum et avec un maximum fixé :

- Pour le lot n°1, à 6 000 € HT pour toute la durée du marché, reconductions comprises.
- Pour le lot n°2, à 3 600 € HT pour toute la durée du marché, reconductions comprises.

Les bons de commandes sont émis au fur et à mesure des besoins du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

2.1 Identité et coordonnées du pouvoir adjudicateur

SO SPACE
Société Anonyme d'Economie Mixte
64 Avenue Saint-Jean d'Angély
79000 NIORT

Maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur

2/10

2.2 Représentant du pouvoir adjudicateur

Le représentant du pouvoir adjudicateur ayant la qualité de signataire et habilité à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances est :

Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général

2.3 Organisme chargé des paiements

Organisme chargé des paiements auquel doivent être notifiées les cessions de créances ou nantissements :

SO SPACE
Société Anonyme d'Economie Mixte
64 Avenue Saint-Jean d'Angély
79000 NIORT

ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DU TITULAIRE

3.1 Identité et engagement du titulaire

Nom, prénom et qualité du signataire du marché :

NARGEOT Benoit (Gérant)

- Agissant pour mon propre compte ;
- Agissant pour le compte de la société désignée ci-après ;
- Agissant pour le compte de la société désignée ci-après, mandataire :
- du groupement solidaire
 - du groupement conjoint

pour l'ensemble des opérateurs groupés ayant été désignés au sein de l'article 7 du présent acte d'engagement.

NOM DE LA SOCIETE :

AMELEC MAINTENANCE

Qualité (fabricant, grossiste, distributeur, dépositaire, ...) :

Installation et maintenance en électricité

Adresse : ZA du Fief de Baussais – Rue du Fief de Baussais

Code postal – Ville :
79230 FRANÇOIS

Téléphone : 05.49.73.14.84 Fax :05.49.79.06.78 Mail : contact@amelec79.com

Numéro SIRET : 818 820 698 00020

Code APE : 4321A

Numéro de TVA Intracommunautaire : FR 59818820698

Maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur

440

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, indiquées à l'article « Pièces contractuelles » du Cahier des Clauses Administratives particulières (CCAP) et conformément à leurs stipulations,

Je m'engage, sur la base de mon offre,

J'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de l'offre du groupement,

conformément aux clauses et conditions des documents contractuels susmentionnés, à exécuter les prestations objets du présent marché aux prix indiqués dans le BPU et ci-après :

• **Montant annuel des opérations de maintenance préventive :**

Montant annuel HT :	962,18€
Taux de TVA :	20%
Montant annuel TTC :	1154,62€
Montant annuel TTC (En toute lettre) :	mille cent cinquante quatre euros et soixante deux centimes

• **Montant annuel forfaitaire de la PSE n°1 - Etablissement et communication d'un rapport annuel d'activité (facultatif) :**

Montant annuel HT :	compris dans le prix de la maintenance préventive ; un tableau de suivi vous sera remis sans format Excel
Taux de TVA :	
Montant annuel TTC :	
Montant annuel TTC (En toute lettre) :	

3.2 Annexes financières

Les annexes financières rattachées au présent acte d'engagement sont les suivantes :

- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) du lot n°1
- Le Bordereau des Prix unitaires (BPU) du lot n°2

3.3 Compte à créditer

RIB joint dans la candidature

Informations du compte à créditer (le cadre ci-dessous est à dupliquer en cas de paiement sur plusieurs comptes dans le cadre d'un groupement) :

Maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur

510

Titulaire du compte :

SARL AMELEC MAINTENANCE

Code banque : 11706 Code guichet : 00034 Numéro : 56010094734 Clé RIB : 03

IBAN : FR76 1170 6000 3456 0100 9473 403

Code BIC : AGRIFRPP817

Banque : CREDIT AGRICOLE CHARENTE MARITIME DEUX-SÈVRES

3.4 Signature du candidat

À François , le 28/02/2020

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement,


SARL AMELEC MAINTENANCE
ZA DU FIEF DE BAUSSAIS
RUE DU FIEF DE BAUSSAIS
79260 FRANCCIS
Tél : 05 49 73 14 84
Siret : B19.620.698.00020 Code APE : 4321A

**MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES INSTALLATIONS DE SECURITE DU SITE DE L'ACCLAMEUR
Lot n°2 - Maintenance préventive et curative du Système de Sécurité Intrusion de L'Acclameur**

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Désignation <small>Chaque pièce listée ci-dessous doit être d'une gamme similaire à la pièce initialement installée</small>	Unité	Marque / Modèle proposé	Prix unitaire H.T	Montant T.V.A	Prix unitaire T.T.C
Détecteurs volumétriques	Unité	UTC / DD1012PI	38,00 €	7,60 €	45,60 €
Sirènes intérieures	Unité	UTC / AS270-F	41,40 €	8,28 €	49,68 €
Clavier déporté	Unité	UTC / ATS 1110-N	109,50 €	21,90 €	131,40 €
Lecteur de badges	Unité	UTC / ATS 1192	188,10 €	37,62 €	225,72 €
Badges	Unité	UTC / ATS 1475	4,70 €	0,94 €	5,64 €
Batteries centrales 12V 24Ah (changé le 19/10/2016)	Unité	YUASA FR	59,00 €	11,80 €	70,80 €
Batteries centrales 12V 7Ah (changé le 19/10/2016)	Unité	YUASA FR	15,60 €	3,12 €	18,72 €
Batteries sirènes intrusion 12V 2,1 Ah (changé le 19/10/2016)	Unité	YUASA FR	10,20 €	2,04 €	12,24 €
<p>Dans le cas où la maintenance concerne le remplacement d'une pièce qui n'est pas repertoriée ci-dessus, le pouvoir adjudicateur peut recourir au catalogue public du titulaire. Ce catalogue est limité aux seules pièces permettant de remettre en état les équipements objets du présent marché. Les pièces du catalogue sont nécessairement de gammes similaires aux pièces remplacées.</p>					

Coût d'un déplacement (aller / retour)	Unité		INCLUS	INCLUS	
Unité d'œuvre technicien (1 personne) - Intervention en jour ouvré	Heure		45,00 €	10,00 €	55,00 €

Annexe 11 : Etat général des ouvrages et des biens délégués et Inventaire

Suivi matériel, installations L'Acclameur au 31/12/2021_Chauffage Ventilation

	Type et marque de l'équipement	Quantité	Description	Observation		
Installations de chauffage au bois	Chaudière à bois de 500Kw (dans la Halle) KOB	1	Mise en service 25/10/2019	Réception SoSpace 06/11/2020		
	Silo de 100m3	1	Mise en service 25/10/2019 Livraison bois 10/11/2021			
Installations de chauffage au gaz	Chaudière à gaz (dans la Halle) VISSMANN VITOPLEX 200	1	Mise en service le 16/11/2011 Puissance 720kW Dernière visite le 02/11/2020	Changement bloc gaz 10/12/2020		
Installations de climatisation						
<i>Halle de L'Acclameur</i>						
Installations de climatisation	Climatisations unité intérieure K7 CIAT MELODY	15	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020	Changement de filtre, nettoyage et désinfection 05/11/2020		
	Climatisation groupe extérieur DAIKIN RZQSG 125	1	Mise en service 27/03/2018 Dernière visite le 05/11/2020			
	Climatisation unité intérieure DAIKIN FHA 125	1	Mise en service 27/03/2018 Dernière visite le 05/11/2020			
	Climatisation groupe extérieur DAIKIN 5 MKS 90 E	1	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020			
	Climatisation unité intérieure murale DAIKIN FTKS 35 DW	1	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020			
Installations de climatisation	Climatisation unité intérieure murale DAIKIN FTKS 50 E	1	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020	Changement de filtre, nettoyage et désinfection 05/11/2020		
	Climatisation unité intérieure murale DAIKIN FTKS 710 E	1	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020			
	Climatisations unité intérieure CIAT	9	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020			
	<i>Halle de L'Acclameur</i>					
	Centrales de Traitement d'Air (CTA)	Centrales de traitement d'air SWEGON GOLD	4		Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020	Changement de filtre, nettoyage et désinfection 05/11/2020
Centrales de traitement d'air LEMMENS		4	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020			
Centrales de traitement d'air CIAT		10	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020			
Centrales de Traitement d'Air (CTA)	Centrale de traitement d'air SWEGON GOLD RX 30	1	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020	Changement de filtre, nettoyage et désinfection 05/11/2020		
	Centrale de traitement d'air LEMMENS REC HRM 3000	1	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020			
	Centrale de traitement d'air SYSTEMAIR TR06EL	1	Mise en service 14/01/2013 Dernière visite le 05/11/2020			
Groupe d'eau glacée	Groupe extérieur eau glacée (dans la Halle) CIAT CIATCOOLER LJAH 1	1	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le			
Installations de traitement de l'eau	Adoucisseur (dans la Halle) ASSISTEAUX ASOPOS C12	1	Mise en service le 16/11/2011 Dernière visite le			
	Pompe doseuse (dans la Halle) ASSISTEAUX DLX-VFT M 0210	1	Mise en service le 16/11/2011 Dernière visite le			
Ventilo-convecteurs	Ventilo convecteur (dans la Halle) CIAT MAJOR 300	11	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le	Changement de filtre, nettoyage et désinfection 05/11/2020		
Systèmes d'extraction	Extractions – caisson (dans la Halle) France AIR	9	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le			
Gestion Technique	Gestion Technique Centralisée SAUTER ModuWeb Vision	1	Mise en service le 27/11/2017 Dernière visite le 15/11/2021			

Suivi matériel, installations L'Acclameur au 31/12/2021_Electricité HT.BT.

	Type et marque de l'équipement	Quantité	Description	Observation	
Cellules haute tension	INTERRUPTEUR ARRIVEE/DEPART EDF		Mise en service 2009	Changement cellule 29/06/2020 suite à visite du 16/06/2020	
	FLUOKITM (Aréva)	3	Dernière visite le 10/12/2021		
Transformateur 1000 kVA	Transformateur AREVA	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 10/12/2021		
	<i>Halle de L'Acclameur (RDC)</i>				
TGBT	Armoire principale Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021	Thermographie 16/09/2021	
	Armoire TD sol Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021		
	Armoire TD multisports Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021		
	Armoire TD escalade Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021		
	Armoire TD Hall d'accueil Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021		
	Armoire Tableau éclairage Legrand	2	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021		
	Armoire TD sol Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021		
Armoires divisionnaires	<i>Halle de L'Acclameur (loges)</i>				
	Armoire TD loges Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021	Thermographie 16/09/2021	
	<i>Halle de L'Acclameur (R+1)</i>				
	Armoire TD R+1 Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021	Thermographie 16/09/2021	
	<i>Halle de L'Acclameur (R+2)</i>				
	Armoire TD Régie Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021		
	Armoire TD onduleur 1 Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021		
	Armoire TD onduleur 2 Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021		
	Armoire TD R+2 Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021		
	Armoire TD machinerie Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021		
Armoire TD rideaux Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021			
TGBT	<i>Club de L'Acclameur (RDC)</i>				
	Armoire principale Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021	Thermographie 16/09/2021	
	Armoire TD onduleur Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021		
	Armoire TD bar Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021		
	Armoire TD cuisine Legrand	1	Mise en service 2013 Dernière visite le 16/09/2021		
<i>Club de L'Acclameur (R+1)</i>					
Armoires divisionnaires	Armoire TD R+1 Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021	Thermographie 16/09/2021	
	Armoire TD plénière Legrand	1	Mise en service 2013 Dernière visite le 16/09/2021		
	Armoire tableau audio Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021		
Source centralisée	Source centralisée à courant alternatif A.E.E.S.	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021	Changement batteries 16/06/2020	
Groupe électrogène	Groupe électrogène SDMO	1	Mise en service 2011 Dernière visite le 13/10/2021		
Onduleur	Masterys MC (MAS2-MC) 80 kVA SOCOMEK	1	Mise en service 06/2011 Dernière visite le 07/12/2021		

Suivi matériel, installations L'Acclameur au 31/12/2021_Incendie Intrusion

SSI	Sécurité Incendie	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type et marque de l'équipement</th> <th>Quantité</th> <th>Description</th> <th>Observation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Centrales SDI / UTI UTC pack CHUBB</td> <td>2</td> <td>Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Centrales CMSI CHUBB</td> <td>1</td> <td>Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Détecteurs optiques de fumée CHUBB</td> <td>218</td> <td>Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Détecteurs thermo-vélocimétriques CHUBB</td> <td>4</td> <td>Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Détecteurs linéaires CHUBB</td> <td>22</td> <td>Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Détecteurs manuels CHUBB</td> <td>1</td> <td>Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Diffuseurs sonores CHUBB</td> <td>55</td> <td>Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Reporters d'alarme CHUBB</td> <td>4</td> <td>Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ventouses de porte CHUBB</td> <td>3</td> <td>Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Moteurs de désenfumages CHUBB</td> <td>10</td> <td>Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coffets de relayages</td> <td>10</td> <td>Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Skydômes</td> <td>6</td> <td>Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Exutoires à cartouche</td> <td>2</td> <td>Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Clapets de désenfumage</td> <td>8</td> <td>Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Type et marque de l'équipement	Quantité	Description	Observation	Centrales SDI / UTI UTC pack CHUBB	2	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021		Centrales CMSI CHUBB	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021		Détecteurs optiques de fumée CHUBB	218	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021		Détecteurs thermo-vélocimétriques CHUBB	4	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021		Détecteurs linéaires CHUBB	22	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021		Détecteurs manuels CHUBB	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021		Diffuseurs sonores CHUBB	55	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021		Reporters d'alarme CHUBB	4	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021		Ventouses de porte CHUBB	3	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021		Moteurs de désenfumages CHUBB	10	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021		Coffets de relayages	10	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021		Skydômes	6	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021		Exutoires à cartouche	2	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021		Clapets de désenfumage	8	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021		
		Type et marque de l'équipement	Quantité	Description	Observation																																																										
		Centrales SDI / UTI UTC pack CHUBB	2	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021																																																											
		Centrales CMSI CHUBB	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021																																																											
		Détecteurs optiques de fumée CHUBB	218	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021																																																											
		Détecteurs thermo-vélocimétriques CHUBB	4	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021																																																											
		Détecteurs linéaires CHUBB	22	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021																																																											
		Détecteurs manuels CHUBB	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021																																																											
		Diffuseurs sonores CHUBB	55	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021																																																											
		Reporters d'alarme CHUBB	4	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021																																																											
		Ventouses de porte CHUBB	3	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021																																																											
		Moteurs de désenfumages CHUBB	10	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021																																																											
		Coffets de relayages	10	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021																																																											
		Skydômes	6	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021																																																											
		Exutoires à cartouche	2	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021																																																											
	Clapets de désenfumage	8	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021																																																												
	Baie de sonorisation (message d'évacuation)	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Centrale EVA 8 PEKASON</td> <td>1</td> <td>Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Modules WPI450 PEKASON</td> <td>2</td> <td>Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ampli Sinus 40 PEKASON</td> <td>3</td> <td>Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chargeur AES RK 24V</td> <td>1</td> <td>Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Centrale EVA 8 PEKASON	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021		Modules WPI450 PEKASON	2	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021		Ampli Sinus 40 PEKASON	3	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021		Chargeur AES RK 24V	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021																																														
		Centrale EVA 8 PEKASON	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021																																																											
		Modules WPI450 PEKASON	2	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021																																																											
		Ampli Sinus 40 PEKASON	3	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021																																																											
Chargeur AES RK 24V	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 14/12/2021																																																													
Désenfumage manuel	<i>Halle de L'Acclameur</i>																																																														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type et marque de l'équipement</th> <th>Quantité</th> <th>Description</th> <th>Observation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Châssis cage d'escalier ouest Coffre CO² O/F</td> <td>1</td> <td>Mise en service 2012 Dernière visite le 16/06/2021</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Type et marque de l'équipement	Quantité	Description	Observation	Châssis cage d'escalier ouest Coffre CO ² O/F	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/06/2021																																																							
	Type et marque de l'équipement	Quantité	Description	Observation																																																											
	Châssis cage d'escalier ouest Coffre CO ² O/F	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/06/2021																																																												
	<i>Club de L'Acclameur</i>																																																														
<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Châssis hall Armoire CO² O/F</td> <td>2</td> <td>Mise en service 2012 Dernière visite le 16/06/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Lanterneau + VB cage d'escalier Armoire CO² O/F</td> <td>2</td> <td>Mise en service 2012 Dernière visite le 16/06/2021</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Châssis hall Armoire CO ² O/F	2	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/06/2021		Lanterneau + VB cage d'escalier Armoire CO ² O/F	2	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/06/2021																																																								
Châssis hall Armoire CO ² O/F	2	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/06/2021																																																													
Lanterneau + VB cage d'escalier Armoire CO ² O/F	2	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/06/2021																																																													
R.I.A.	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type et marque de l'équipement</th> <th>Quantité</th> <th>Description</th> <th>Observation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RIA DN33 longueur 30ML 128 L/min - Pression 3 bars Matincendie</td> <td>4</td> <td>Mise en service 03/10/2018 Dernière visite le 22/11/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Si 2 NB 32-160/163 + VigiloHM Débit: 15,36 m3/h HMT: 22 mCE Grundfos</td> <td>1</td> <td>Mise en service 03/10/2018 Dernière visite le 22/11/2021</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Type et marque de l'équipement	Quantité	Description	Observation	RIA DN33 longueur 30ML 128 L/min - Pression 3 bars Matincendie	4	Mise en service 03/10/2018 Dernière visite le 22/11/2021		Si 2 NB 32-160/163 + VigiloHM Débit: 15,36 m3/h HMT: 22 mCE Grundfos	1	Mise en service 03/10/2018 Dernière visite le 22/11/2021																																																			
	Type et marque de l'équipement	Quantité	Description	Observation																																																											
	RIA DN33 longueur 30ML 128 L/min - Pression 3 bars Matincendie	4	Mise en service 03/10/2018 Dernière visite le 22/11/2021																																																												
Si 2 NB 32-160/163 + VigiloHM Débit: 15,36 m3/h HMT: 22 mCE Grundfos	1	Mise en service 03/10/2018 Dernière visite le 22/11/2021																																																													
Moyen de secours incendie	Surpresseur	<i>Halle de L'Acclameur</i>																																																													
		<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Extincteurs eau pulvérisée 6 litres ROT</td> <td>62</td> <td>Mise en service 2012 Dernière visite le 03/09/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Extincteurs neige carbonique 2 kg ROT</td> <td>23</td> <td>Mise en service 2012 Dernière visite le 03/09/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Extincteurs neige carbonique 5 kg ROT</td> <td>12</td> <td>Mise en service 2009 Dernière visite le 03/09/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Extincteurs poudre ABC 6 kg ROT</td> <td>8</td> <td>Mise en service 2009 Dernière visite le 03/09/2021</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Extincteurs eau pulvérisée 6 litres ROT	62	Mise en service 2012 Dernière visite le 03/09/2021		Extincteurs neige carbonique 2 kg ROT	23	Mise en service 2012 Dernière visite le 03/09/2021		Extincteurs neige carbonique 5 kg ROT	12	Mise en service 2009 Dernière visite le 03/09/2021		Extincteurs poudre ABC 6 kg ROT	8	Mise en service 2009 Dernière visite le 03/09/2021																																														
	Extincteurs eau pulvérisée 6 litres ROT	62	Mise en service 2012 Dernière visite le 03/09/2021																																																												
	Extincteurs neige carbonique 2 kg ROT	23	Mise en service 2012 Dernière visite le 03/09/2021																																																												
	Extincteurs neige carbonique 5 kg ROT	12	Mise en service 2009 Dernière visite le 03/09/2021																																																												
	Extincteurs poudre ABC 6 kg ROT	8	Mise en service 2009 Dernière visite le 03/09/2021																																																												
	Extincteurs	<i>Club de L'Acclameur</i>																																																													
		<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Extincteurs eau pulvérisée 6 litres ROT</td> <td>12</td> <td>Mise en service 2012 Dernière visite le 03/09/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Extincteurs neige carbonique 2 kg ROT</td> <td>5</td> <td>Mise en service 2012 Dernière visite le 03/09/2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Extincteurs neige carbonique 5 kg ROT</td> <td>6</td> <td>Mise en service 2009 Dernière visite le 03/09/2021</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Extincteurs eau pulvérisée 6 litres ROT	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 03/09/2021		Extincteurs neige carbonique 2 kg ROT	5	Mise en service 2012 Dernière visite le 03/09/2021		Extincteurs neige carbonique 5 kg ROT	6	Mise en service 2009 Dernière visite le 03/09/2021																																																		
		Extincteurs eau pulvérisée 6 litres ROT	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 03/09/2021																																																											
		Extincteurs neige carbonique 2 kg ROT	5	Mise en service 2012 Dernière visite le 03/09/2021																																																											
Extincteurs neige carbonique 5 kg ROT	6	Mise en service 2009 Dernière visite le 03/09/2021																																																													

**Sécurité
intrusion**

Centrale ATS 4602 ARITECH	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 24/12/2021	
Alimentation AES ATS 1250 ARITECH	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 24/12/2021	
Détecteurs volumétriques double ARITECH	92	Mise en service 2009 Dernière visite le 24/12/2021	
Sirènes intérieurs SDP 50P ARITECH	12	Mise en service 2009 Dernière visite le 24/12/2021	
Claviers ATS 1110 ARITECH	8	Mise en service 2009 Dernière visite le 24/12/2021	
Module entrées / sorties ATS 1201 ARITECH	4	Mise en service 2009 Dernière visite le 24/12/2021	
Unités de traitement locale ATS 1170 ARITECH	2	Mise en service 2009 Dernière visite le 24/12/2021	
Lecteurs de badge ATS 1192 ARITECH	7	Mise en service 2009 Dernière visite le 24/12/2021	

Suivi matériel, installations L'Acclameur au 31/12/2021_Informatique

	Type et marque de l'équipement	LOGICIEL/ OS UTILISES	Quantité	Description	Observation
Serveur	CELVIN NAS Server Q800 4X1000Go 2xGigabitLAN, Intel Atom D5 Fujitsu	MICROSOFT OPEN/A WIN Svr Std WINDOWS serveur 2012 essential	1	Mise en service 15/12/2012	
	Primergy rx300s7 8x2.5. 1 x Intel Xeon E5-2640 6C/12T 2.50 GHz 15 MB Fujitsu	Anti-virus TREND MICRO worry-Free Business Security standard V7	1	Mise en service ?	
	ESXI ThinkSystem SR590,7 Lenovo	Licence Lenovo Microsoft Windows Serveur 2016 Essential ROK	1	Mise en service 30/04/2018	
	Sauvegarde NA SYNOLOGY DS1517	Licence veeam Backup Replication	1	Mise en service 30/04/2018	
	Serveur ASA 5505 Firewall CISCO		1	Mise en service 02/09/2015	
	Serveur virtuel SYSLOG		1	Mise en service 02/09/2015	
Onduleur	SMART-UPS RT 3000VA 230V APC		1	Mise en service 15/12/2012	
	SMART-UPS RT 5000VA 220/230/240V APC		1	Mise en service 15/12/2012	
	Smart 6 UPS RT 1000 VA 700 Watt APC		1	Mise en service 15/12/2012	
Switch	Catalyst 3750X-48PF-S CISCO		1	Mise en service 15/12/2012	
	Catalyst 2960S 48 GigE PoE 740W 2x10G SFP CISCO		3	Mise en service 15/12/2012	
	Catalyst 2960S 48LPD-L Commutateur Géré 48 x 10/100/100 CISCO		4	Mise en service 15/12/2012	
	Catalyst 2960S 48TD-L Commutateur Géré 48 x 10/100/100 CISCO		3	Mise en service 15/12/2012	
	Module d'extention Gigabit Ethernet 4 ports CISCO		1	Mise en service 15/12/2012	
<i>Club de L'Acclameur</i>					
Poste informatique	UC Tour E73 - ecran Asus 24" windows X PRO Lenovo	office Home and BUSINESS 2016, suite adobe	1	Mise en service 20/01/2016	
	UC Tour E73 - ecran Asus 24" windows X PRO Legrand	office Home and BUSINESS 2016, Sketchup	1	Mise en service 20/01/2016	
	UC Tour fixe VE 198S + ecran 19" windows X PRO	office Home and BUSINESS 2016	1	Mise en service 21/01/2013	
	TOUR I5 + 1 ECRAN + CLAVIER + SOURIS windows X PRO HP	office Home and BUSINESS 2016	1	Mise en service 30/04/2018	
	TOUR I7 + 2 ECRANS + CLAVIER + SOURIS windows X PRO HP	office Home and BUSINESS 2016, compta, paie, escalade	1	Mise en service 30/04/2018	
	NB BX325JA-EG081R Portable 13,3" ASUS	Windows 10 Pro	1	Mise en service 09/09/2021	
<i>Halle de L'Acclameur</i>					
	UC TOUR windows X PRO Lenovo	office Home and BUSINESS 2016	2	Mise en service 27/09/2017	
<i>Salle d'escalade</i>					
	TOUR I5 windows X PRO HP	office Home and BUSINESS 2016	1	Mise en service 30/04/2018	
	Portable NBR704VD-129p windows X PRO ASUS	office Home and BUSINESS 2016	1	Mise en service 21/01/2013	
	UC TOUR windows X PRO Lenovo	office Home and BUSINESS 2016	1	Mise en service 15/10/2017	

Suivi matériel, installations L'Acclameur au 31/12/2021_Scéno

	Type et marque de l'équipement	Quantité	Description	Observation
Podium	Scène plancher bois 24,40 x 10,98 H réglable de 1 à 1,50m STACCO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
	Escalier H réglable de 1 à 1,50m STACCO	3	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
	Rampe de déchargement alu 3,80m STACCO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
	Crash barrière alu noir STACCO	24 mètres	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
	Barrière police noire 2,50m STACCO	20	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
	Praticable 2 x 1m réglable de 0,20 à 1m STACCO	20	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	

Rideaux scéniques	Rideau 9 x 6m velour coton noir 350g ESL	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
	Rideau 9 x 4m velour coton noir 350g ESL	14	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
	Jupe de scène 15 x 1,50m velour Trévira noir 200 g ESL	2	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	

Structure scénique	Poutre S500	Poutre S500 2,80m STACCO	27	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Poutre S500 1,40m STACCO	3	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Poutre S500 0,70m STACCO	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Angle S500 2D STACCO	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Angle S500 linéaire STACCO	2	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Échelle 4,00m STACCO	8	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
	Poutre S300	Poutre S300 3,00m STACCO	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Poutre S300 2,00m STACCO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Poutre S300 1,00m STACCO	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Poutre S300 0,50m STACCO	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
	Poutre H40D	Poutre H40D 3,00m PROLYTE	19	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	Ancienne structure circassienne installée dans la SAE utilisée dans la halle pour des besoins scéniques.
		Angle H40D 2D PROLYTE	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Angle H40D 3D PROLYTE	10	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
	Poutre H30V	Poutre H30V 3,00m ASD	15	Mise en service 2019 Dernière visite le 19/12/2021	

Levage	Moteurs	Moteur 1000 kg LIFKET	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Moteur 500 kg LIFKET	3	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Moteur 500 kg STAGEMAKER	8	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	Utilisé initialement dans la SAE
		Moteur 250 kg LIFKET	8	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Stop chute 500 kg LIFKET	3	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
	Commande moteur	Commande 12 moteurs STACCO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Commande 8 moteurs sans fil STAGEMAKER	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	Utilisé initialement dans la SAE
		Commande valise 4 moteurs STACCO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Commande valise 2 moteurs STACCO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Commande à boutons 2 moteurs ESL	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	Fourni avec le panneau d'affichage Bodet
		Commande à boutons 1 moteur ESL	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
	Accroches	Élingue 1000 kg 4M PROLYTE	16	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Élingue 1000 kg 2,25M STACCO	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Élingue 1000 kg 2M STACCO	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Élingue 1000 kg 1,90M STACCO	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Élingue 1000 kg 1,50M STACCO	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Élingue 1000 kg 1M PROLYTE	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Élingue 1000 kg 0,50M PROLYTE	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Élingue 2000 kg 1M SOFTSTEEL	16	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Manille 3200 kg STACCO	110	Mise en service 2012 Dernière visite le 19/12/2021	
		Armoire électrique	Armoire 250A Powerlock DUSHOW	1	Mise en service 2017 Dernière visite le 19/12/2021
	Armoire 125A P17 DUSHOW		1	Mise en service 2017 Dernière visite le 19/12/2021	
	Armoire 63A P17 GESTE SCENIQUE		1	Mise en service 2019 Dernière visite le 19/12/2021	

Notre matériel scénographique, scène, ponts, moteurs, élingues, manilles, rideaux et armoires électriques est vérifié à chaque utilisation par un bureau de contrôle. Les moteurs sont vérifiés par un bureau de contrôle une fois par an.

Suivi gros matériel au 31/12/2021_Divers

<i>Halle de L'Acclameur</i>					
Ascenseur	R5N-UJ 277 630kg 8 pers. 2 niveaux CFA (OTIS)	1	Mise en service 20/10/2011 Dernière visite le 16/12/2021		
	<i>Club de L'Acclameur</i>				
	R5N-UJ 276 630kg 8 pers. 2 niveaux CFA (OTIS)	1	Mise en service 20/10/2011 Dernière visite le 16/12/2021		
Borne d'accès parvis	Borne escamotable automatique (Halle) URBACO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 15/09/2021	Changement vérin 20/10/2021	
	Borne escamotable automatique (Club) URBACO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 15/09/2021	Changement compresseur 10/2019	
S.A.E.	Escalade	Modules inclinables de - 10 à - 25° CREATEC	8	Mise en service 2016 Dernière visite le 13/12/2021	
		Modules inclinables de 0 à + 20° CREATEC	6	Mise en service 2020 Dernière visite le 13/12/2021	
	Cage crossfit	1	Mise en service 2018	Utilisation de la structure existante dans SAE	
	Enrouleurs stop-chute automatique Entre Prises	2	Mise en service 2018 Dernière visite le 13/12/2021		
	Enrouleurs stop-chute speed drive Desendo	4	Mise en service 2019 Dernière visite le 13/12/2021		
Gradin télescopique	Gradins télescopique mobile motorisé de 121 places complet Jezet Seating	4	Mise en service 20/10/2011 Dernière visite le 31/05/2016		
	Gradins télescopique mobile motorisé de 132 places complet Jezet Seating	2	Mise en service 20/10/2011 Dernière visite le 31/05/2016		
LEVAGE	Chariot élévateur	Chariot électrique 3 roues E14- 4100T 1400 kg FENWICK	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 09/11/2021	Changement display 14/01/2021 Remplacement batteries 03/09/2021
	Nacelle	Nacelle AP36S 400 kg HT: 13,10 M GENIE	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 09/11/2021	
	Potence extérieur	CII-M - 250 kg - 3M 14-2030 / 1141-781 ADC		Mise en service 11/02/2014 Dernière visite le 09/11/2021	
Rideaux asservies	Rideaux à la Romaine BC CAIRE	17	Mise en service 2012 Dernière visite le 06/04/2016		
	Panneaux d'affichage score BODET	2	Mise en service 12/2013	Remplacement du pupitre BT6000 SHF V3	
ENTRETIEN	Local ménage	Autolaveuse BA 611D ecoflex NILFISK	1	Mise en service 2013 Dernière visite le 10/11/2021	
		Autolaveuse SC 351A NILFISK	1	Mise en service 2013 Dernière visite le 10/11/2021	
		Balayeuse SW750 autotractée NILFISK	1	Mise en service 2013 Dernière visite le 10/11/2021	
	Atelier	Aspirateur GD 5 HEPA NILFISK	1	Mise en service 2013 Dernière visite le 10/11/2021	
		Aspirateur R2D-602EPMX GISS	1	Mise en service 2012	
	Club	Aspirateur R2D-271EPS GISS	1	Mise en service 2012	
	S.A.E.	Nettoyeur haute pression 150 HD 5/15 CX+ KARCHER	1	Mise en service 2017	
		Aspirateur à poussière WD 6 P KARCHER	1	Mise en service 2020	

SALLE ACCLAMEUR - GYMNASSE - ESCALADE

MAJ 31/12/2021

Légende:
en bleu les produits fixés au bâtiment
en vert les produits achetés par la SOPACE

	Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inventaire	Etat du produit				Commentaire	PHOTO
							Très bon	Bon	Moyen	Mauvais		
SALLE ACCLAMEUR		Réserve RDC 1	Etagère démontable 5 niveaux 100x49			1		1			achetés par la SOPACE	
	2013	Réserve RDC 1	Etagère démontable 5 niveaux 88x40			1		1			achetés par la SOPACE	
		Réserve RDC 1	Tabouret de bar			4		4			achetés par la SOPACE	
		Réserve RDC 1	Vitrine réfrigérée 2 vantaux vitrées	DUKERS	LG-2085	1		1				
		Réserve RDC 1	Vitrine pour glace	KUMASAN		1		1			achetés par la SOPACE	
		HALL d'Accueil 2	potelet			3		3			achetés par la SOPACE	
		HALL d'Accueil 2	support affiche potelet			1		1			achetés par la SOPACE	
		HALL d'Accueil 2 toilette Homme	seche-mains	DYSON	AB14	2		2			location Elis	
		HALL d'Accueil 2 toilette femme	seche-mains	DYSON	AB14	2		2			location Elis	
		11/09/2012	Salle évènementielle	nacelle	GENIE	AWP-365	1		1		achetés par la SOPACE	
		11/09/2012	Salle évènementielle	chargeur sgte cpax 48t 125		1		1			achetés par la SOPACE	
		2013-2014	Salle évènementielle	chariot a poussé 0,5T	orexad		3		3			
		2013-2014	Salle évènementielle	chariot a poussé 0,5T ipn	orexad		3		3			
		2015-2016	Salle évènementielle	chariot de translation ipn	orexad		10		10			
			Salle évènementielle	pont de lumiere triangulaire 500X500 noir lg 2,80m serie 500	STACCO	PA/528	9		9		achetés par la SOPACE	
			Salle évènementielle	pont de lumiere triangulaire 500X500 noir lg 1,40m serie 500	STACCO	PA/514	1		1		achetés par la SOPACE	
			Salle évènementielle	pont de lumiere triangulaire 500X500 noir lg 0,70m serie 500	STACCO	PA/507	2		2		achetés par la SOPACE	
		31/10/2013	Salle évènementielle	rideaux acoustiques 10x12,50m de HT			2		2			
		31/10/2013	Salle évènementielle	rideaux acoustiques 11x8,80/12,50m de HT			2		2			
		31/10/2013	Salle évènementielle	rideaux acoustiques 2,40x8,80m de HT			2		2			
		31/10/2013	Salle évènementielle	rideaux acoustiques 7,50x8,80m de HT			4		4			
		31/10/2013	Salle évènementielle	rideaux acoustiques 8x8,80m de HT			2		2			
		03/09/2014	Salle évènementielle	rideaux acoustiques 2x8,80m de HT			2		2			
		03/09/2014	Salle évènementielle	rideaux acoustiques 6,50x8,80m de HT			3		3			
		03/09/2014	Salle évènementielle	rideaux acoustiques 1,60x8,80m de HT			2		2			
			Salle évènementielle	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz - 22 kHz	L'ACOUSTICS	112P	29		29			
		15/10/2015	Salle évènementielle	destratificateur thermique grand model			10		10		achetés par la SOPACE	
			Salle évènementielle	affichage multisports	BODET		2		2			
			Salle évènementielle	top chute 500kg pour affichage BODET			2		2			
			Salle évènementielle	ensemble ssl avec 22 hautparleur 9 hautparleur			1		1			
			Salle évènementielle	ensemble amplificateur BOOSTER 4G			1		1			
		17/09/2012	dégagement entre les salles	Chariot élévateur	FENWICK		1		1		achetés par la SOPACE	
		2013	dégagement entre les salles	escalot 6 marches			1		1		achetés par la SOPACE	
		2018	dégagement entre les salles	marche pieds MAGNUM 2	TUBESCA	2376206	1		1		achetés par la SOPACE	
			dégagement entre les salles	échelle transformable 3 plans	CENTAURE	T3	1		1		achetés par la SOPACE	
			rangement sportif 1	ensemble pied pour rampe PMR			2		2			
			rangement sportif 1	balayeuse accompagnée	NILFISK	SW750	1		1		achetés par la SOPACE	
			rangement sportif 1	support pour sac poubelle Collecroule basic 110L	MANUTAN	A016985	2		2		achetés par la SOPACE	
		11/12/2019	rangement sportif 1	Support sac poubelle 110L gris à pédale	MANUTAN		10	10			achetés par la SOPACE	
		2013	rangement sportif 1	chariot de lavage / big	ICA	E274033CHAR	1		1			
		rangement sportif 1	support de protection pour enceinte scène			15		15		aucune utilité		
		rangement sportif 1	panier rangement toile Tremblay	TREMBLAY		1		1				
		rangement sportif 2	ensemble pieds pour rampe PMR			1		1				
		rangement sportif 2	chariot de rangement a ballons en métal couleur bleu			1		1				
		rangement sportif 3	panier rangement toile Tremblay	TREMBLAY		2		2				
		rangement sportif 3	chariot de rangement a ballons en métal couleur bleu			1		1				
		rangement sportif 3	jeux de 2 but de hand + filet			1		1				
		rangement sportif 3	jeux de 2 poteaux complet volley + filet			1		1				
		rangement sportif 3	jeux de 2 poteaux tennis + filet			1		1				
		rangement sportif 3	jeux de 2 poteaux babington + filet			7		7				
		rangement sportif 3	ensemble filets de protection public			1		1				
		rangement sportif 3	support poteaux de sport sur roulettes			1		1				
	26/02/2014	rangement sportif 3	bac a sel jaune			1		1		achetés par la SOPACE		
	26/02/2014	rangement sportif 3	saleuse manuelle			1		1		achetés par la SOPACE		
		rangement sportif 3	caisson de 4 marches en bois			6		6				
	19/10/2012	rangement sportif 4	chaises de spectacle			935		935		achetés par la SOPACE		
	19/10/2012	rangement sportif 4	chariots pour chaises 4 pieds			60		60		achetés par la SOPACE		
	01/10/2014	rangement sportif 4	chariot support pour 20 chariots chaises 4 pieds			3		3		achetés par la SOPACE		
		rangement sportif 4	transpalette manuelle			1		1		achetés par la SOPACE		
		rangement sportif 5	sol sportif parquet de 44x24			1		1				

SALLE ACCLAMEUR - GYMNASE - ESCALADE

MAJ 31/12/2021

Légende:
en bleu les produits fixés au bâtiment
en vert Les produits achetés par la SOPACE

	Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inventaire	Etat du produit				Commentaire	PHOTO		
							Très bon	Bon	Moyen	Mauvais				
SALLE ACCLAMEUR		rangement sportif 6 (scéno)	rampe 3,80m			1					1	achetés par la SOPACE		
		rangement sportif 6 (scéno)	moteur de scène 1000t	LIFTKET	MB4 1/22J	12						12	achetés par la SOPACE	
		rangement sportif 6 (scéno)	moteur de scène 500kg	LIFTKET	MB4 1/21J	8						8	achetés par la SOPACE	
		rangement sportif 6 (scéno)	moteur de scène 250kg	LIFTKET	MB1 1/21B	3						3	achetés par la SOPACE	
		rangement sportif 6 (scéno)	moteur de scène	VERLINDE	SM5 504 MI - A20	8						8	achetés par la SOPACE	
		rangement sportif 6 (scéno)	top chute 500kg			3						3	achetés par la SOPACE	
		rangement sportif 6 (scéno)	Barrières Vauban noir avec patin			15						15	achetés par la SOPACE	
		rangement sportif 6 (scéno)	pince IPN 1tonne			38						38	achetés par la SOPACE	
		29/11/2012	rangement sportif 6 (scéno)	manille 3,20 tonnes			110					110	achetés par la SOPACE	
		2018	rangement sportif 6 (scéno)	Rayonnage câble	manutan		1					1	achetés par la SOPACE	
		29/11/2012	rangement sportif 6 (scéno)	élingue 1,5 tonnes 4,00m anneau noir			16					16	achetés par la SOPACE	
		29/11/2012	rangement sportif 6 (scéno)	élingue 1,5 tonnes 2,25m scotch jaune			12					12	achetés par la SOPACE	
		29/11/2012	rangement sportif 6 (scéno)	élingue 1,5 tonnes 2,00m scotch marron			4					4	achetés par la SOPACE	
		29/11/2012	rangement sportif 6 (scéno)	élingue 1,5 tonnes 1,90m scotch bleu			4					4	achetés par la SOPACE	
		29/11/2012	rangement sportif 6 (scéno)	élingue 1,5 tonnes 1,55m scotch rouge			12					12	achetés par la SOPACE	
		29/11/2012	rangement sportif 6 (scéno)	élingue 1,5 tonnes 1,00m anneau jaune			12					12	achetés par la SOPACE	
		29/11/2012	rangement sportif 6 (scéno)	élingue 1,5 tonnes 0,50m anneau gris			12					12	achetés par la SOPACE	
		29/11/2012	rangement sportif 6 (scéno)	élingue 1 tonnes 4,00m			8					8	achetés par la SOPACE	
		08/10/2012	rangement sportif 6 (scéno)	pont de lumiere triangulaire 500X500 noir lg 2,80m serie 500	STACCO	PA/528	27					27	achetés par la SOPACE	
		08/10/2012	rangement sportif 6 (scéno)	pont de lumiere triangulaire 500X500 noir lg 1,40m serie 500	STACCO	PA/514	2					2	achetés par la SOPACE	
		08/10/2012	rangement sportif 6 (scéno)	pont de lumiere triangulaire 500X500 noir lg 0,70m serie 500	STACCO	PA/507	4					4	achetés par la SOPACE	
		08/10/2012	rangement sportif 6 (scéno)	angle 2D triangulaire 500X500 noir serie 500	STACCO	PA/502	4					4	achetés par la SOPACE	
		07/10/2019	rangement sportif 6 (scéno)	pont de lumière carré H40V alu lg 3,00m			15					15	achetés par la SOPACE	
		08/10/2012	rangement sportif 6 (scéno)	pont de lumière bilight serie 300 alu lg 4,00m			8					8	achetés par la SOPACE	
		08/10/2012	rangement sportif 6 (scéno)	pont de lumière trilight serie 300 alu lg 3,00m			12					12	achetés par la SOPACE	
		08/10/2012	rangement sportif 6 (scéno)	pont de lumière trilight serie 300 alu lg 2,00m			3					3	achetés par la SOPACE	
		08/10/2012	rangement sportif 6 (scéno)	pont de lumière trilight serie 300 alu lg 1,00m			4					4	achetés par la SOPACE	
		08/10/2012	rangement sportif 6 (scéno)	pont de lumière trilight serie 300 alu lg 0,50m			4					4	achetés par la SOPACE	
			rangement sportif 6 (scéno)	câble alim commande moteur 32 tétra 30m			1					1	achetés par la SOPACE	
			rangement sportif 6 (scéno)	câble alim commande moteur 32 tétra 25m			1					1	achetés par la SOPACE	
			rangement sportif 6 (scéno)	câble alim commande moteur 32 tétra 15m			1					1	achetés par la SOPACE	
			rangement sportif 6 (scéno)	câble alim commande moteur 32 tétra 10m			2					2	achetés par la SOPACE	
		rangement sportif 6 (scéno)	câble alim commande moteur 32 tétra 5m			2					2	achetés par la SOPACE		
		rangement sportif 6 (scéno)	câble moteur 25m			1					1	achetés par la SOPACE		
		rangement sportif 6 (scéno)	câble moteur 20m			11					11	achetés par la SOPACE		
		rangement sportif 6 (scéno)	câble moteur 15m			2					2	achetés par la SOPACE		
		rangement sportif 6 (scéno)	câble moteur 10m			4					4	achetés par la SOPACE		
		rangement sportif 6 (scéno)	câble moteur 5m			4					4	achetés par la SOPACE		
		rangement sportif 6 (scéno)	coffret alimentation 12 moteurs			1					1	achetés par la SOPACE		
		rangement sportif 6 (scéno)	armoire électrique 250A			1					1	achetés par la SOPACE		
		rangement sportif 6 (scéno)	armoire électrique 125A			1					1	achetés par la SOPACE		
	30/09/2019	rangement sportif 6 (scéno)	armoire électrique 63A			1		1			1	achetés par la SOPACE		
		rangement sportif 6 (scéno)	Praticables de scène			20					20	achetés par la SOPACE		
		rangement sportif 6 (scéno)	chariots pour praticable de scène			2					2	achetés par la SOPACE		
		local CREW	table 152x76 pliante			17					15	2	achetés par la SOPACE	
		local CREW	chariot table 152x76			1					1	1	achetés par la SOPACE	
		local CREW	table 180x76 pliante			29					27	2	achetés par la SOPACE	
		local CREW	chariot table 180x76			1					1	1	achetés par la SOPACE	
	04/09/2012	local CREW	potelet			23					23	1	achetés par la SOPACE	
	11/10/2012	local CREW	grille caddie			13					13	1	achetés par la SOPACE	
	08/03/2013	local CREW	aspirateur	GISS	R2D-602 EPMX	1					1	1	achetés par la SOPACE	
	2013	local CREW	diabie			1					1	1	achetés par la SOPACE	
	31/10/2014	local CREW	compresseur+pistolet	AARIAC	ITR0802002	1					1	1	achetés par la SOPACE	
		local CREW	scie circulaire	BOSCH	PKS 55A	1					1	1	achetés par la SOPACE	
		local CREW	scie sauteuse	BOSCH	GST 135 BCE	1					1	1	achetés par la SOPACE	
	28/09/2012	local CREW	établie			1					1	1	achetés par la SOPACE	
		local CREW	traceur de bande			1					1	1	achetés par la SOPACE	
		local CREW	établie pour machine	WOLFFCRAFF	MASTER cut 1500	1					1	1	achetés par la SOPACE	
	20/15/2017	local CREW	bigbox sur roulettes	manutan		1					1	1	achetés par la SOPACE	
	2015	local CREW	bigbox sur roulettes	manutan		1					1	1	achetés par la SOPACE	
		local CREW	rideaux scène 12x12			4					4	4	achetés par la SOPACE	

SALLE ACCLAMEUR - GYMNASE - ESCALADE

MAJ 31/12/2021

Légende:
en bleu les produits fixés au bâtiment
en vert les produits achetés par la SOPACE

	Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inventaire	Etat du produit				Commentaire	PHOTO
							Très bon	Bon	Moyen	Mauvais		
SALLE ACCLAMEUR		local CREW	rideaux scène H 9m x L 4m			16		16			achetés par la SOPACE	
		local CREW	rideaux scène H 9m x L 6m			4		4			achetés par la SOPACE	
		local CREW	jupe périphérique en velours			1		1			achetés par la SOPACE	
		local CREW	servante atelier à mains couleur bleu	GISS	781391	1		1			achetés par la SOPACE	
		2013 local CREW	chariot d'atelier pour magasinage	GISS	787389	2		2			achetés par la SOPACE	
		31/08/2012 local CREW	caisse a outils complete			1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	bureau			2		2			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	caisson bureau			1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	fauteuil bureau			2		2			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	ordinateur lenovo + clavier + écran			1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	écran	Asus		1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	téléphone sans fil			1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	téléphone	ASTRA	6731j	1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	dymo			1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	imprimante photocopieur	S.B.S.		1		1			Location SBS	
		Atelier Technique	armoire bureau			4		4			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	casier 4 portes 2 colonnes			1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	table pliante 180x76			1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	table pliante 120x76			6		6			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	chaise de bureau tissue			7		7			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	frigo	FAGOR		1		1				
		Atelier Technique	poste a souder	ESAB	ARC180	1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	masque de soudure	GISS	réf 844999	1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	coffret de 57 accessoires pneumatiques	Performance POWER		1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	coffret de douilles			1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	coffret scie cloche			1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	décapeur thermique	MAKITA		1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	ponceuse	BOSCH	GEX 125-150 AVE	1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	visseuse	BOSCH	GSR 14,4 - LI	1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	riveteuse	FACOM	Y105B	1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	fer a souder			1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	multimètre pince	FACOM	712A	1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	multimètre	FACOM	711A	1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	télémetre laser	BOSCH	GLM50	1		1			achetés par la SOPACE	
		2012/2015 Atelier Technique	laser point	BOSCH	GPL3	2		2			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	disqueuse	BOSCH	GWS1000	1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	perceuse fil	BOSCH	GSB 19-2 RE	1		1			achetés par la SOPACE	
		2012 Atelier Technique	escabot 3 marches	orexad		1		1			achetés par la SOPACE	
		2012/2014 Atelier Technique	talkie walkie	MOTOROLA		10		10			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	micro Hp déporté pour talkie walkie	MOTOROLA		4		4			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	oreillettes confort	MOTOROLA		4		4			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz - 22 kHz	L'ACOUSTICS	108P	2		2				
		Atelier Technique	ped enceinte L'ACOUSTICS	L'ACOUSTICS		2		2				
		Atelier Technique	support affiche potelet			13		13			achetés par la SOPACE	
		2015 Atelier Technique	étagère démontable 4 niveaux 1,94x0,64m			2		2			achetés par la SOPACE	
		2016 Atelier Technique	étagère démontable 5 niveaux bleu 3,10x0,64m	manutan		1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	boite pendante 4 poussoirs+1 arrêt urgence	SCHNEIDER	XACB4933	1		1			Commande moteur affichage Bodet	
		Atelier Technique	boitier PCE 32A TRI	PCE	PCE9030218V2	2		2			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	petit pied de micro	K&M		1		1				
		Atelier Technique	grand pied de micro	K&M		2		2				
		Atelier Technique	panier rangement toile Tremblay	TREMBLAY		1		1				
		Atelier Technique	commande de palans			1		1				
		Atelier Technique	flightcase 19 pouces	rythme & sons		1		1				
		Atelier Technique	lecteur cd	TASCAM	SS-CDR1	1		1				
		Atelier Technique	lecteur cd	TASCAM	CD-500B	1		1				
		Atelier Technique	coffret alimentation 8 moteurs			1		1				
		Atelier Technique	coffret alimentation 4 moteurs			1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	coffret alimentation 2 moteurs			1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	coffret alimentation 2 moteurs			1		1			achetés par la SOPACE	
		Atelier Technique	câble RJ45 50m			1		1			achetés par la SOPACE	

SALLE ACCLAMEUR - GYMNASSE - ESCALADE

MAJ 31/12/2021

Légende:
en bleu les produits fixés au bâtiment
en vert les produits achetés par la SOPACE

Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inventaire	Etat du produit				Commentaire	PHOTO
						Très bon	Bon	Moyen	Mauvais		
	Atelier Technique	câble RJ45 30m			1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	câble RJ45 20m			3		3			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	câble RJ45 7m			3		3			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	câble RJ45 5m			3		3			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	porte manteau 1,40 réglable en hauteur			3		3			achetés par la SOPACE	
2012	Atelier Technique	porte manteau 1,20	rouxel		2		2			achetés par la SOPACE	
2012	Atelier Technique	miroir spiché	BUT	TITAN	2		2			achetés par la SOPACE	
2013	Atelier Technique	marche pied 3 marches			1		1			achetés par la SOPACE	
2013	Atelier Technique	Etagère démontable 3 niveaux 88x40			2		2			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 1	bureau			1		1			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 1	fauteuil bureau			1		1			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 1	caisson bureau			1		1			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 1	téléphone	ASTRA	6731i	1		1			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 2	bureau			2		2			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 2	fauteuil bureau			2		2			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 2	caisson bureau			1		1			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 2	téléphone	ASTRA	6731i	2		2			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 3	bureau			2		2			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 3	fauteuil bureau			3		3			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 3	caisson bureau			1		1			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 3	téléphone	ASTRA	6731i	1		1			achetés par la SOPACE	
	sanitaire sportif homme	seche-mains	DYSON	AB14	1		1			location Elis	
	sanitaire sportif femme	seche-mains	DYSON	AB14	1		1			location Elis	
	local entretien	table 152x76 pliante			1		1			achetés par la SOPACE	
	local entretien	chaise			1		1			achetés par la SOPACE	
10/10/2013	local entretien	lave linge	BOSCH	Maxx7 Varioperfect	1		1			achetés par la SOPACE	
10/10/2013	local entretien	sèche linge	BOSCH	Avantixx7	1		1			achetés par la SOPACE	
10/10/2013	local entretien	auto laveuses à conducteur accompagnant grand modèle	NILFSK	BA 551D	1		1			achetés par la SOPACE	
10/10/2013	local entretien	auto laveuses à conducteur accompagnant petit modèle	NILFSK	SC351 Eco	1		1			achetés par la SOPACE	
10/10/2013	local entretien	aspirateur dorsal	NILFSK	GD5	1		1			achetés par la SOPACE	
	local entretien	aspirateur poussier professionnel	ICA	GP1/16 Eco LUX	1		1			achetés par la SOPACE	
2013	local entretien	escalabeau 3 marches	casto		1		1			achetés par la SOPACE	
2013	local ménage	chariot de lavage / big	ICA	E274033CHAR	1		1			achetés par la SOPACE	
	local entretien	casier 4 portes 2 colonnes			1		1			achetés par la SOPACE	
2013	local entretien	Etagère démontable 5 niveaux 88x40			1		1			achetés par la SOPACE	
2013	local entretien	rayonnage plastique noir 5 niveaux			1		1			achetés par la SOPACE	
	local entretien	bac de plongee inox			1		1			achetés par la SOPACE	
	loge bureau	chaise velours			1		1			achetés par la SOPACE	
	loge bureau	bureau			3		3			achetés par la SOPACE	
	loge bureau	colonne ordinateur + clavier + souris	OPTIPLEX		1		1			achetés par la SOPACE	
	loge bureau	écran LED 55cm	DELL	E2211	1		1			achetés par la SOPACE	
	infirmerie	table pliante 180x76			1		1			achetés par la SOPACE	
	infirmerie	casier 4 portes 2 colonnes			1		1				
	vestiaire entretien 1	casier 4 portes 2 colonnes			1		1				
	vestiaire entretien 1	banc fixé au mur + patères + étagères 0,90m			1		1				
	vestiaire entretien 2	banc fixé au mur + patères + étagères 0,90m			1		1				
	vestiaire Joueur 1	seche-mains	DYSON	AB14	1		1			location Elis /Remplacé par essuie mains textiles en jan 2020	
	vestiaire Joueur 1	banc fixé au mur + patères + étagères 2,40m			2		2				
	vestiaire Joueur 1	banc fixé au mur + patères + étagères 2,25m			2		2				
	vestiaire Joueur 1	porte manteau 1,20m			1		1				
	vestiaire Joueur 2	seche-mains	DYSON	AB14	1		1			location Elis /Remplacé par essuie mains textiles en jan 2020	
	vestiaire Joueur 2	banc fixé au mur + patères + étagères 2,40m			2		2				
	vestiaire Joueur 2	banc fixé au mur + patères + étagères 2,24m			2		2				
	vestiaire Joueur 2	banc double assise avec patère fixation sol 3,20m			1		1				
	vestiaire Joueur 2	porte manteau 1,20m			1		1				
	vestiaire Joueur 3	casier 6 portes 3 colonnes			1		1				
	vestiaire Joueur 3	casier 12 portes 6 colonnes			1		1				
	vestiaire Joueur 3	table 152x76 pliante			1		1			achetés par la SOPACE	
	vestiaire Joueur 3	caisson bureau			1		1			achetés par la SOPACE	

SALLE ACCLAMEUR - GYMNASSE - ESCALADE

Légende:

en bleu les produits fixés au bâtiment

en vert les produits achetés par la SOPACE

MAJ 31/12/2021

	Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inventaire	Etat du produit				Commentaire	PHOTO
							Très bon	Bon	Moyen	Mauvais		
SALLE ACCLAMEUR		vestiaire Joueur 3	seche-mains	DYSON	AB14	1		1			location Elis /Remplacé par essuie mains textiles en jan 2020	
		vestiaire Joueur 3	banc fixé au mur + patères + étagères 2,70m			3		3				
		vestiaire Joueur 3	banc fixé au mur + patères + étagères 1,5m			2		2				
		vestiaire Joueur 3	banc fixé au mur + patères + étagères 0,75m			1		1				
		vestiaire Joueur 3	banc double assise avec patère fixation sol 1,50m			3		3				
		vestiaire Joueur 3	porte manteau 1,20m			2		2				
		vestiaire Joueur 4	casier 8 portes 4 colonnes			1		1				
		vestiaire Joueur 4	seche-mains	DYSON	AB14	1		1			location Elis /Remplacé par essuie mains textiles en jan 2020	
		vestiaire Joueur 4	banc fixé au mur + patères + étagères 1,5m			6		6				
		vestiaire Joueur 4	banc double assise avec patère fixation sol 2,80m			2		2				
		vestiaire Joueur 4	porte manteau 1,20m			2		2				
		vestiaire Joueur 5	casier 2 portes 1 colonnes			1		1				
		vestiaire Joueur 5	seche-mains	DYSON	AB14	1		1			location Elis /Remplacé par essuie mains textiles en jan 2020	
		vestiaire Joueur 5	banc fixé au mur + patères + étagères 2,70m			3		3				
		vestiaire Joueur 5	banc fixé au mur + patères + étagères 1,80m			1		1				
		vestiaire Joueur 5	banc fixé au mur + patères + étagères 0,75m			1		1				
		vestiaire Joueur 5	banc double assise avec patère fixation sol 2,20m			1		1				
		vestiaire Joueur 5	porte manteau 1,20m			1		1				
		vestiaire Joueur 6	table 180x76 pliante			1		1			achetés par la SOPACE	
	19/10/2012	vestiaire Joueur 6	chaises de spectacle			3		3			achetés par la SOPACE	
		vestiaire Joueur 6	casier 2 portes 1 colonnes			1		1				
		vestiaire Joueur 6	banc fixé au mur + patères + étagères 2,00m			2		2				
		vestiaire Joueur 6	banc fixé au mur + patères + étagères 1,50m			3		3				
		vestiaire Joueur 6	banc fixé au mur + patères + étagères 1,35m			1		1				
		vestiaire Joueur 6	banc fixé au mur + patères + étagères 1,20m			1		1				
		vestiaire Joueur 6	banc fixé au mur + patères + étagères 0,60m			1		1				
		vestiaire Joueur 6	banc fixé au mur 1,20m			1		1				
		vestiaire Joueur 6	porte manteau 1,20m			1		1				
		vestiaire Ramasseur 1	seche-mains	DYSON	AB14	1		1			location Elis /Remplacé par essuie mains textiles en jan 2020	
		vestiaire Ramasseur 1	banc fixé au mur + patères + étagères 1,20m			6		6				
		vestiaire Ramasseur 1	porte manteau 1,20m			1		1				
		vestiaire Ramasseur 2	seche-mains	DYSON	AB14	1		1			location Elis /Remplacé par essuie mains textiles en jan 2020	
		vestiaire Ramasseur 2	banc fixé au mur + patères + étagères 1,20m			4		4				
		vestiaire Ramasseur 2	banc fixé au mur + patères + étagères 0,80m			2		2				
		vestiaire Ramasseur 2	porte manteau 1,20m			1		1				
		vestiaire arbitre 1	banc fixé au mur + patères + étagères 1,20m			1		1				
		vestiaire arbitre 2	banc fixé au mur + patères + étagères 1,20m			1		1				
		VDI RDC vestiaire	baie 19" 600x600 h 2026mm	LEGRAND	LEG046306	1		1				
		VDI RDC vestiaire	rack fibre	BRAND REX		1		1				
		VDI RDC vestiaire	commutateur catalyst power over Ethernet plus	CISCO	2960-S serie POE+10G	1		1			achetés par la SOPACE	
		VDI RDC vestiaire	PDU standard 9 prises 2P+T	LEGRAND	LEG646811	1		1				
		VDI RDC vestiaire	panneau de brassage de 24 - RJ45	LEGRAND		1		1				
		VDI RDC vestiaire	panneau de brassage de 10 - RJ45	LEGRAND		1		1				
		VDI RDC vestiaire	panneau de brassage de 8 - RJ45	LEGRAND		1		1				
		VDI RDC vestiaire	onduleur 1000va	APC	smart UPS RT1000	1		1			achetés par la SOPACE	
	VDI RDC vestiaire	boîtier numéris	France télécom		1		1					
	VDI RDC vestiaire	panneau passe fil 19"	LEGRAND	LEG046522	3		3					
	Cuisine Catering	table inox professionnel sur roulette desserte 160X70			1		1					
28/09/2012	Cuisine Catering	four chaleur tournante 4 plats 600x400 5,5kw	SMEG		1		1					
28/09/2012	Cuisine Catering	plaque à induction 3kw	BRATSCHER	IK 30 TC	2		2					
25/08/2012	Cuisine Catering	lave vaisselle	DIHR	gs50	1		1					
25/08/2012	Cuisine Catering	réfrigérateur 300L			1		1					
10/10/2012	Cuisine Catering	Armoire ventilée positive 390 litres	FRIGELUX	CF386	1		1					
	Cuisine Catering	Table de travail inox			1		1					
28/09/2012	Cuisine Catering	hotte	SAFTAIR		1		1					

SALLE ACCLAMEUR - GYMNASSE - ESCALADE

Légende:
en bleu les produits fixés au bâtiment
en vert les produits achetés par la SOPACE

MAJ 31/12/2021

	Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inventaire	Etat du produit				Commentaire	PHOTO
							Très bon	Bon	Moyen	Mauvais		
SALLE ACCLAMEUR	28/09/2012	Salle Catering	Vitrine réfrigérée 2 vantaux vitrées	DUKERS	LG-2085	1		1				
		Salle Catering	four micro onde			1		1			achetés par la SOPACE	
		Salle Catering	table inox professionnel sur roulette desserte 85x57			1		1				
	28/09/2012	Salle Catering	Réfrigérateur 200L	FAGOR		1			1		achetés par la SOPACE	
	24/10/2012	Salle Catering	Téléviseur LCD 105mm	PHILIPS		1		1			achetés par la SOPACE	
		Salle Catering	support pour sac poubelle Collecroule basic 110L	MANUTAN	A016985	2		2			achetés par la SOPACE	
		Salle Catering	table 180x76 pliante			10		8	2		achetés par la SOPACE	
		Salle Catering	chaises rouge			18		18			achetés par la SOPACE	
	08/10/2012	Salle Catering	chaises blanche			18		18			achetés par la SOPACE	
		Salle rédaction	chaises rouge			6		6			achetés par la SOPACE	
	08/10/2012	Salle rédaction	chaises blanche			7		7			achetés par la SOPACE	
		Salle rédaction	bureau			4		4			achetés par la SOPACE	
	08/10/2012	Salle presse	chaise rouge			1		1			achetés par la SOPACE	
		Salle presse	bureau			4		4			achetés par la SOPACE	
		Bar N+1	Vitrine réfrigérée 3 vantaux vitrées	DUKERS	LG-330S	2		2				
		Bar N+1	Lave vaisselle panier 50x50	DIHR	G550	1		1				
		Réserve Bar N+1	Etagère démontable 5 niveaux 100x49			1		1				
	2013	Réserve Bar N+1	Etagère démontable 5 niveaux 88x40			1		1				
		toilette Bar N+1	seche-mains	DYSON	AB14	1		1			location Elis	
		PC sécurité escalade R+2	piéd micro noir embase ronde 250mm lourde	K&M	KM260B	2		2				
		PC sécurité escalade R+2	Micro fil	SHURE	beta 58A	2		2				
		PC sécurité escalade R+2	micro col de cygne	SHURE	MX202B/M	2		2				
		PC sécurité escalade R+2	capsule micro mx noir	SHURE	R183B	2		2				
		PC sécurité escalade R+2	casque	BEYER	DT770 PRO	2		2				
		PC sécurité escalade R+2	piéd micro noir embase ronde 250mm lourde	K&M	KM260B	3		3				
		PC sécurité escalade R+2	perchette télescopique noir classique a 2 sections	K&M	KM211/1B	4		4				
		PC sécurité escalade R+2	piéd de table	K&M	KM232	4		4				
		Régie	bureau			1		1			achetés par la SOPACE	
		Régie	fauteuil bureau			1		1			achetés par la SOPACE	
		Régie	caisson bureau			2		2			achetés par la SOPACE	
		Régie	armoire bureau			1		1			achetés par la SOPACE	
		Régie	téléphone	ASTRA	6731I	1		1			achetés par la SOPACE	
		Régie	console mixage numérique 24 entrées	YAMAHA	DM2000	1		1				
		Régie	Panneau de commande intelligent ICP1 pour les systèmes DME24N/64N	YAMAHA	ICP1	2		2				
		Régie	table 120x60cm sur roulettes			1		1				
		Régie	table 60x60cm supportant 40kg sur roulettes			1		1				
		Régie	colonne ordinateur	hp Compaq	N*ZCZ99408RYP	1		1			achetés par la SOPACE	
		Régie	flightcase 19 pouces	rythme & sons		1		1				
		Régie	lecteur cd	TASCAM	SS-CDR1	1		1				
		Régie	lecteur cd	TASCAM	CD-500B	1		1				
	Régie	cable épanoui FSD analogue+fiche mal harting entrée droite (fouet)			2		2					
	Régie	Cordon de patch HP			1		1					
	Régie	piéd micro noir embase ronde 250mm lourde	K&M	KM260B	2		2					
	Régie	baie de brassage 19"			2		2					
	Régie	Distribution de courant/éclairage pour rack (Baie 1)	SAMSON	POWER BRITE PB10	1		1			BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)		
	Régie	Préampli hybrides (Baie 1)	YAMAHA	AD8HR	1		1			BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)		
	Régie	Processeur sono numérique (Baie 1)	YAMAHA	DME24N	1		1			BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)		
	Régie	commutateur non administrable 16 ports 10/100/1000 Ethernet (Baie 1)	SMC	G516	1		1			BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)		
	Régie	commutateur non administrable 24 ports 10/100/1000 Ethernet (Baie 1)	SMC	G524	1		1			BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)		
	Régie	Patch video BNC			2		2			BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)		
	Régie	Panneaux de patch audio connecteur femelle speakon 19" (Baie 1)			1		1			BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)		
	Régie	panneau de connexion numérique /analogique 19" 5008-0000/P08 (Baie 1)	GHIEMMETTI	673.113.900.02	1		1			BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)		
	Régie	panneau de connexion numérique /analogique 19" 20090000/2 (Baie 1)	GHIEMMETTI	673.113.900.02	3		3			BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)		
	Régie	Distribution de courant/éclairage pour rack (Baie 2)	SAMSON	POWER BRITE PB10	1		1			BAIE2 (Salle ESCALADE)		
	Régie	Processeur sono numérique (Baie 2)	YAMAHA	DME24N	1		1			BAIE2 (Salle ESCALADE)		
	Régie	rack sortie coaxial (Baie 2)			1		1			BAIE2 (Salle ESCALADE)		
	Régie	rack 2 connecteur femelle speakon 19" (Baie 2)			1		1			BAIE2 (Salle ESCALADE)		
	Régie	panneau de connexion numérique /analogique 19" 5008-0000/P08 (Baie 2)	GHIEMMETTI	673.113.900.02	1		1			BAIE2 (Salle ESCALADE)		
	Régie	panneau de connexion numérique /analogique 19" 5008-0000/P06 (Baie 2)	GHIEMMETTI	673.113.900.02	1		1			BAIE2 (Salle ESCALADE)		

SALLE ACCLAMEUR - GYMNASSE - ESCALADE

Légende:

en bleu les produits fixés au bâtiment
 en vert les produits achetés par la SOPACE

MAJ 31/12/2021

	Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inventaire	Etat du produit				Commentaire	PHOTO	
							Très bon	Bon	Moyen	Mauvais			
SALLE ACCLAMEUR		VDI R+2	téléphone	ASTRA	6731i	2		2			achetés par la SOPACE		
		VDI R+2	téléphone	DORO	913C	1		1			achetés par la SOPACE		
		VDI R+2	baie 19" 600x600 h 2026mm	LEGRAND	LEG046306	1		1					
		VDI R+2	rack fibre	BRAND REX		1		1					
		VDI R+2	commutateur catalyst power over Ethernet plus	CISCO	2960-S série POE+10G	1		1					
		VDI R+2	commutateur catalyst	CISCO	2960-S 10G	1		1					
		VDI R+2	PDU standard 9 prises 2P+T	LEGRAND	LEG646811	1		1					
		VDI R+2	panneau de brassage de 24 - RJ45	LEGRAND		4		4					
		VDI R+2	panneau de brassage de 12 - RJ45	LEGRAND		1		1					
		VDI R+2	panneau de brassage de 24 - RJ45	3M		1		1					
		VDI R+2	panneau passe fil 19"	LEGRAND	LEG046522	5		5					
		VDI R+2	baie 19" 600x600 h 2026mm	LEGRAND	LEG046306	1		1					
		VDI R+2	panneau de brassage de 24 - RJ45	LEGRAND		1		1					
		VDI R+2	panneau de brassage de 10 - RJ45	LEGRAND		1		1					
		VDI R+2	panneau de brassage de 3 - RJ45	LEGRAND		1		1					
		VDI R+2	panneau passe fil 19"	LEGRAND	LEG046522	8		8					
		VDI R+2	panneau de brassage de 48 Ports - RJ45	LEGRAND		2		2					
		30/11/2013	VDI R+2	onduleur 3000va	EATON	5PX3000	1		1				
			VDI R+2	serveur clevin NSA	FUJITSU	Q800	1		1				
		08/10/2012	Loge collective 1	Fauteuil en simili cuir aux lignes très épurées sur roulette noir			4		4			achetés par la SOPACE	
			Loge collective 1	Distributeur de bière commercial portable 2 vantaux vitrés	DUKERS	LG-208S	1		1				
		08/10/2012	Loge collective 2	Fauteuil en simili cuir aux lignes très épurées sur roulette noir			5		4	1		déchirure voir photo	
			Loge collective 2	Distributeur de bière commercial portable 2 vantaux vitrés	DUKERS	LG-208S	1		1				
		2014	Loge collective 2	Banquette BZ Grs	fly		1		1				
			Loge collective 2	lampe déco			1		1			achetés par la SOPACE	
		08/10/2012	Loge individuelle 1	Fauteuil en simili cuir aux lignes très épurées sur roulette noir			3		3			achetés par la SOPACE	
			Loge individuelle 1	réfrigérateur class A+	FAGOR	N° Série 32KHS26635	1		1				
		08/10/2012	Loge individuelle 2	Fauteuil en simili cuir aux lignes très épurées sur roulette noir			3		3			achetés par la SOPACE	
		Loge individuelle 2	réfrigérateur class A+	FAGOR	N° Série 32KHS26273	1		1					
	2012	Dégagement loge	table de repassage	SILLAGE		1		1					
	2012	Dégagement loge	Fer Vapeur Supergliss 3840	CALOR	FV3840CO	1		1					
	08/10/2012	Dégagement loge/hall	Fauteuil en simili cuir aux lignes très épurées sur roulette noir			1			1		déchirure voir photo		
		Rangement Scénique 1	poteaux basket Ball avec comptage			2		2					
		Rangement Scénique 1	podiums PMR Théâtre 1x3/20cm a 1m de ht			18		18					
		Rangement Scénique 1	rampes d'accès 4 paliers PMR 1,50*1m			16		16					
		Rangement Scénique 1	rampes d'accès 4 paliers PMR 1,50*0,50m			2		2					
		Rangement Scénique 1	rampes d'accès 4 paliers PMR 1,50*1,50m			2		2					
		Rangement Scénique 1	rampes d'accès 4 paliers PMR 1,50*1,60m			2		2					
		Rangement Scénique 1	chariot de transport pour podiums + rampes			2		2					
		Rangement Scénique 1	crash barrière alu noir			23		23			achetés par la SOPACE		
		Rangement Scénique 1	chariot pour crash barrière			3		3			achetés par la SOPACE		
		Rangement Scénique 1	Scenestructure Princ avec escalier et rembarde complete			1		1					

SALLE ACCLAMEUR - GYMNASSE - ESCALADE

MAJ 31/12/2021

Légende:

en bleu les produits fixés au bâtiment

en vert les produits achetés par la SOPACE

	Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inventaire	Etat du produit				Commentaire	PHOTO
							Très bon	Bon	Moyen	Mauvais		
SALLE GYMNASTIQUE		espace DOJO	tatamis			170		170				
		espace DOJO	banc fixé au mur 1,35m			1		1				
		rangement espace DOJO	casier 12 portes 6 colonnes			1		1				
	29/11/2019	rangement espace DOJO	Aménagement et mise en place de 8 placards			1	1				achetés par la SOPACE	
		Salle d'Arme	ligne d'assurage avec moulinettes interchangeable			6		6				
		Salle d'Arme	pistes métalliques			6		6			traces de nacelle déforme la piste	
		Salle d'Arme	rampe de répétition			6		6				
		Salle d'Arme	banc fixé au mur 1,95m			1		1				
		Salle d'Arme	banc fixé au mur 1,35m			1		1				
		salle d'arme/dojo	rideau de séparation rouge avec filet de sécurité			2		2				
		couloir salle de sport	potelet			2		2			achetés par la SOPACE	
		couloir salle de sport	support affiche potelet			1		1			achetés par la SOPACE	
	23/10/2015	couloir salle de sport	définibrilateur			1		1				
		couloir salle de sport	vitrine d'affichage mural 0,97x0,72m			1		1				
		VDI couloir sport	baie 19" 600x600 h 2026mm	LEGRAND	LEG046306	1		1				
		VDI couloir sport	rack fibre	BRAND REX		2		2				
		VDI couloir sport	commutateur catalyst power over Ethernet plus	CISCO	2960-S serie POE+10G	2		2			achetés par la SOPACE	
		VDI couloir sport	commutateur catalyst	CISCO	2960-S 10G	1		1			achetés par la SOPACE	
		VDI couloir sport	PDU standard 9 prises 2P+T	LEGRAND	LEG646811	1		1				
		VDI couloir sport	panneau de brassage de 24 - RJ45	LEGRAND		6		6				
	VDI couloir sport	panneau de brassage de 8 - RJ45	LEGRAND		1		1					
	VDI couloir sport	panneau de brassage de 48 Ports - RJ45	LEGRAND		1		1					
	VDI couloir sport	panneau passe fil 19"	LEGRAND	LEG046522	3		3					
	VDI couloir sport	onduleur 2200va	EATON	SPX220	1		1			achetés par la SOPACE		
SALLE VERTICALE		Chalet salle	chalet			1		1			achetés par la SOPACE	
	26/02/2014	Chalet salle	étagère démontable 5 niveaux 2,03x0,43			1		1			achetés par la SOPACE	
	2015	Chalet salle	visseuse a chocs sans fil	MAKITA	DTD146RMJ	1		1			achetés par la SOPACE	
	2018	Chalet salle	visseuse a chocs sans fil	MAKITA	DTD154RTJ	1		1			achetés par la SOPACE	
	2021	Chalet salle	visseuse a chocs sans fil	MAKITA	DTD154RTJ	1	1				achetés par la SOPACE	
		Chalet salle	visseuse a chocs sans fil	MAKITA	DTD154	1		1			achetés par la SOPACE	
	25/03/2015	salle	vitrine 2 vantaux sur roulette 0,80x0,42 h 1,80m			1		1			achetés par la SOPACE	
	26/03/2013	salle	comptoir bureau accueil			1		1			achetés par la SOPACE	
		salle	caisson bureau			5		5			achetés par la SOPACE	
	06/09/2012	salle	ordinateur portable	ASUS	model K935	2		2			achetés par la SOPACE	
		salle	imprimante	BROTHER	DCP-7055	1		1			achetés par la SOPACE	
	2016	salle	imprimante a ticket	stadline		1		1				
		salle	frigo coca cola entreprise		900886204	1		1			Mise à disposition par Coca Cola	
		salle	chaise de bureau tissu			3		3			achetés par la SOPACE	
	2017	salle	casier document pvc 5 compartiment 0,52x0,16 h 1,82m			1		1			achetés par la SOPACE	
		salle	casier 12 portes 6 colonnes			1		1				
		salle	chaise bois pliante	PROLOISIR		16		16			achetés par la SOPACE	
	2015	salle	chaise longue			13		13			achetés par la SOPACE	
		salle	table bois alu 70x70			5		5			achetés par la SOPACE	
		salle	table 180x76 pliante			3		3			achetés par la SOPACE	
		salle	table 152x76 pliante			1		1			achetés par la SOPACE	
		salle	banc alu blanc 2,51m			6		6				
	2017	salle	caisson gris 2,54x0,75 h 1,50 sur 6 roulettes 15 compartiments			3		3			achetés par la SOPACE	
		salle	support pour sac poubelle Collecroule basic 110L	MANUTAN	A016985	2		2			achetés par la SOPACE	
		salle	table de tennis de table	ARTENGO	714D	1		1			achetés par la SOPACE	
	2017	salle	afficheur de temps			1			1		vitre cassé	
	2016	salle	Echelle télescopique 12 marches			2		2			achetés par la SOPACE	
		salle	Echelle modulable et télescopique MODUL'Step	WURTH	962 931 414	1		1			achetés par la SOPACE	
		salle	Chevalet tableau blanc MAUL 106X65cm	MAUL HEBEL		1		1			achetés par la SOPACE	
		salle	Chevalet tableau blanc MAUL 106X75cm	OFFICE DEPOT		1		1			achetés par la SOPACE	
2018	salle	volume d'escalade	astruc		2		2			achetés par la SOPACE		
	salle	Matelas pour blocs gris 250X200 ep 40cm	O'JUMP		1		1			achetés par la SOPACE		
	salle	Matelas pour blocs gris 250X250 ep 40cm	O'JUMP		1		1			achetés par la SOPACE		
	salle	Matelas pour blocs gris 1600X250 ep 40cm	O'JUMP		1		1			achetés par la SOPACE		
	salle	Matelas pour blocs gris 930X330 ep 40cm	O'JUMP		2		2			achetés par la SOPACE		
	salle	Matelas pour blocs gris 370X250 ep 40cm	O'JUMP		1		1			achetés par la SOPACE		
	salle	Matelas pour blocs gris 370X350 ep 40cm	O'JUMP		1		1			achetés par la SOPACE		

SALLE ACCLAMEUR - GYMNASSE - ESCALADE

Légende:

en bleu les produits fixés au bâtiment
en vert les produits achetés par la SOPACE

MAJ 31/12/2021

	Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inventaire	Etat du produit				Commentaire	PHOTO
							Très bon	Bon	Moyen	Mauvais		
SALLE VERTICALE		salle	Matelas pour blocs gris 250X180 ep 40cm	O'JUMP		1		1			achetés par la SOPACE	
		salle	protection jaune 2m pour poteau trilight	O'JUMP		1		1			achetés par la SOPACE	
		salle	tapis bleu ajuster lg 300 ep 40cm	DECASPORT		3		3				
		salle	tapis bleu ajuster lg 187 ep 40cm	DECASPORT		1		1				
		salle	tapis bleu 300X200 ep 40cm	DECASPORT		1		1				
		salle	tapis bleu 250X200 ep 40cm	DECASPORT		2		2				
		salle	tapis bleu 250X160 ep 40cm	DECASPORT		1		1				
	2017	salle	embase lourde diamètre 80cm	ASD	EML259	4		4			achetés par la SOPACE	
		salle	pont de lumiere trilight 390X390 lg 3m	ASD	SX390	8		8				
		salle	pont de lumiere trilight 290X290 lg 3m	STACCO	SX290	2		2			achetés par la SOPACE	
	2017	salle	angle 3 directions trilight			4		4			achetés par la SOPACE	
	2017/2018	salle	tube acier diamètre 50mm lg 3m	vama		10		10			achetés par la SOPACE	
	2018	salle	panneau d'escalade gris 3,10X1,54m	joubert		4		4			achetés par la SOPACE	
	2018	salle	panneau d'escalade gris 3,10X0,45m	joubert		1		1			achetés par la SOPACE	
	2018	salle	panneau d'escalade gris 3,10X0,70m	joubert		1		1			achetés par la SOPACE	
	2017	salle	coffret gris de rangement sur roulette			1		1			achetés par la SOPACE	
		salle	Barrières Vauban noir avec patin			11		11			achetés par la SOPACE	
		salle	grille caddie			4		4			achetés par la SOPACE	
	2016	salle	bloc escalade 8 modules inclinables	CREATEC		8		8			achetés par la SOPACE	
	2020	salle	bloc escalade 6 modules inclinables	CREATEC		6		6			achetés par la SOPACE	
	mai-20	salle	Matelas pour bloc gris 13500X300 ep 40cm	Gymnova		1		1			achetés par la SOPACE	
	sept-18	salle	Enrouleurs stop-chute automatiques trublu speed 16m	Entre prises		2		2			achetés par la SOPACE	
	juil-19	salle	Enrouleurs stop-chute speed drive 16,1m	Descendo		4		4			achetés par la SOPACE	
		salle	Ecran LED	SHARP		1		1			achetés par la SOPACE	
		salle	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz - 22 kHz	L'ACOUSTICS	108P	2		2				
		salle	vitrine d'affichage mural 0,97x0,72m			1		1				
		salle	gradins télescopique mobile motorisé de 121 places complet			4		4				
		salle	gradins télescopique mobile motorisé de 132 places complet			2		2				
		salle	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz - 22 kHz	L'ACOUSTICS	112P	12		12				
		salle	antichute de charge			8		8				
		Rangement escalade	nettoyeur haute pression	KARCHER	HD5/15DX	1		1			achetés par la SOPACE	
		Rangement escalade	enrouleur électrique sur roulettes			1		1			achetés par la SOPACE	
	Rangement escalade	aspirateur	KARCHER	AD3	1		1			achetés par la SOPACE		
	Rangement escalade	étagère démontable 5 niveaux 3,08mx0,48m			1		1			achetés par la SOPACE		
	Rangement escalade	chariot de rangement a ballons en métal couleur bleu			1		1			achetés par la SOPACE		
EXTERIEUR	11/07/2012	Exterieur acclameur	barrière vauban			100		100			achetés par la SOPACE	
		Exterieur acclameur	enseigne lumineuse extérieure			1		1				
	02/10/2012	Exterieur acclameur	Barrière HERAS fixée au sol			28		28			achetés par la SOPACE	
		Exterieur acclameur	palans à chaînes motorisés			1		1				
	Exterieur acclameur	potence de levage			1		1					

CLUB ACCLAMEUR

MAJ 31/12/2021

Légende:

en bleu les produits fixés au bâtiment

en vert les produits achetés par la SOPACE

Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inv	Etat du produit				Commentaire
						Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	
	Hall club Acclameur	fauteuil pvc design blanc			8		8			achetés par la SOPACE
	Hall club Acclameur	table basse diamètre 59,5cm			5		5			achetés par la SOPACE
	Hall club Acclameur	comptoir mobile sur roulette 203x63cm			1		1			
	Hall club Acclameur	porte manteau 1,40 réglable en hauteur			1		1			achetés par la SOPACE
	Hall club Acclameur	potelet chromé			1		1			achetés par la SOPACE
	Hall club Acclameur	affichage potelet			1		1			achetés par la SOPACE
	Hall club Acclameur	table de bar blanc 59X59cm			9		9			achetés par la SOPACE
29/03/2013	Hall club Acclameur	pot de fleur + banc circulaire design blanc			1		1			achetés par la SOPACE
	Hall club Acclameur	table basse noir 50x50			1		1			achetés par la SOPACE
01/09/2013	Hall club Acclameur	spots halogene	HALLIER	QUAD 75	19		19			achetés par la SOPACE
	Hall club Acclameur	poubelle inox a pédale 30L		essenteilB	1		1			achetés par la SOPACE
21/03/2013	Hall club Acclameur	televiseur led	LG	47LS5600	1		1			achetés par la SOPACE
11/03/2013	Hall club Acclameur	rails alimentation 1 allumage + accessoires			40		40			
	Hall club Acclameur	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz	L'ACOUSTICS	108P	3		3			
	local technique hall club	grille caddie			15		15			achetés par la SOPACE
	local technique hall club	potelet chromé a sangle noir			6		6			achetés par la SOPACE
	local technique hall club	affichage potelet chromé			7		7			achetés par la SOPACE
	local technique hall club	escabot			1		1			achetés par la SOPACE
	local technique hall club	onduleur 500va	EATON	Ellipse ECO 500	1		1			achetés par la SOPACE
	local ménage	aspirateur	GISS	R2D-271EPS	1		1			achetés par la SOPACE
2017	local ménage	aspirateur dorsal	NILFSK	GD5	1		1			achetés par la SOPACE
2013	local ménage	chariot de lavage / big	ICA	E274033CHAR	1		1			achetés par la SOPACE
2015	local ménage	balayeuse a tapis manuel	LEIFHEIT	Rotaro S	1		1			achetés par la SOPACE
	local ménage	étagère métallique			1		1			Récupération
	Salle La Verriere BAR	desserte de bar 3 portes	GAMKO		1		1			
	Salle La Verriere BAR	lave vaisselle	DIHR		1		1			
	Salle La Verriere BAR	machine a café 12L	SM	85/2G	1		1			
	Salle La Verriere BAR	moulin a café	SM		1		1			
	Salle La Verriere BAR	machine a glaçon	BREMA	GDE 2508 A	1		1			
	Salle La Verriere BAR	chaise de bar			3		3			achetés par la SOPACE
30/01/2013	Salle La Verriere	chaises restaurant gris et blanche			142		142			achetés par la SOPACE
30/01/2013	Salle La Verriere	table restaurant 110x70cm	werzalith		32		32			achetés par la SOPACE
30/01/2013	Salle La Verriere	table restaurant 110x70cm	werzalith		11		11			achetés par la SOPACE
	Salle La Verriere	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz	L'ACOUSTICS	108P	4		4			
	cuisine Club	table inox professionnel sur roulette desserte 160X70			3		3			
	cuisine Club	support sac poubelle à clapet 110L	HERMIX		2		2			achetés par la SOPACE
2013	cuisine Club	diable porte-chaises	FETRA	81335L	1		1			achetés par la SOPACE
2013	cuisine Club	chariot 3 plateaux charge 120kg	AKWO		1		1			achetés par la SOPACE
2013	cuisine Club	chariot 2 plateaux charge 120kg	AKWO		1		1			achetés par la SOPACE
	cuisine Club	armoire chauffante porte vitré	BOURGAT	851240	1		1			
	cuisine Club	four et plaque cuisson 80x90 h 90cm	TECNOINOX		1		1			
	cuisine Club	réfrigérateur	LIEBHERR	GG4010	1		1			
	cuisine Club	réfrigérateur	FORCAR	GN1410TNE	1		1			
2013	cuisine Club	percolateur 12l	ANIMO	2WP00623	1		1			achetés par la SOPACE
	cuisine Club	armoire inox 2 portes 140x60 h 190cm			1		1			
	cuisine Club	chariot de magasinage	GISS	787389	1		1			achetés par la SOPACE
	cuisine Club	lave vaisselle complet avec table et plonge	DIHR	DW111E	1		1			
	cuisine Club	hotte aspiration lave vaisselle			1		1			

CLUB ACCLAMEUR

MAJ 31/12/2021

Légende:

en bleu les produits fixés au bâtiment

en vert les produits achetés par la SOPACE

Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inv	Etat du produit				Commentaire
						Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	
	cuisine Club	hotte aspiration cuisine	SAFTAIR		1		1			
	cuisine Club	bac a plonge inox 242x70cm			1		1			
	cuisine Club	bac a plonge inox 191x70cm			1		1			
	cuisine Club	étagère inox 140x40cm			1		1			
	cuisine Club	étagère 2 vantaux inox 125x37 h 60cm			2		2			
	cuisine Club	étagère 2 vantaux inox 180x37 h 60cm			1		1			
	cuisine Club	armoire évier inox 250x70 h 90			1		1			
27/07/2012	bureau secretariat	fauteuil de bureau			4		4			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau secretariat	bureau			2		2			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau secretariat	caisson de bureau			3		3			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau secretariat	caison de bureau haut			1		1			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau secretariat	table de bureau 80x80			2		2			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau secretariat	armoire 2 vantaux 90x40 h200			2		2			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau secretariat	armoire 2 vantaux basse 90x42 h76			2		2			achetés par la SOPACE
20/01/2016	bureau secretariat	colonne ordinateur	lenovo		1		1			achetés par la SOPACE
20/01/2016	bureau secretariat	clavier ordinateur	lenovo		1		1			achetés par la SOPACE
30/09/2015	bureau secretariat	ecran ordinateur	ASUS		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau secretariat	telephone	AASTRA	06757	2		2			achetés par la SOPACE
	bureau secretariat	colonne ordinateur	hp		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau secretariat	clavier ordinateur	hp		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau secretariat	ecran ordinateur	hp		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau secretariat	ecran ordinateur	AOC		1		1			achetés par la SOPACE
2018	bureau secretariat	imprimante photocopieur	S.B.S.		1		1			Location SBS
27/07/2012	bureau directeur	fauteuil de bureau			5		5			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau directeur	bureau			2		2			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau directeur	caisson de bureau			3		3			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau directeur	armoire 2 vantaux 90x40 h200			1		1			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau directeur	table ronde diametre 130cm			1		1			achetés par la SOPACE
12/07/2012	bureau directeur	ordinateur portable	ASUS		2		2			achetés par la SOPACE
	bureau directeur	clavier ordinateur	ASUS		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau directeur	colonne ordinateur	hp		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau directeur	ecran ordinateur	AOC		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau directeur	clavier ordinateur	hp		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau directeur	enceinte ordinateur			1		1			achetés par la SOPACE
09/09/2021	bureau directeur	ordinateur portable	Asus		1	1				achetés par la SOPACE
2014/2017	bureau directeur	tablette Apple Ipad			2		2			achetés par la SOPACE
2016	bureau directeur	téléphone iphone 5s	orange		1		1			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau directeur technique	fauteuil de bureau			3		3			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau directeur technique	bureau			2		2			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau directeur technique	caisson de bureau			3		3			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau directeur technique	armoire 2 vantaux 90x40 h200			2		2			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau directeur technique	table ronde diametre 109cm			1		1			achetés par la SOPACE
	bureau directeur technique	téléphone potable sur socle	GIGASET	E49H	1		1			achetés par la SOPACE
	bureau directeur technique	téléphone	ASTRA	6731i	2		1		1	1 téléphone HS
20/01/2016	bureau directeur technique	colonne ordinateur	lenevo		1		1			achetés par la SOPACE
20/01/2016	bureau directeur technique	ecran ordinateur	ASUS		1		1			achetés par la SOPACE
20/01/2016	bureau directeur technique	clavier ordinateur	lenevo		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau directeur technique	colonne ordinateur	hp		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau directeur technique	ecran ordinateur	hp		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau directeur technique	clavier ordinateur	hp		1		1			achetés par la SOPACE
2012	bureau directeur technique	plastifieuse A3	GBC	H318 Highspeed	1		1			achetés par la SOPACE
2012	bureau directeur technique	massicot			1		1			achetés par la SOPACE
2018	bureau directeur technique	téléphone iphone 6	orange		1		1			achetés par la SOPACE

CLUB ACCLAMEUR

Légende:

en bleu les produits fixés au bâtiment

en vert les produits achetés par la SOPACE

MAJ 31/12/2021

Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inv	Etat du produit				Commentaire
						Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	
2013	salle de pause	micro-onde defrost	WHIRLPOOL	GT284WH	1		1			achetés par la SOPACE
2012	salle de pause	bouilloir	ELSAY	L69WK	1		1			achetés par la SOPACE
2016	salle de pause	thermos			1		1			achetés par la SOPACE
2013	salle de pause	étagère 4 niveaux métallique démontable 89x44 h 180cm			1		1			achetés par la SOPACE
	salle de pause	table 152x76 pliante			3		3			achetés par la SOPACE
	salle de pause	chaises restaurant gris et blanche			8		8			achetés par la SOPACE
	couloir bureau	armoire 2 vantaux 90x40 h200			1		1			achetés par la SOPACE
	couloir bureau	ecran LCD	SHARP	AQUOS	1		1			achetés par la SOPACE
	couloir bureau	ped sur roulette pour écran sharp			1		1			achetés par la SOPACE
	couloir bureau	porte manteau 1,20			1		1			achetés par la SOPACE
31/10/2012	Salle les terrasses	chaise de réunion			117		117			achetés par la SOPACE
31/10/2012	Salle les terrasses	table de réunion 150x70 h 74cm	LIERE		2		2			achetés par la SOPACE
29/07/2013	Salle les terrasses	praticables 1X2m			7		7			achetés par la SOPACE
	Salle les terrasses	chaise haute de conférence design blanche			6		6			achetés par la SOPACE
	Salle les terrasses	chevalet sur pied			1		1			achetés par la SOPACE
	Salle les terrasses	poubelle inox a pédale 30L		essenteiIB	1		1			achetés par la SOPACE
01/09/2013	Salle les terrasses	écran valise ultimate 3,05x2,29	ORAY	VUL01B1215291	2		2			achetés par la SOPACE
	Salle les terrasses	vidéo projecteur	CANON	SX08 MACKII	1		1			
	Salle les terrasses	vidéo projecteur	CANON	SX08	1		1			
	Salle les terrasses	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz	L'ACOUSTICS	108P	4		4			
	bureau 1	support a roulette de chaise de réunion			2		2			achetés par la SOPACE
31/10/2012	bureau 1	table de réunion 150x70 h 74cm	LIERE		34		34			achetés par la SOPACE
31/10/2012	bureau 2	chaise de réunion			13		13			achetés par la SOPACE
31/10/2012	bureau 2	table de réunion 150x70 h 74cm	LIERE		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau 2	chevalet sur pied			1		1			achetés par la SOPACE
31/10/2012	bureau 3	chaise de réunion			14		14			achetés par la SOPACE
31/10/2012	bureau 3	table de réunion 150x70 h 74cm	LIERE		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau 3	chevalet sur pied			1		1			achetés par la SOPACE
31/10/2012	salle coté jardin	chaise de réunion			26		26			achetés par la SOPACE
	salle coté jardin	tablette chaise de réunion			150		150			achetés par la SOPACE
31/10/2012	salle coté jardin	table de réunion 150x70 h 74cm	LIERE		2		2			achetés par la SOPACE
	salle coté jardin	praticables 1X2m	SAMIA		6		6			achetés par la SOPACE
	salle coté jardin	ecran LCD 60"	SHARP	AQUOS	1		1			achetés par la SOPACE
	salle coté jardin	ped sur roulette pour écran sharp			1		1			achetés par la SOPACE
	salle coté jardin	poubelle inox a pédale 30L		essenteiIB	1		1			achetés par la SOPACE
	salle coté jardin	vidéo projecteur	EPSON		1		1			
	salle coté jardin	écran motorisé encastrable 3,70x2,30m			1		1			
	salle coté jardin	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz	L'ACOUSTICS	108P	4		4			
	loge salle coté jardin	fauteuil pvc design blanc			2		2			achetés par la SOPACE
	loge salle coté jardin	support a roulette de chaise de réunion			2		2			achetés par la SOPACE
2014	loge salle coté jardin	canapé 2 places noir cuire			1		1			achetés par la SOPACE
	loge salle coté jardin	potelet chromé a sangle noir			3		3			achetés par la SOPACE
	loge salle coté jardin	affichage potelet chromé			3		3			achetés par la SOPACE
	loge salle coté jardin	chevalet sur pied			2		2			achetés par la SOPACE
31/10/2012	salle coté cour	chaise de réunion			30		30			achetés par la SOPACE
31/10/2012	salle coté cour	table de réunion 150x70 h 74cm	LIERE		9		9			achetés par la SOPACE
	salle coté cour	support a roulette de chaise de réunion			1		1			achetés par la SOPACE
	salle coté cour	chevalet sur pied			2		2			achetés par la SOPACE
21/03/2013	salle coté cour	écran super gear HC 180X240 manuel	ORAY		1		1			
	salle coté cour	vidéo projecteur	CANON	SX08	1		1			
	salle coté cour	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz	L'ACOUSTICS	108P	2		2			

CLUB ACCLAMEUR

Légende:

en bleu les produits fixés au bâtiment

en vert les produits achetés par la SOPACE

MAJ 31/12/2021

	Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inv	Etat du produit				Commentaire
							Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	
CLUB ACCLAMEUR	18/08/2012	régie club	console de mixage	behringer	XENYX 1204	1		1			achetés par la SOPACE
	18/08/2012	régie club	rack 19" pour 2 recepteur micro	RTHYME & SON	FRC HN 0444	2		2			
	18/08/2012	régie club	recepteur micro	SHURE	ULXP4	4		4			
	18/08/2012	régie club	casque	BEYER	DT770 PRO	1		1			
	18/08/2012	régie club	micro sans fil	SHURE	BETA 58	4		4			
	2016	régie club	console de mixage	behringer	XENYX 802	1		1			achetés par la SOPACE
	18/08/2012	régie club	Micro fil	SHURE	beta 58A	7		7			
	18/08/2012	régie club	console de mixage	behringer	XENYX 1222 USB	1		1			achetés par la SOPACE
	18/08/2012	régie club	valise pour console	THOMAN	300894	1		1			achetés par la SOPACE
	18/08/2012	régie club	répartiteur video	ATEN	VS92A	1		1			achetés par la SOPACE
	18/08/2012	régie club	répartiteur video	ATEN	VS94A	1		1			achetés par la SOPACE
	18/08/2012	régie club	sélecteur signaux vidéo	KRAMER	VP-41	1		1			achetés par la SOPACE
	18/08/2012	régie club	jeux d'orgue 6 circuits	BOTEX	SDC-6	1		1			achetés par la SOPACE
	03/03/2014	régie club	bloc de puissance gradateurs	RVE	BOX15	2		2			achetés par la SOPACE
	03/03/2014	régie club	projecteur 14 leds	STARWAY	FULLKOLOR	2		2			achetés par la SOPACE
	03/03/2014	régie club	projecteur 25-50	ETC	ETC 9/13	2		2			achetés par la SOPACE
	18/08/2012	régie club	ped metal 2m	SX LIGHTING	SPS502	16		16			
	18/08/2012	régie club	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz	L'ACOUSTICS	I08P	1		1			
	18/08/2012	régie club	ped micro noir embase ronde 250mm lourde	K&M	KM260B	2		2			
	18/08/2012	régie club	perchette télescopique noir classique a 2 sections	K&M	KM211/1B	6		6			
	18/08/2012	régie club	ped d'enceinte lourde 2m	ASD		2		2			
	18/08/2012	régie club	console mixage numérique 24 entrées	YAMAHA	DM2000	1		1			
	18/08/2012	régie club	Enceintes d'écoute cabine amplifiées	GENELEC	I029A	2		2			
	18/08/2012	régie club	table 120x60cm sur roulettes			1		1			
	18/08/2012	régie club	table 60x60cm supportant 40kg sur roulettes			1		1			
	18/08/2012	régie club	panneau de commande intelligent pour DME64N	YAMAHA	ICP1	2		2			
	18/08/2012	régie club	rack 19"	RTHYME & SON	FRC HN 0444	2		2			
	18/08/2012	régie club	lecteur bleu-ray	YAMAHA	DVD-S663	2		2			
	18/08/2012	régie club	rack 19"	RTHYME & SON	FRC HN 0444	2		2			
	18/08/2012	régie club	enregistreur audio stereo	TASCAN	SS-R1	2		2			
	18/08/2012	régie club	console catalyst 2960 serie POE-48	CISCO	20110411	1		1			
	18/08/2012	régie club	cable épanoui FSD analogue+fiche mal harting entrée droite			2		2			
	18/08/2012	régie club	Cordon de patch HP			1		1			
	18/08/2012	régie club	caison de bureau haut			1		1			
	18/08/2012	régie club	armoire 2 vantaux 90x40 h200			1		1			achetés par la SOPACE
	31/10/2012	régie club	table de réunion 150x70 h 74cm	LIERE		1		1			achetés par la SOPACE
	11/09/2019	régie club	micros GLX dadvanced émetteur main SM58 + récepteur bade Z2			4		4			achetés par la SOPACE
		régie club	variateur de coupure de phase	DYNALITE	DLE1210-DP	2		2			
		régie club	variateur de coupure de phase	DYNALITE	DRC1210-DN	1		1			
	18/08/2012	régie club	baie de brassage 19 pouces (Baie 1)			1		1			
	18/08/2012	régie club	Distribution de courant/éclairage pour rack (Baie 1)	SAMSON	POWER BRITE PB10	1		1			
	18/08/2012	régie club	Préampli hybrides (Baie 1)	YAMAHA	AD8HR	1		1			
18/08/2012	régie club	Processeur sono numérique (Baie 1)	YAMAHA	DME64N	1		1				
18/08/2012	régie club	commutateur ethernet (Baie 1)	D-LINK	DGS1224T	1		1				
18/08/2012	régie club	commutateur ethersound (Baie 1)	D-LINK	DGS1224T	1		1				
18/08/2012	régie club	Patch video BNC			1		1				
18/08/2012	régie club	Panneaux de patch audio connecteur femelle speakon 19" (Baie 1)			1		1				
18/08/2012	régie club	panneau de connexion numérique /analogique 19" (Baie 1)	GHIEMMETTI	6 739 000 002	2		2				
18/08/2012	régie club	panneau 19" avec 2 fiches femelle harting (Baie 1)			1		1				

CLUB ACCLAMEUR

Légende:
en bleu les produits fixés au bâtiment
en vert les produits achetés par la SOPACE

MAJ 31/12/2021

	Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inv	Etat du produit				Commentaire
							Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	
CLUB ACCLAMEUR	15/12/2012	Local VID	clavier informatique	LENOVO	54Y9500	1		1			achetés par la SOPACE
	15/12/2012	Local VID	serveur tour power Edge	DELL	T310	1		1			achetés par la SOPACE
	30/11/2016	Local VID	onduleur 500VA	EATON	ellipse Eco 500	1		1			achetés par la SOPACE
	15/12/2012	Local VID	boîtier de connection analogique	AASTRA	DGR22I	4		4			achetés par la SOPACE
		Local VID	téléphone	ASTRA	6731i	3		3			achetés par la SOPACE
	15/12/2012	Local VID	baie 19" PRIMERGY	FUJITSU	Primecenter M1 19	1		1			achetés par la SOPACE
	15/12/2012	Local VID	serveur sur rack	LENEVO	SR590 MT-M 7X99	1		1			achetés par la SOPACE
	02/09/2015	Local VID	control accès sécurisé sur rack	CISCO	CISCO 1121	1		1			achetés par la SOPACE
	15/12/2012	Local VID	serveur	FUJITSU	RX30051	1		1			achetés par la SOPACE
	15/12/2012	Local VID	serveur	ASUS		1		1			achetés par la SOPACE
	15/12/2012	Local VID	commutateur KVM-8 PORTS sur rack	FUJITSU	KVM S3 - 0801	1		1			achetés par la SOPACE
	15/12/2012	Local VID	live box	ORANGE	BUSINESS 320	1		1			
	15/12/2012	Local VID	serveur NAS 5 baies 3,5"	SYNOLOGY	DS1517+	1		1			achetés par la SOPACE
	15/12/2012	Local VID	carte mere	AASTRA	UCV2S	1		1			achetés par la SOPACE
	15/12/2012	Local VID	carte image	AASTRA	LT2X	1		1			achetés par la SOPACE
	15/12/2012	Local VID	carte telephonie	AASTRA	EXT2S	1		1			achetés par la SOPACE
	15/12/2012	Local VID	onduleur	APC	smart-UPS RT 5000	1		1			achetés par la SOPACE
	11/09/2012	Local VID	baie 19" 600x600 h 2026mm	LEGRAND	LEG046306	1		1			
	11/09/2012	Local VID	panneau passe fil 19"	LEGRAND	LEG046522	7		7			
	11/09/2012	Local VID	PDU standard 9 prises 2P+T	LEGRAND	LEG646811	1		1			
	11/09/2012	Local VID	panneau de brassage de 24 - RJ45	LEGRAND		7		7			
	02/09/2015	Local VID	commutateur catalyst	CISCO	WS-C3750X	1		1			achetés par la SOPACE
	02/09/2015	Local VID	commutateur catalyst power over Ethernet plus	CISCO	2960-S serie POE+10G	2		2			achetés par la SOPACE
	02/09/2015	Local VID	commutateur catalyst	CISCO	2960-S 10G	1		1			achetés par la SOPACE
	02/09/2015	Local VID	serveur de sécurité adaptif	CISCO	ASA5505	1		1			achetés par la SOPACE
	02/09/2015	Local VID	routeur informatique	CISCO	1803	1		1			achetés par la SOPACE
	02/09/2015	Local VID	PDU standard 9 prises 2P+T	LEGRAND	LEG646811	1		1			
	11/09/2012	Local VID	boîtier numeris	France telecom		1		1			
			ensemble club	ensemble amplificateur BOOSTER 4G		1		1			achetés par la SOPACE

CLUB ACCLAMEUR

MAJ 31/12/2021

Légende:

en bleu les produits fixés au bâtiment

en vert les produits achetés par la SOPACE

Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inv	Etat du produit				Commentaire
						Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	
	salle France 3	Châssis 1UBSMB Racksen Noir profondeur 38 cm, 2USB en façade, Alimentation 260W 230 V - 2x ports Gigabit - 1xCOM RS232, USB (Zarrière+2avant) - CPU INTEL PENTIUM dual core G860 3 Ghz cache 3MO- RAM 2x2Gb - Lecteur DVD Slim - 1 disque dur 320 Gb SATAII 7200RPM 16 Mb		1UBSMB2 SN : 406-0312 407-0312	2		2			
	salle France 3	CCM 4 Lg Microphone Miniature Cardioïde (I,EMO)	SCHOEPS	O7835	1		1			
	salle France 3	TR 200 Lg pied pour CCM	SCHOEPS	O7262	1		1			
	salle France 3	B 20 Bonnette	SCHOEPS	O7119	1		1			
	salle France 3	Moniteur Audio WOHLER avec alim. - SN 130044	WOHLER	AMP1-SDA	1		1			
	salle France 3	Ampli-Casque LAKE PEOPLE Tarif spécial, G95 en remplacement du G93PRO	LAKE PEOPLE	G95	2		2			
	salle France 3	PROCESSEUR AUDIO VIP DIGITAL		VIP-DIGITAL	1		1			
	salle France 3	666528 Ecran hp Compaq LA2306x Top Value - N° de série 3CQ208N9CB	HP	XN375AT#ABB	2		2			renouveler
	salle France 3	583803 Haut-parleur LCD hp Top Value	HP	NQ576AT	1		1			
	salle France 3	TELEX RTWV-04VB Ecouteur Acoustique 500ohms	TELEX	54-925	1		1			
	salle France 3	TELEX CMT-2 CORDON pour écouteur acoustique	TELEX	54-906	1		1			
	salle France 3	TELEX ET-4 Tube acoustique spiralé, seulement pour cône oreillette	TELEX	54-929	1		1			
	salle France 3	TELEX BT-3 Cones d'oreillette pour insert physiologique ET-4, médium (paquet de 5)	TELEX	54-931	1		1			
	salle France 3	Fostex 6301X Haut-Parleur alimenté	FOSTEX	76-307	2		2			
	salle France 3	SENNHEISER HD25-1 II Casque 70 ohms	SENNHEISER	54-173	1		1			
	salle France 3	Hx1 Inser téléphonique RTC - 1 ligne - E/S analogique - 1U - TELOS	TELOS System	TEL-INS-050	1		1			
	salle France 3	Codeur de monitoring SDI embeddé vers SDI, PAL et 4 canaux audio analogique mono symétriques	SNELL	IQDAVM-2A-D	1		1			
	salle France 3	Châssis IQ 3RU - 16 slots Avec alimentation redondante et carte Gateway Roll/Net	SNELL	IQH3B-S-P	1		1			
	salle France 3	Embeddeur audio 2 AES/EBU avec fonction firewall. Symétrique	SNELL	IQMUX0315-1A	1		1			
	salle France 3	fond de decor bleu			1		1			Téléviseur plasma LG 50PW451 hs remplacer par France 3 par un fond d'écran
	salle France 3	Téléviseur LCD SAMSUNG LE22D450 N° B2Y13HUC200104	SAMSUNG	DIVLCD	1		1			
	salle France 3	Alimentation externe	AXIS	AXIS PS-24	1		1			plus utilisé vue avec mr Charpentier
	salle France 3	Décodeur vidéo IP/Analogique	AXIS	AXIS P7701	1		1			plus utilisé vue avec mr Charpentier
	salle France 3	Caméra fixe extérieure pré-montée pré-câblée HDTV avec zoom et H.264 - fonction jour/nuit - POE - stockage local	AXIS	AXIS Q1755-E	1		1			plus utilisé vue avec mr Charpentier
	salle France 3	Injecteur POE haute puissance à 1 port	AXIS	AXIS T8123	1		1			plus utilisé vue avec mr Charpentier
	salle France 3	Moteur avec fonctions panoramique/inclinaison	AXIS	AXIS YP3040	1		1			plus utilisé vue avec mr Charpentier
	salle France 3	Adaptateur de fixation haut de poteau pour moteur AXIS YP3040	AXIS	PTPC	1		1			plus utilisé vue avec mr Charpentier
	salle France 3	IOS3000 - WEBDYNCAST only	WEBDYNCAST	IOS3000_WE	1		1			plus utilisé vue avec mr Charpentier

PRODUITS NON TROUVES PAR RAPPORT AU CONTRAT DE DELEGATION						
CLUB ACCLAMEUR	Audiovisuel	Interface numérique	AUVITAN	AVY16ES	2 PAS TROUVER	Remplacé par: Interface numérique carte maître ES YAMAHA MY16ES-64
CLUB ACCLAMEUR	vidéo BNC	Interface numérique - numérique	AUVITAN	AVY16-ES	2 PAS TROUVER	Remplacé par: Interface numérique carte EX ES YAMAHA MY16ES
CLUB ACCLAMEUR	vidéo BNC	Lecteur enregistreur numérique	MARANTZ	PMD570	2 PAS TROUVER	Remplacé par: Lecteur enregistreur numérique TASCAM SS-R1
CLUB ACCLAMEUR	salle Hall scéno -1	Haut-parleur + lyre + pied atelier	YAMAHA	33PX8	2 REMPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Remplacé par: Enceinte amplifiée 1000W L'ACOUSTICS 108P
CLUB ACCLAMEUR	salle Hall scéno -1	Ampli	LAB GRUPPEN	IP1350	1 REMPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	
CLUB ACCLAMEUR	salle Hall scéno -2	Haut-parleur + lyre + pied atelier	YAMAHA	33PX8	2 REMPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Remplacé par: Enceinte amplifiée 1000W L'ACOUSTICS 108P
CLUB ACCLAMEUR	salle Hall scéno -2	Ampli	LAB GRUPPEN	IP1350	1 REMPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	
CLUB ACCLAMEUR	salle Hall scéno -2	Vidéoprojecteur	CANON	SXGA2500 LUM	1 PAS TROUVER	Initialement 2 vidéoprojecteurs dans le Club + celui de la Halle
CLUB ACCLAMEUR	salle VIP	Haut-parleur + lyre + pied atelier	YAMAHA	33PX8	4 REMPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Remplacé par: Enceinte amplifiée 1000W L'ACOUSTICS 108P
CLUB ACCLAMEUR	salle VIP	Ampli	LAB GRUPPEN	IP1350	1 REMPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	
CLUB ACCLAMEUR	salle-1 séminaire	Haut-parleur + lyre + pied atelier	YAMAHA	33PX8	2 REMPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Remplacé par: Enceinte amplifiée 1000W L'ACOUSTICS 108P
CLUB ACCLAMEUR	salle-1 séminaire	Ampli	LAB GRUPPEN	IP1350	1 REMPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	
CLUB ACCLAMEUR	salle-2 50/60 places	Pieds micro + perchette noir	K&M		2 REMPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Tous les pieds de micros sont dans le local régie
CLUB ACCLAMEUR	salle-2 50/60 places	Haut-parleur + lyre + pied atelier	YAMAHA	33PX8	4 REMPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Remplacé par: Enceinte amplifiée 1000W L'ACOUSTICS 108P
CLUB ACCLAMEUR	salle-2 50/60 places	Ampli	LAB GRUPPEN	IP1350	1 REMPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	
CLUB ACCLAMEUR	salle-3 20/30 places	Pieds micro + perchette noir	K&M		2 REMPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Tous les pieds de micros sont dans le local régie
CLUB ACCLAMEUR	salle-3 20/30 places	Haut-parleur + lyre + pied atelier	YAMAHA	33PX8	2 REMPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Remplacé par: Enceinte amplifiée 1000W L'ACOUSTICS 108P
CLUB ACCLAMEUR	salle-3 20/30 places	Ampli	LAB GRUPPEN	IP1350	1 REMPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	
HALL ACCLAMEUR		interface numérique	AUVITAN	AVY16ES	1 PAS TROUVER	Remplacé par: Interface numérique carte maître ES YAMAHA MY16ES-64
HALL ACCLAMEUR		interface numérique - numérique	AUVITAN	AVY16-ES	1 PAS TROUVER	Remplacé par: Interface numérique carte 8E/S format AES/EBU YAMAHA MY8A
HALL ACCLAMEUR		module de contrôle numérique	YAMAHA	ICP1	1 En régie R+2	
HALL ACCLAMEUR		lecteur enregistreur numérique	MARANTZ	PMD570	2 PAS TROUVER	Remplacé par: Lecteur enregistreur numérique TASCAM SS-R1
HALL ACCLAMEUR		pieds micro + perchette noir	K&M		2 PAS TROUVER	Tous les pieds de micros sont dans le local régie
HALL ACCLAMEUR		haut-parleur + lyre + pied atelier	YAMAHA	33PX8	2 PAS TROUVER	Remplacé par: Enceinte amplifiée 1000W L'ACOUSTICS 108P
HALL ACCLAMEUR		ampli	LAB GRUPPEN	IP1350	1 PAS TROUVER	
HALL ACCLAMEUR		vidéoprojecteur	CANON	SXGA2500 LUM	1 PAS TROUVER	Installé dans le Club

COMPTES D'EXPLOITATION DSP L'ACCLAMEUR <i>Conforme annexe 7</i>	REEL	DSP	REEL				
	2020	(PREV)	2021	hall	club	esc	gym
	TOTAL	2021	TOTAL	0201	0202	0203	0204
	2020	GLOBAL	2021				
Produits de location	198 119,61 €	413 760,00 €	252 440,09 €	113 603,17 €	13 035,00 €	117 101,92 €	8 700,00 €
CA spectacles / concerts	43 884,11 €	129 700,00 €	63 053,17 €	63 053,17 €	- €	- €	- €
CA manifestations sportives	6 750,00 €	- €	9 500,00 €	9 500,00 €	- €	- €	- €
CA congrès / grandes conventions - Halle	27 900,00 €	62 500,00 €	49 750,00 €	41 050,00 €	- €	- €	8 700,00 €
CA petits congrès / moyennes conventions - Halle	- €	1 360,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
CA conventions / séminaires - Club	22 230,00 €	60 000,00 €	13 035,00 €	- €	13 035,00 €	- €	- €
CA évènementiels sociaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Salle d'escalade	97 355,50 €	150 000,00 €	117 101,92 €	- €	- €	117 101,92 €	- €
Gymnase	- €	10 200,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges refacturées (brut)	90 901,91 €	238 940,00 €	151 054,03 €	133 901,70 €	5 132,50 €	5 450,83 €	6 569,00 €
Spectacles / concerts	42 247,50 €	130 300,00 €	59 504,70 €	59 504,70 €	- €	- €	- €
Manifestations sportives	7 314,00 €	22 900,00 €	9 622,00 €	9 622,00 €	- €	- €	- €
Congrès / Grandes conventions	27 798,80 €	85 740,00 €	71 344,00 €	64 775,00 €	- €	- €	6 569,00 €
Petits congrès / Moyennes conventions	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Conventions / séminaires (centre d'affaires)	6 471,00 €	- €	5 132,50 €	- €	5 132,50 €	- €	- €
Evènementiels sociaux	7 070,61 €	- €	5 450,83 €	- €	- €	5 450,83 €	- €
Soirées VIP - Gouters de Noel pour les CE/CSE	- €	24 300,00 €	10 334,54 €	9 109,54 €	1 225,00 €	- €	- €
Vente bar	3 288,14 €	13 000,00 €	4 893,81 €	4 865,37 €	- €	28,44 €	- €
Vente bar spectacles / concerts	3 288,14 €	13 000,00 €	4 893,81 €	4 865,37 €	- €	28,44 €	- €
Commission nette bar manifestation sportives	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Commission nette restauration	3 923,42 €	6 500,00 €	694,61 €	44,65 €	649,96 €	- €	- €
Congrès / Grandes conventions - Halle	- €	2 275,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Petits congrès / Moyennes conventions	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Conventions / séminaires - Club	- €	4 225,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Evènementiels sociaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres produits Location bureau France 3 + autre locataire (2 bureaux)	8 066,68 €	14 100,00 €	8 200,00 €	- €	8 200,00 €	- €	- €
Autres produits gymnase - Rémunération gestion espaces	115 345,00 €	115 000,00 €	114 770,00 €	- €	- €	- €	114 770,00 €
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	419 644,76 €	825 600,00 €	542 387,08 €	261 524,43 €	28 242,46 €	122 581,19 €	130 039,00 €
Compensation de service public	552 653,00 €	551 000,00 €	549 898,00 €	313 243,05 €	36 655,75 €	199 999,20 €	- €
Salle d'escalade	178 534,00 €	178 000,00 €	177 644,00 €	- €	- €	177 644,00 €	- €
Gymnase	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Location(s) Ville	73 219,00 €	73 000,00 €	72 854,00 €	43 912,00 €	6 586,80 €	22 355,20 €	- €
Sujétions Service public	300 900,00 €	300 000,00 €	299 400,00 €	269 331,05 €	30 068,95 €	- €	- €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	972 297,76 €	1 376 600,00 €	1 092 285,08 €	574 767,48 €	64 898,21 €	322 580,39 €	130 039,00 €
Produit de gestion courante	1 623,09 €	- €	9,44 €	2,89 €	3,02 €	2,98 €	0,55 €
Reprise PGE	28 800,00 €	- €	22 500,00 €	4 136,00 €	1 848,00 €	15 020,00 €	1 496,00 €
Transfert de charges courantes	54 899,16 €	- €	57 521,81 €	22 492,95 €	11 348,25 €	19 835,48 €	3 845,13 €
Produits de cessions d'éléments d'actifs	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
PRODUITS EXCEPTIONNEL - reprise (2)	85 322,25 €	- €	80 031,25 €	26 631,84 €	13 199,27 €	34 858,46 €	5 341,68 €
TOTAL PRODUITS (1) + (2)	1 057 620,01 €	1 376 600,00 €	1 172 316,33 €	601 399,32 €	78 097,48 €	357 438,85 €	135 380,68 €
Achats - Services extérieurs	318 057,09 €	360 282,00 €	364 652,05 €	165 248,11 €	71 929,45 €	80 345,00 €	47 129,49 €
fluides énergies combustibles	67 306,76 €	102 500,00 €	78 306,50 €	36 793,68 €	16 439,21 €	11 774,18 €	13 299,43 €
fournitures diverses (PMO, produits entretiens, fournitures bureau, vêtements travail)	24 808,88 €	26 150,00 €	12 751,42 €	6 724,82 €	2 673,60 €	2 457,50 €	895,50 €
services extérieurs - sous-traitance maintenance	90 323,98 €	57 630,00 €	144 694,86 €	54 664,27 €	26 857,42 €	37 119,24 €	26 053,93 €
Travaux de gros entretiens (PGE)	36 975,08 €	- €	23 068,68 €	683,19 €	8 232,58 €	13 905,80 €	247,11 €
services extérieurs - entretiens + location véhicule	6 867,98 €	53 278,00 €	6 990,55 €	4 090,45 €	910,79 €	1 358,15 €	631,16 €
services extérieurs - assurances	3 691,23 €	4 760,00 €	4 017,30 €	1 985,19 €	776,44 €	639,93 €	615,74 €
services extérieurs - divers (documentation générale, colloques, conférences)	298,04 €	1 720,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
services extérieurs - honoraires	16 393,38 €	6 600,00 €	12 194,94 €	8 156,28 €	1 624,02 €	1 160,00 €	1 254,64 €
services extérieurs - publicité, communication, internet, réseaux sociaux	27 141,86 €	45 000,00 €	24 821,90 €	14 917,14 €	2 971,43 €	4 952,38 €	1 980,95 €
services extérieurs - déplacements, missions, frais de réception	1 281,29 €	2 310,00 €	2 801,70 €	387,41 €	1 894,47 €	429,23 €	90,59 €
services extérieurs - téléphonie, affranchissement, services bancaires	21 088,07 €	21 900,00 €	20 998,83 €	11 750,27 €	2 509,13 €	5 142,40 €	1 597,03 €
services extérieurs - enlèvement ordures, cotisations fédérations patronales	3 779,44 €	6 850,00 €	1 861,01 €	1 336,60 €	157,32 €	262,20 €	104,89 €
services extérieurs - personnel intérimaires	18 101,10 €	31 584,00 €	32 144,36 €	23 758,81 €	6 883,04 €	1 143,99 €	358,52 €
Achats sur refacturation	57 308,08 €	168 650,00 €	110 052,57 €	87 519,72 €	12 950,28 €	9 582,57 €	- €
achats sur refacturation spectacles / concerts	23 364,67 €	66 600,00 €	39 835,26 €	39 835,26 €	- €	- €	- €
achats sur refacturation manifestations sportives	3 317,60 €	10 600,00 €	12 995,55 €	12 995,55 €	- €	- €	- €
achats sur refacturation congrès / grandes et moyennes conventions - Halle	14 947,41 €	57 800,00 €	32 256,71 €	32 256,71 €	- €	- €	- €
achats sur refacturation conventions / séminaires - Club	2 551,96 €	6 000,00 €	5 684,74 €	- €	5 684,74 €	- €	- €
achats sur refacturation activité escalade	13 126,44 €	6 500,00 €	9 582,57 €	- €	- €	9 582,57 €	- €
achats sur refacturation soirées Vip et gouters de Noel	- €	21 150,00 €	9 697,74 €	2 432,20 €	7 265,54 €	- €	- €
Achats marchandises bar	- 1 497,70 €	10 000,00 €	5 879,87 €	6 246,46 €	58,83 €	425,42 €	- €
Impôts et taxes	59 527,89 €	54 750,00 €	60 235,48 €	27 494,22 €	11 703,97 €	12 970,03 €	8 067,26 €
Personnel	468 131,16 €	553 000,00 €	481 191,74 €	191 472,46 €	80 807,02 €	177 764,05 €	31 148,21 €
Direction	- €	110 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Technique	- €	207 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Administratif	- €	80 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Sport escalade	- €	156 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Redevance	1 138,21 €	585,00 €	213,51 €	13,07 €	96,84 €	293,65 €	3,63 €
Droit d'entrée sur les biens de retour non amortis lors du précédent contrat	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Redevance annuelle fixe d'exploitation	18,00 €	15,00 €	18,00 €	10,80 €	2,16 €	3,60 €	1,44 €
Redevance radiofréquence, sacem	602,39 €	570,00 €	288,29 €	- €	- €	288,29 €	- €
Créance irrécouvrable et charges de gestion courante	517,82 €	- €	92,78 €	2,27 €	99,00 €	1,76 €	2,19 €
Charges de structure (cf onglet frais structure)	126 410,00 €	90 000,00 €	123 862,00 €	74 317,00 €	14 864,00 €	24 772,00 €	9 909,00 €
Provisions GER (détail dans l'onglet GER)	38 061,11 €	38 160,00 €	38 042,60 €	12 418,94 €	3 983,97 €	18 414,56 €	3 225,13 €
Provisions pour Renouvellement lissées sur 5 ans (détail dans l'onglet amortissement)	31 040,00 €	15 920,00 €	27 079,03 €	16 935,51 €	3 576,93 €	5 573,00 €	993,59 €
Dotations amortissements de caducité lissés sur 5 ans (détail dans l'onglet tableau d'amortissement)	60 861,16 €	65 036,00 €	65 044,46 €	30 732,65 €	6 364,85 €	22 139,28 €	5 807,68 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (3)	1 159 037,00 €	1 356 383,00 €	1 276 253,31 €	612 398,14 €	206 142,46 €	351 428,72 €	106 283,99 €
CHARGES FINANCIERE (4) garantie à 1ere demande à hauteur de 100 000€	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHARGES avec amortissements (3) + (4) + (5)	1 159 037,00 €	1 357 383,00 €	1 276 253,31 €	612 398,14 €	206 142,46 €	351 428,72 €	106 283,99 €
Résultat courant avant IS	- 101 416,99 €	19 217,00 €	- 103 936,98 €	- 10 998,82 €	- 128 044,98 €	6 010,13 €	29 096,69 €

État des lieux site de L'ACCLAMEUR

(mise à jour le 31/12/2021)

L'ACCLAMEUR						
Salle événementielle						
	Lieu	Etat				Commentaire
		Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	
Rez de chaussée	Grand bar					
	Desk accueil					
	Hall d'accueil					
	Équipement bar					
	SAS					Problème de serrure
	Bureau accueil					
	Sanitaires hommes					
	Sanitaires femmes					
	Local SSI					
	Petit bar					
	Déambulateur					Fissure au sol, huisserie pas étanche à l'air
	Local ventilation					
	Sanitaires hommes					
	Sanitaires femmes					
	Salle événementielle					Raillure, impacte peinture
	Gradin					Fissure
	Dégagement halle / SEA					
	Stockage matériel					
	Local électrique					
	Atelier / stockage					
	Local parquet					Une partie du flocage au plafond est tombé
	Dégagement accès technicien					
	Local chaises					
	Accès camion					Raillure de peinture sur les côtés. Porte extérieur qui se déforme avec le poids
	Rangement sous gradin sud					
	Bureau techniciens					
	Bureau de prod 1					
	Bureau de prod 2					
	Bureau de prod 3					
	Salle anti-dopage					
	Sanitaire anti-dopage					
	Sanitaires prod femmes					
	Sanitaires prod hommes					
Couloir bureaux prod						
Dégagement escalier catering						
Local ménage						
Loge gardien					Moisissure bas mur côté extérieur	
Hall entrée loge gardien						
Infirmierie						
Vestiaire 1 (passage parking bus)						
Vestiaire 2						
Vestiaire 3						
Vestiaire 4						
Vestiaire 5						

État des lieux site de L'ACCLAMEUR

(mise à jour le 31/12/2021)

L'ACCLAMEUR						
Salle événementielle						
	Lieu	Etat				Commentaire
		Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	
	Vestiaire 6					
	Vestiaire 7					
	Vestiaire 8					
	Couloir extérieur vestiaire 5 à 8					
	Sanitaire loge gardien					
	Local entretien loge gardien					
	Vestiaire arbitre 2					
	Vestiaire arbitre 1					
	Vestiaire arbitre 3					
	Vestiaire arbitre 4					
	Couloir vestiaire					
	Cage d'escalier catering					Coulure, fissure, infiltration sur mur extérieur
Étage R+1	Palier, couloir catering					
	Cuisine catering					Tache au sol
	Réserve catering (frigos)					
	Espace restauration Catering					
	Salle de presse 1					
	Salle de presse 2					
	Sanitaire VIP PMR					
	Sanitaires VIP hommes					
	Sanitaires VIP femmes					
	Bar					
	Réserve bar					
	Sanitaires femmes					
	Sanitaires hommes					Trou dans le mur WC PMR
	Terrasse extérieur					
	Local ventilation					
	Déambulateur					Fissure au sol
	Déambulateur gradin ouest					
	Gradin ouest					
Étage R+2	Cage d'escalier régies					
	Couloir accès régies					
	Local PC sécurité					
	Local régie vidéo					
	Local régie audio					
	Local prise audio					
	Local onduleur					
	Placard AES					
	Placard tableau électrique 1					
	Placard tableau électrique 2					
	Placard éclairage de sécurité					
	Placard armoire rideaux					
	Local VDI SR1					
	Passerelle technique halle					
R+3	Palier dessus grand bar					
	Local ventilation					
Entresol	Escalier loges côté atelier					
	Sanitaire hommes, femmes					
	Couloir accès loges					
	Loge 4 individuelle					
	Loge 3 individuelle					
	Loge 2 collective					
Loge 1 collective						
	Escalier loges côté grand bar					

État des lieux site de L'ACCLAMEUR

(mise à jour le 31/12/2021)

L'ACCLAMEUR					
Lieu	Etat				Commentaire
	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	
Gymnase (Dojo / salle d'armes)					
Salle d'armes					
Dojo					
Placard					
Local rangement					
Couloir sanitaire gymnase					
Sanitaires hommes					
Sanitaires femmes					
Couloir entrée parking bus					Fissure
Local VDI SSR1					
Couloir accès SAE					Peinture dégradé au plafond
Salle d'Escalade					
Salle Artificiel d'Escalade (SAE)					Nombreuse fuites par temps de pluie + vent
Couloir sortie extérieur					Peinture dégradé au plafond
Local de rangement SAE					
Déambulateur gradin R+1					
Gradin fixe					
Passerelle technique SAE					
Locaux extérieurs					
Local de rangement scénique					La porte extérieur prend l'eau
Local groupe électrogène					
Local rangement					
Local chaufferie					
Façade extérieur grande halle					La lasure béton se décolle par endroit
Local électrique alim extérieur					
Local TGBT					
Local transformateur					
Façade ext rangement scénique					Nombreuse portes pas étanche à l'air
Façade extérieur sud					
Façade extérieur gymnase					
Façade extérieur ouest					
Le CLUB					
Rez de chaussée	Hall d'accueil				
	Local de rangement				
	Local sous escalier				
	Sanitaires hall hommes				
	Sanitaires hall femmes				
	Salle La Verrière				
	Bar				
	Sanitaires hommes				
	Sanitaires femmes				
	Espace traiteur				
	Sanitaires espace traiteur				
	Rangement espace traiteur				
	Local électrique				
	Local poubelles				
Rez de chaussée (administratif)	Couloir administratif				
	Local TGBT				
	Bureau 1				
	Bureau 2				
	Bureau 3				
	Espace café				
	Sanitaires femmes				
Sanitaires hommes					
Bureau France 3					

État des lieux site de L'ACCLAMEUR

(mise à jour le 31/12/2021)

L'ACCLAMEUR						
	Lieu	Etat				Commentaire
		Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	
Étage R+1	Studio France 3					
	Bureau direction					
	Local ventilation					
	Local rangement, archive					
	Dégagement, couloir					
	Salle Les Terrasses 1					
	Salle Les Terrasses 2					
	Bureau 1					
	Bureau 2					
	Bureau 3					
	Local régie audio					
	Local VDI					
	Sanitaires femmes					
	Sanitaires hommes					
	Salle Côté Jardin					
	Loge					
	Salle Côté Cour					
R+2	Cage d'escalier					
	Extérieur					
	Local ventilation					
Extérieurs						
	Façade extérieur					La lasure béton se décolle par endroit
	Local sous-station chaufferie					
	Local rangement extérieur					
	Terrasse extérieur bois					Bois de mauvaise qualité

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ													
du 01/01/2021 au 31/12/2021													
Montants de VNC en Euros - Tableaux de type : TATECH													
Filtre : (Programme égal à '0200';'0201';'0202';'0203';'0204')													
COMPTE	NUMÉRO D'INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION	DATE DE MISE EN SERVICE	VALEUR INITIALE OU RÉÉVALUÉE	DOTATION AMORTISSEMENTS		CUMUL DOTATIONS	VNC	PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	DATE_ENTREE	DURÉE AMORT
						DOTATION DE LA PÉRIODE	DOTATION À FIN DE PÉRIODE						
20500000	ACCL2019001	494	BIENS ENTREE	01/07/2019	240 856,65	48 171,33	48 171,33	120 626,29	120 230,36	0200	L'ACCLAMEUR	01/07/2019	5
Total1 : Compte = 20500000 - CONCESSION & DROITS SIMILAIRES					240 856,65	48 171,33	48 171,33	120 626,29	120 230,36				
21830000	ACCL2021009	507	PC PORTABLE LROGEON	09/09/2021	1 250,00	130,14	130,14	130,14	1 119,86	0200	L'ACCLAMEUR	09/09/2021	3
Total1 : Compte = 21830000 - MATERIEL DE BUREAU					1 250,00	130,14	130,14	130,14	1 119,86				
22540000	ACCL2018007	482	ENROULEURS AUTOMATIQUES X 2	14/09/2018	5 060,30	1 012,06	1 012,06	3 338,41	1 721,89	0203	L'ACCLAMEUR ESCALADE	14/09/2018	5
22540000	ACCL2019007	488	10 POUBELLES GH	11/12/2019	1 440,00	678,58	678,58	1 440,00	0,00	0201	L'ACCLAMEUR G H	11/12/2019	2
22540000	ACCL2019002	489	4 ENROULEURS ESC	27/07/2019	8 203,00	1 640,60	1 640,60	3 991,38	4 211,62	0203	L'ACCLAMEUR ESCALADE	27/07/2019	5
22540000	ACCL2019004	490	COFFRET ALIM 63A	30/09/2019	1 180,00	236,00	236,00	532,13	647,87	0201	L'ACCLAMEUR G H	30/09/2019	5
22540000	ACCL2020 006	497	BLOC ESCALADE	01/06/2020	40 050,90	4 005,09	4 005,09	6 353,28	33 697,62	0203	L'ACCLAMEUR ESCALADE	31/03/2020	10
Total1 : Compte = 22540000 - OUTIL ET MAT INDUST CONCESSION					55 934,20	7 672,33	7 672,33	15 655,20	40 279,00				
22810000	ACCL2019006	492	PLACARD GYM	29/11/2019	8 861,11	886,11	886,11	1 852,33	7 008,78	0204	L'ACCLAMEUR GYMNASE	29/11/2019	10
22810000	ACCL2019005	493	9 POUTRESUPPLEMENTAIRE 45M G	07/10/2019	3 972,30	397,23	397,23	888,05	3 084,25	0201	L'ACCLAMEUR G H	07/10/2019	10
Total1 : Compte = 22810000 - AMENAG DIVERS CONCESSION					12 833,41	1 283,34	1 283,34	2 740,38	10 093,03				
22830000	ACCL2019003	491	4 MICRO HF CLUB	11/09/2019	1 666,00	555,33	555,33	1 281,06	384,94	0202	L'ACCLAMEUR CLUB	11/09/2019	3
Total1 : Compte = 22830000 - MAT BUREAU & INFORM CONCESSION					1 666,00	555,33	555,33	1 281,06	384,94				
Total Général					312 540,26	57 712,47	57 712,47	140 433,07	172 107,19				



Conditions Générales Club

**ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent document a pour objet de définir les conditions de disposition par l'Acclameur à l'organisateur des locaux pour les besoins de sa ou ses manifestations (prévues) aux dates et horaires fixés à l'article 3 des Conditions Particulières. Ces présentes Conditions Générales, jointes aux Conditions Particulières et les documents techniques font office de contrat de location.

ARTICLE 2 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU CONTRAT DE LOCATION

Le contrat de location comprend les pièces suivantes :

- Le devis de location ;
- Les présentes Conditions Générales de location ;
- La fiche technique d'équipement ;

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE LOCATION**3.1. Demande d'engagement**

Toute demande d'engagement par l'organisateur d'utiliser les services de l'Acclameur doit être établie par écrit.

Pour être enregistrée par l'Acclameur, cette demande devra préciser :

- la raison sociale ou l'état civil du bénéficiaire, son nom, son adresse, le nom de son mandataire et s'il s'agit de spectacle, son numéro de licence d'entrepreneur de spectacles ;
- l'Acclameur se réserve le droit de demander à l'organisateur la fourniture d'une copie du récépissé de renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles ainsi que les attestations de conformité à la législation sociale et fiscale en vigueur ;
- l'attestation que l'organisateur entend donner aux locaux mis à sa disposition par l'Acclameur ;
- la formule de service envisagée ainsi que les configurations homologuées ;
- la période d'utilisation du lieu retenu ;
- le cas échéant un chèque d'acompte.

3.2. Proposition de l'Acclameur, confirmation d'option

Dans le délai de 8 jours à réception de la demande d'engagement, l'Acclameur émettra une promesse de location de la salle à destination de l'organisateur pour une durée déterminée. La location sera considérée comme accordée et acquise entre les parties par l'Acclameur au devis et des Conditions Générales de location signés accompagnés des chèques de caution et d'acompte. Sans réponse de l'organisateur dans un délai de 15 jours la promesse de location sera caduque. Les échanges de courrier suivi ou courrier électronique faisant foi.

3.3. Engagement de l'organisateur

La remise à l'Acclameur du devis et des Conditions générales signés par l'organisateur implique que celui-ci adhère aux Conditions Générales. Seul le devis peut modifier les Conditions Générales.

3.4. Précisions complémentaires

Le devis de location peut faire l'objet ultérieurement de précisions complémentaires pour fixer les détails d'exécution dans le cadre des tarifs de la salle. Ces précisions devront néanmoins être établies, au plus tard 30 jours avant le début du spectacle ou de la manifestation.

Les détails de location porteront en particulier sur :

- les programmes ;
- les horaires des montages, répétitions, démontages ;
- tout équipement (décor, sonorisation, éclairage...) que l'organisateur souhaiterait ;
- installer ;
- les modifications à apporter de la formule de service retenue ;
- le nombre et la fonction du personnel d'accueil du public, un nombre minimum étant imposé par l'Acclameur sous la rubrique « utilisation des lieux » ;
- tout autre détail particulier.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE L'ACCLAMEUR

L'Acclameur s'engage à mettre à disposition de l'organisateur les locaux en bon état et à fournir les prestations telles que décrites dans le devis annexé aux Conditions Particulières de location.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

5.1. Activités autorisées
L'organisateur s'engage à exercer dans les locaux tous d'autres activités que celles relevant de la manifestation autorisée aux Conditions Particulières du contrat de location. Il s'engage également à limiter le droit d'entrée exclusif à ses organisateurs, prestataires, spectateurs, participants et invités.

5.2. Etat des lieux

Un état des lieux contradictoire peut être effectué à la demande de l'organisateur avant et après la mise à disposition des locaux objets du présent contrat. Toutefois, en l'absence d'état des lieux, les locaux sont réputés en bon état et l'organisateur s'engage à accepter le constat de dégradation qui pourrait lui être signalé et à procéder au paiement des frais de remise en état qui lui seront remis par l'Acclameur.

5.3. Aménagements des locaux et équipements

L'organisateur prend les locaux, équipements et matériels mis à disposition dans le cadre du présent contrat dans l'état où ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance et les rendra à l'échec du contrat dans le même état.

Un état des lieux préalable peut être demandé par l'organisateur conformément à l'article 5.2 ci-dessus.

Tout aménagement ou décoration supplémentaire des locaux loués, doivent faire l'objet d'un accord préalable de l'Acclameur.

Dans cette hypothèse, ces aménagements ou travaux, effectués au frais de l'organisateur et sous son contrôle, ne devront entraîner aucune dégradation des locaux et devront respecter les équipements de sécurité en vigueur, tant par leur nature que leur disposition.

S'agissant notamment des décors autorisés par l'Acclameur, l'organisateur devra faire parvenir à l'Acclameur, le descriptif des décors, ainsi que les procès-verbaux de réaction au feu des matériaux utilisés pour les décors au moins 1 mois avant la date de la manifestation.

Également, il est précisé que ces équipements et aménagements spécifiques apportés par l'organisateur avec l'accord écrit et préalable de l'Acclameur, seront mis en œuvre et utilisés par l'organisateur à ses risques et périls et sous sa seule et entière responsabilité. Dès lors, en aucun cas la responsabilité de l'Acclameur ne pourra être recherchée du fait de tout accident matériel ou corporel résultant de tels équipements ou aménagements.

Enfin, lorsque des matériels spécifiques ou installations sont apportés par l'organisateur, avec l'accord préalable écrit de l'Acclameur, l'organisateur devra réaliser, à sa charge, leur entretien. À défaut, l'Acclameur fera procéder d'office à ces entretiens aux frais, risques et périls de l'organisateur, sans préjudice de l'indemnité d'occupation supplémentaire que l'Acclameur pourra réclamer.

5.4. Équipements et matériels divers utilisés par l'organisateur

Avant chaque manifestation et au plus tard un mois avant la manifestation, l'organisateur est tenu de faire parvenir à l'Acclameur les procès-verbaux des vérifications réglementaires en ce qui concerne les matériels suivants :

- Matériel électrique ;
- Équipements de travail-levage (arrêté du 01/03/2004) ;
- Appareils à cuisson ;
- Élévateur divers (arrêté du 01/03/2004) ;
- Réaction au feu des matériaux utilisés pour les décors (arrêté du 05/02/2007).

5.5. Interruption de location

Le droit résultant du présent contrat de location est personnel, incessible et intransmissible.

Il est, en conséquence, expressément interdit à l'organisateur de céder, de sous-louer, d'échanger, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie des espaces et services, objets du contrat.

Également, il est interdit à l'organisateur de céder à quiconque, personne physique ou morale, organisme ou groupement, les droits qui résultent du présent contrat passé avec l'Acclameur, sauf accord préalable de ce dernier.

5.6. Horaires

L'occupation des lieux doit cesser aux dates et heures prévues aux Conditions Particulières de location. En cas de dépassement, il sera fait application de pénalités.

Néanmoins, l'organisateur pourra obtenir une prolongation de séance, dans la mesure où elle ne nuit ni à l'ordre public, ni à la préparation, ni à la tenue des manifestations suivantes, ni à l'entretien de la salle. En cas de prolongation, un supplément de prix sera facturé sur la base du calcul des services supplémentaires occasionnés.

À défaut d'autorisation de dépassement d'horaire, l'Acclameur demandera à l'organisateur d'évacuer les locaux.

En cas de maintien abusif de l'organisateur dans les locaux, l'Acclameur prendra toute mesure nécessaire à l'évacuation des lieux.

5.7. Respect de la législation en vigueur

La mise à disposition des lieux est soumise au respect de la réglementation en vigueur. La manifestation faisant l'objet du présent contrat doit donc être respectueuse de l'ordre public et des bonnes mœurs.

Sans recours pour quelque raison que ce soit, contre l'Acclameur, l'organisateur fait son affaire personnelle de l'application, par lui-même, son personnel, ses collaborateurs, fournisseurs, clients, invités, participants, de l'ensemble des réglementations applicables, directement ou indirectement, à la réalisation ou au bon déroulement de la manifestation qu'il projette, ce compris les dispositions du présent contrat qu'il s'oblige à porter à la connaissance des tiers et à leur faire respecter.

De façon non exhaustive, l'organisateur s'engage à respecter et à faire respecter par toute personne employée par lui, par des sous-traitants et prestataires, la législation relative notamment :

- au droit du travail ;
- à l'environnement ;
- au bruit ;
- et à la sécurité.

En outre, l'organisateur veillera au respect des normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail telles que définies à l'article 6.10 ci-dessus.

L'organisateur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour la manifestation soient dotées, conformément à la législation en vigueur.

Il déclare être réglementairement affilié à tous les organismes sociaux et en règle avec ceux-ci. En sa qualité d'employeur, l'organisateur s'engage à effectuer pour le compte de son personnel toutes les déclarations et versements exigés aux organismes sociaux de telle sorte que l'Acclameur ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherché ou poursuivi à ce sujet, et garantit l'Acclameur de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous les travailleurs d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'il pourrait adjoindre.

Par ailleurs, il est rappelé à l'organisateur qu'il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'Acclameur. L'organisateur s'engage donc à respecter et à faire respecter cette législation par l'ensemble de son personnel ainsi que par toute personne intervenant à sa demande et à rappeler cette règle au public ou à ses invités par tout moyen approprié.

5.8. Sécurité

L'organisateur est personnellement responsable du maintien du bon ordre dans les locaux qu'il occupe. L'organisateur s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que le public n'accède pas aux locaux de l'Acclameur non loués et ne commette pas de dégradations.

Sauf dispositions contraires, écrites et préalables, l'organisateur assume, sous sa seule responsabilité, la totalité des opérations inhérentes au bon déroulement de la manifestation.

Dès la mise à disposition des locaux, il est devenu le gardien au sens notamment de l'article 1241 du code civil qui dispose qu'on est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait de personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde.

A ce titre, l'organisateur est responsable, vis à vis de l'Acclameur et des tiers, non seulement de ses propres faits, mais encore de ceux de toutes personnes entrées dans les lieux de son chef ou du seul fait de déroulement de la manifestation par lui organisée.

Cette responsabilité concerne tout particulièrement la sécurité du public, c'est à dire la sécurité des personnes dans leur intégrité physique, cela depuis leur accès à la manifestation, y compris ses abords, durant leur présence sur les lieux de la manifestation jusqu'à la libération complète des locaux mis à disposition ainsi que leurs éventuelles dépendances.

L'obligation de l'Acclameur est expressément limitée à la mise à disposition d'infrastructures, leur, matériels et services conformes à la réglementation en vigueur pour la seule destination visée au contrat de réservation.

Dès lors, pendant toute la durée d'utilisation des lieux, l'organisateur doit notamment respecter et faire respecter par les personnes participant aux manifestations sous sa responsabilité :

- les prescriptions légales et réglementaires sur la sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du Public, ainsi que les consignes inhérentes de sécurité avec l'aide de l'équipe de sécurité de l'Acclameur ;
- les normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail (port des équipements de protection individuelle, détention de l'autorisation de conduite pour toute personne conduisant un chariot élévateur, personnel qualifié et dûment habilité...)

Le règlement intérieur de l'équipement ainsi que le protocole de sécurité et le plan de prévention qui seront élaborés par l'Acclameur.

Pour faciliter la préparation et le déroulement de la manifestation, l'organisateur s'engage à munir son personnel et ses prestataires d'un régime de reconnaissance et à indiquer à l'Acclameur le nombre de personnes qui pourra avoir accès aux locaux. L'organisateur s'engage à ce que le nombre de personnes présentes dans les locaux ne dépasse pas le nombre de sièges présents ou le nombre maximal de personnes prévu dans la formule de location.

Les capacités ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de l'Acclameur. L'organisateur restera le seul responsable des conséquences résultant d'un dépassement de capacité, sans préjudice pour l'Acclameur du droit de refuser l'admission d'un nombre de personnes supérieur à ce maximum prévu ou de faire évacuer les lieux par tous moyens. L'Acclameur pourra faire évacuer toute personne qui refusera de se conformer à la police des lieux.

ARTICLE 6 : DÉPASSEMENT D'HORAIRE

Tout dépassement sur l'horaire au-delà de 2 heures entraînera une indemnité de 20% du montant total de la facture de location.

ARTICLE 7 : UTILISATION ESPACE TRAITEUR ET BAR

L'utilisation de l'espace traiteur et bar fera l'objet d'une convention signée entre le prestataire et l'Acclameur afin de veiller aux respects des bonnes pratiques d'hygiène en restauration et de la démarche HACCP.

L'organisateur devra faire appel aux traiteurs référencés par l'Acclameur pour l'utilisation de l'espace traiteur et bar.

Les traiteurs non référencés par l'Acclameur seront admis sous réserve de verser à la SO SPACE, en contrepartie de l'utilisation du site l'Acclameur une redevance.

Cette redevance correspond à :

- 15 % du chiffre d'affaires HT réalisé auprès de ses clients pour l'apport d'affaires de l'Acclameur au traiteur d'une prestation de restauration réalisée jusqu'à 500 personnes ;
- 10 % du chiffre d'affaires HT réalisé auprès de ses clients pour l'apport d'affaires de l'Acclameur au traiteur d'une prestation de restauration réalisée au-delà de 500 personnes.

Par ailleurs, il faut entendre le chiffre d'affaires HT, service inclus, réalisé par le traiteur sur les lieux des prestations de restauration louées par lui, ce soit le nombre de personnes servis.

Ces tarifs sont exprimés hors taxe. Le montant de la redevance ainsi calculée sera soumis à la TVA au taux en vigueur.

En cas d'utilisation de l'espace traiteur par l'organisateur, le nettoyage de la cuisine et de la salle lui incombe hors sol. L'Acclameur se réserve le droit d'envoyer une facture complémentaire en cas de manquement à cette disposition.

ARTICLE 8 : FORMULE, FOURNITURE ET PRESTATIONS**8.1. Configurations**

L'équipement offre des configurations différentes pour répondre aux diverses possibilités d'utilisation des lieux selon le nombre de personnes attendues. Le détail des différentes configurations et les plans y rapportant se trouvent dans la fiche technique disponible sur le site internet www.lacclameur.net, espace pro, login et mot de passe « lacclameur ».

En aucun cas, la salle ne pourra contenir plus de personnes, public et personnel compris, que fixée par l'autorisation administrative établie par le Service Départemental d'Hygiène et de Sécurité des Deux-Sèvres. Ces limites sont fixées par type d'événement et sont précisées dans les Conditions Particulières.

8.2. Contenus des formules

Pour des raisons réglementaires en rapport avec la réglementation relative aux Établissements Recevant du Public et la sécurité des personnes, les formules en lieu, par : électrocs, chauffage, climatisation et autres fluides, ainsi que l'utilisation des dispositifs permanents et semi-permanents

sy rapportant, sont de la compétence exclusive de l'Acclameur, l'organisateur s'obligeant à toute installation, utilisation, intervention, transformation, aménagement, déviation en cette matière.

Également, quelles que soit la formule retenue par l'organisateur, la salle comprend pendant toute la durée de mise à disposition les équipements décrits dans la fiche technique. Tout matériel complémentaire fera l'objet d'un devis et d'une location.

8.3. Vestiaires

L'Acclameur assure par ses prestations et la responsabilité en rapport avec l'exploitation, pour les besoins de la manifestation, des locaux existants à usage de vestiaires.

8.4. Nettoyage et gestion des déchets

Le nettoyage après la manifestation est à la charge de l'Acclameur sauf dispositions contraires prévues dans le devis.

Conditions de contrôle et de sécurité

Sauf dispositions contraires, écrites et préalables, l'organisateur assure, sous sa seule responsabilité, les contrôles à l'entrée des locaux, de telle sorte que les déplacements du public s'effectuent dans des conditions d'ordre et de sécurité absolues et que le nombre de personnes accédant aux locaux soit toujours en conformité avec la capacité d'accueil, réglementaire et/ou contractuelle, des locaux, leurs aménagements et les services existants.

L'organisateur s'oblige à mettre en œuvre tous les dispositifs de nature à interdire l'accès des locaux à des personnes non sollicitées ou non autorisées et prévenir l'introduction d'objets ou de matériaux susceptibles d'affecter la sécurité des personnes et des biens.

L'organisateur s'oblige, sous sa seule responsabilité, à interdire l'entrée ou à faire évacuer toute personne ou groupe de personnes, dont la présence ou le comportement serait préjudiciable à la sécurité des biens et des personnes ou à la tranquillité et l'image de marque de l'Acclameur.

Sauf dispositions contraires, écrites et préalables, l'organisateur assure seul, sous sa seule responsabilité et à ses seuls frais, la mise en œuvre de la réglementation spécifique concernant les risques de parking et d'incendie dans les Établissements Recevant du Public. Pour l'évaluation des moyens à mettre en œuvre, l'organisateur s'oblige à solliciter, et il est réputé avoir sollicité, les conseils et l'intervention des services de l'art compétents en cette matière (directeur de l'Acclameur, ingénieur conseil, chargé de sécurité, cabinet d'expertise, institutions ou autorités administratives).

8.5. Conditions d'accueil et de gardiennage

Sauf dispositions contraires prévues dans le devis, l'organisateur prend en charge la gestion de l'accueil de sa manifestation. Elle se fera toutefois sous l'autorité du personnel de l'Acclameur. L'installation de mobilier ou l'aménagement d'accueil dans les zones non louées (non expressément visées par le présent contrat) sont interdites sans autorisation préalable écrite de l'Acclameur. Un espace illi - banque d'accueil - pourra être mis à disposition de l'organisateur sans facturation supplémentaire.

8.6. Signalétique

L'organisateur s'engage à ne poser aucune affiche, enseigne ou panneau publicitaire dans les locaux de l'Acclameur sans autorisation écrite préalable de l'Acclameur. En cas d'affichage sauvage, l'Acclameur pourra d'ailleurs procéder à tout évènement sans recours de l'organisateur.

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES**9.1. Coût de mise à disposition des espaces**

Les conditions financières de location sont fixées au devis. Il est également expressément convenu que le montant défini précédemment sera augmenté du coût des prestations supplémentaires qui seraient fournies par l'Acclameur à l'organisateur et cours d'exécution des prestations.

9.2. Modalités de règlement

Pour tout montant supérieur à 1500€ HT, un acompte de 30% sera exigé à la commande, le solde calculé à l'apurement définit des comptes et payable à réception de facture.

ARTICLE 10 : ASSURANCES**10.1. Responsabilité civile du professionnel de l'organisation de manifestations**

L'organisateur s'engage à contracter une assurance « Responsabilité Civile » contre tous dommages corporels, matériels, causés aux tiers (notamment aux spectateurs, au service de sécurité, au personnel de la salle, etc.) y compris l'Acclameur et garantissant les dommages matériels et immatériels causés à l'Acclameur et à ses installations, annexes bureaux, locaux administratifs, points de transformation électrique, centrale de chauffage, etc.) que ce soit de son fait ou du fait du personnel travaillant pour lui, ou des spectateurs et ce, dès la mise à disposition à l'organisateur et jusqu'à son départ intégral.

L'Acclameur exige sous peine auprès d'une compagnie d'assurance, une police le garantissant contre tout risque y compris le vol, l'effacement pour tous les biens qui sont apportés, déposés, ainsi que ceux loués ou confiés à l'organisateur.

L'Acclameur engage sa responsabilité pour tous dommages corporels et matériels qui pourraient être causés par le transport, la manipulation, le montage ou le démontage y compris par le personnel de l'Acclameur et de tout matériel de l'organisateur ou par lui.

Néanmoins de la garantie, si ces montants ne couvrent pas le platement de la responsabilité civile de l'organisateur. Au cas où le montant du préjudice serait supérieur à celui de la garantie, la différence serait à la charge de l'organisateur. Le montant des réparations ou remises en état sera libéré à titre de provisions sur les recettes jusqu'au paiement des sommes correspondantes par les assureurs. L'attribution d'assurance devra être présentée sur demande du personnel de l'Acclameur.

10.2. Clause de renonciation

Chaque des assurances requises en couverture des risques ci-dessus rappelés devra comporter également la clause de renonciation à recours contre l'Acclameur, son personnel et ses assureurs mais également contre le propriétaire des lieux, leurs représentants et substitués, les locataires de ces locaux, leur personnel, leur préposé ou toute personne dont ils devront répondre, en participation pour tout dommage matériel d'origine d'origine causée à la salle et à ses installations. Si l'une des conventions d'assurance souscrites ne comportait pas une telle clause de renonciation à recours, la partie qui n'aurait pas fait mentionner cette clause dans sa convention d'assurance sera tenue de garantir son cocontractant de toute contamination éventuellement mise à la charge de ce dernier sur l'action en garantie qui serait exercée par l'assureur n'étant pas renoncé à recours.

ARTICLE 11 : RESILIATION

En cas de résiliation à l'initiative de l'organisateur dans les 10 jours précédents la manifestation, l'acompte sera conservé par l'Acclameur.

En cas de résiliation à l'initiative de l'Acclameur, soit s'il devenait impossible de disposer au jour et à l'heure prévue des locaux pour une cause qui ne sera pas imputable à ce dernier, l'Acclameur s'engage à rembourser les sommes encaissées déduction faite des frais engagés par lui pour la préparation de la manifestation.

ARTICLE 12 : MODIFICATIONS – TOLÉRANCES

Toute modification des présentes ne pourra résulter que d'un document écrit et après avoir été signé par les parties et annexé au présent contrat. Ainsi, toutes les prestations locatives et annexes supplémentaires, non déterminées à la signature des présentes et demandées par l'organisateur avant la date de début de la manifestation feront donc l'objet de devis complémentaires, d'avancés et de factures complémentaires.

ARTICLE 13 : CESSATION DU CONTRAT

À l'échéance du contrat de délégation de Service Public liant la SO SPACE et la Ville de Niort pour l'exploitation du centre de l'Acclameur, les droits et obligations résultant des dispositions du présent contrat seront codés de plein droit à tout nouveau délégataire de cet ouvrage ou à la Ville de Niort si cette dernière décide de reprendre l'exploitation du Centre de l'Acclameur en régie.

ARTICLE 14 : CONTESTATIONS ET LITIGES

Le présent contrat est soumis à la législation française et sera interprété conformément aux dispositions du droit français.

En cas de litige survenant à l'occasion du présent contrat, tant pour ce qui concerne sa formation, sa conclusion, son interprétation, son exécution, sa cessation, les parties doivent trouver un règlement amiable dans les 8 jours à compter de la survenance du litige. En cas d'échec, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Niort à l'initiative de la partie la plus diligente.

ARTICLE 15 : ANNEXES

Sont considérés comme annexés au contrat la fiche technique de l'Acclameur et le règlement intérieur disponibles sur le site internet www.lacclameur.net, espace pro, login et mot de passe « lacclameur ». L'organisateur reconnaît en être informé et s'engage d'une part à prendre connaissance de ces documents préalablement à la manifestation autorisée et d'autre part à les respecter. Il s'engage également à les faire respecter par ses personnels et sous-traitants.

Conditions générales de location Grande Halle

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent document a pour objet de définir les conditions de la mise à disposition par l'Acclameur à l'organisateur des locaux pour les besoins de sa ou ses représentations (prévues) aux dates et horaires fixés à l'article 3 des Conditions Particulières.

Ces présentes Conditions Générales de location sont complétées par les Conditions Particulières et les documents techniques dont l'office de contrat de location.

ARTICLE 2 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU CONTRAT DE LOCATION

Le contrat de location comprend les pièces suivantes :

- Les présentes Conditions Générales de location ;
- Les Conditions Particulières de location qui constituent l'engagement réciproque des deux parties et qui définissent les conditions de réservation des salles et services proposés à chaque représentation ou à chaque utilisation ainsi qu'à la vérification ;
- La fiche technique de l'équipement ;
- Le devis de location.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE LOCATION

3.1. Engagement d'engagement

Toute demande d'engagement par l'organisateur d'utiliser les services de l'Acclameur doit être établie par écrit.

Pour être enregistrée par l'Acclameur, cette demande devra préciser :

- la raison sociale ou l'état civil du bénéficiaire, son nom, son adresse, le nom de son mandataire et s'il s'agit de spectacles, son numéro de licence d'entrepreneur de spectacles ;
- l'Acclameur se réserve le droit de demander à l'organisateur la fourniture d'une copie du récépissé de renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles ainsi que les attestations de conformité à la législation sociale et fiscale en vigueur ;
- l'effectif du personnel entrainé au sein de la manifestation, ainsi que la disposition par l'Acclameur et dans le cas de spectacles le nom de l'artiste devant se produire et avec qui l'organisateur reconnaît être engagé. L'Acclameur se réserve le droit de demander une attestation d'engagement de l'artiste ;
- la formule de service envisagée parmi les configurations homologuées ;
- la période d'utilisation du lieu retenu ;
- le bilan déclarant un chèque d'acompte.

3.2. Location de l'Acclameur, confirmation d'option

Dans le délai de 5 jours à compter de la confirmation d'engagement, l'Acclameur envoie une promesse de location de la salle à destination de l'organisateur pour une durée déterminée. La location sera considérée comme accordée et acquise entre parties à réception par l'Acclameur des Conditions Générales et particulières de location signées accompagnées des chèques de caution et de l'acompte.

En tout état de cause et à défaut d'être accepté et de le devis validé à l'ouverture de la billetterie. Sans éponge de l'organisateur sous la forme d'un chèque de caution sera caduque, les échanges de courrier suivi ou courrier électronique lui en fait.

3.3. Engagement de l'organisateur

La remise à l'Acclameur des Conditions Particulières signées par l'organisateur implique que celui-ci adhère aux Conditions Générales, également signées. Seules les Conditions Particulières peuvent modifier les Conditions Générales.

En cas de divergence entre les dispositions figurant aux Conditions Générales et celles figurant aux Conditions Particulières, les clauses particulières prévauvent sur les clauses générales.

3.4. Précisions complémentaires

Les Conditions Particulières de location peuvent faire objet d'ajustements de précisions complémentaires pour tenir les délais d'exécution dans le cadre des dates de la salle ou sur la base de devis acceptés par l'organisateur.

Ces précisions devront être établies au plus tard 30 jours avant le début du spectacle ou de la manifestation.

Les détails d'exécution porteront en particulier sur :

- les programmes ;
- les horaires des concerts, répétitions, démontages ;
- tout équipement (décor, sonorisation, éclairage...) que l'organisateur souhaiterait installer ;
- les modifications éventuelles de la formule de service retenue ;
- le nombre et la fonction du personnel d'accueil du public, un nombre minimum étant imposé par l'Acclameur sous la rubrique « utilisation des lieux » ;
- tout autre détail particulier.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE L'ACCLAMEUR

L'Acclameur s'engage à mettre à disposition de l'organisateur les locaux en bon état et à fournir les prestations telles que décrites dans le devis annexé aux Conditions Particulières de location.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

5.1. Activités autorisées

L'organisateur s'engage à ne exercer dans les locaux tous d'autres activités que celles relevant de la manifestation autorisée aux Conditions Particulières de contrat de location.

Il s'engage également à organiser et à contrôler, en tant qu'organisateur, prestataires, spectateurs, participants et invités.

5.2. Etat des lieux

Un état des lieux contradictoire peut être effectué à la demande de l'organisateur avant et après la mise à disposition des locaux objets du présent contrat de location. L'état des lieux sera établi à l'ouverture de la manifestation, en l'absence d'état des lieux, les locaux sont réputés en bon état et l'organisateur s'engage à accepter le constat de dégradation qui pourra lui être signifié et à procéder au paiement des frais de remise en état souscrits par l'Acclameur.

5.3. Aménagements des locaux et équipements

L'organisateur prend les locaux, équipements et matériels mis à disposition dans le cadre du présent contrat dans l'état où ils se trouvent au moment de leur entrée en possession et les rendra à l'Acclameur ou contrat dans le même état.

Un état des lieux préalable peut être demandé par l'organisateur conformément à l'article 2.2 ci-dessus.

Tout aménagement ou décoration supplémentaire des locaux, tous, doivent faire l'objet d'un accord préalable de l'Acclameur.

Dans cette hypothèse, ces aménagements ou travaux, effectués au frais de l'organisateur et sous son contrôle, ne devront entraîner aucune dégradation des locaux et devront respecter les règlements de sécurité en vigueur, tant par leur nature que leur disposition.

Sagissant notamment des décorations autorisées par l'Acclameur, l'organisateur devra faire parvenir à l'Acclameur le descriptif des décorations ainsi que les photos et plans de fixation au feu des matériaux utilisés pour les décors au moins 1 mois avant la date de la manifestation.

Également, il est précisé que ces équipements et aménagements spécifiques apportés par l'organisateur avec l'accord express et préalable de l'Acclameur, seront mis en œuvre et utilisés par l'organisateur à ses risques et périls et sous sa seule et entière responsabilité. Dès lors, en aucun cas la responsabilité de l'Acclameur ne pourra être recherchée du fait de tout accident matériel ou corporel résultant de tels équipements ou aménagements.

Enfin, lorsque des matériels spéciaux ou installations sont apportés par l'organisateur, avec l'accord préalable express de l'Acclameur, l'organisateur devra réaliser, à sa charge, leur enlèvement. À défaut, l'Acclameur fera procéder d'office aux enlèvements aux frais, risques et périls de l'organisateur, sans préjudice de l'indemnité d'occupation supplémentaire que l'Acclameur pourra réclamer.

5.4. Équipements et matériels divers utilisés par l'organisateur

Avant chaque manifestation ou objet de la manifestation, l'organisateur est tenu de faire parvenir à l'Acclameur les procès-verbaux des vérifications réglementaires en ce qui concerne les matériels suivants :

- Matériel électrotechnique ;
- Équipements de travail-évacue (arrêté du 01/03/2004) ;
- Appareils de cuisson ;
- Électrateur divers (arrêté du 01/03/2004) ;
- Réaction au feu des matériaux utilisés pour les décors (arrêté du 05/02/2007).

5.5. Intention de cession

Le droit résultant du présent contrat de location est personnel, incessible et transmissible. Il est, en conséquence, expressément interdit à l'organisateur de céder, de sous-louer, d'échanger, d'être grevé ou cédé, tout ou partie des droits et services, objets du contrat.

Également, il est interdit à l'organisateur de céder à quiconque, personne physique ou morale, organisme ou groupement, les droits qui tiennent au présent contrat passé avec l'Acclameur, sauf accord écrit préalable de ce dernier.

5.6. Maintien du programme

L'organisateur s'engage à assurer dans les locaux la manifestation indiquée aux Conditions Particulières de location et s'il s'agit d'un spectacle avec le ou les artistes(s) prévus).

5.7. Horaires

L'organisateur s'engage à permettre l'ouverture de la salle au public au moins 1 heure avant l'heure annoncée de la manifestation. Le montage et les répétitions devront impérativement être terminés 1 heure au moins avant l'heure annoncée de début du spectacle afin de permettre l'entrée du public.

Pour ailleurs, l'occupation des lieux doit cesser aux dates et heures prévues aux Conditions Particulières de location. En cas de dépassement, il sera fait application de pénalités.

Néanmoins, l'organisateur pourra obtenir une prolongation de séance, dans la mesure où elle ne nuit ni à l'ordre public, ni à la préservation, ni à la tenue des manifestations suivantes, ni à l'intérieur de la salle. En cas de prolongation, un supplément de prix sera facturé sur la base du calcul des services supplémentaires occasionnés.

À défaut d'autorisation ou de dépassement d'horaire, l'Acclameur demandera à l'organisateur d'évacuer les lieux.

En cas de maintien au-delà de l'organisateur dans les locaux, l'Acclameur prendra toute mesure nécessaire à l'évacuation des locaux.

5.8. Autorisations

Sans recours, pour quelques raisons que ce soient, contre l'Acclameur, l'organisateur fait son affaire personnelle de l'obtention, après des autorités administratives compétentes et des tiers, des agréments et autorisations administratives nécessaires pour la tenue de la manifestation ou quel qu'il soit (autorisation délivrée par la Ville ou la Préfecture, avis de la Commission de Sécurité etc.) et rempli les obligations prévues par les dispositions législatives ou réglementaires applicables à la manifestation organisée.

Quelle que soit l'étendue des autorisations obtenues, l'organisateur ne doit rien faire qui puisse

remettre en cause l'une ou l'autre des stipulations du présent contrat ou la destination des lieux.

Pour ailleurs, sous réserve de ce qui est dit à l'article 6, toute manifestation impliquant des modifications sensibles à l'ordre public (drapeaux, scènes musicales, décors, stands...) devra faire l'objet d'une autorisation de l'autorité administrative compétente (Mairie...) délivrée après avis de la Commission de Sécurité compétente.

Également, toute manifestation impliquant l'utilisation d'équipements spécifiques (lazers, pyrotechnie, matériaux spéciaux etc.) devra faire l'objet d'une autorisation de l'autorité compétente (Mairie...).

La manifestation ne pourra avoir lieu que si l'organisateur obtient les autorisations nécessaires à la tenue de sa manifestation et en transmet copie à l'Acclameur.

5.9. Respect de la législation en vigueur

La mise à disposition des lieux est soumise au respect de la réglementation en vigueur. La manifestation faisant l'objet du présent contrat doit donc être respectueuse de l'ordre public et des bonnes mœurs.

Sans recours pour quelques raisons que ce soient, contre l'Acclameur, l'organisateur fait son affaire personnelle de l'application, par lui-même, son personnel, ses contractants, fournisseurs, clients, invités, participants, de l'ensemble des réglementations applicables, directement ou indirectement, à la réalisation ou au bon déroulement de la manifestation ou à son objet, ce compris les dispositions du présent contrat qui s'ajoutent à la connaissance des tiers et à leur faire respecter.

De façon non exhaustive, l'organisateur s'engage à respecter et à faire respecter par toute personne employée par lui, par ses sous-traitants et prestataires, la législation relative notamment :

- à l'environnement,
- au bruit,
- et à la sécurité.

En outre, l'organisateur veillera au respect des normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail telles que définies à l'article 6.10 ci-dessous.

L'organisateur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour la manifestation soient déclarées, conformément à la législation en vigueur.

Il déclare être régulièrement affilié à tous les organismes sociaux et en règle avec eux-ci. En sa qualité d'employeur, l'organisateur s'engage à effectuer pour le compte de son personnel toutes les déclarations et versements exigés aux organismes sociaux de telle sorte que l'Acclameur ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherché ou poursuivi à ce sujet, et garantit l'Acclameur de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous les travailleurs d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'il pourrait s'adresser.

Pour ailleurs, il est rappelé à l'organisateur qu'il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'Acclameur. L'organisateur s'engage donc à respecter et à faire respecter cette législation par toute personne employée par lui, par ses sous-traitants et prestataires, la législation relative notamment :

- à l'environnement,- au bruit,
- et à la sécurité.

En outre, l'organisateur veillera au respect des normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail telles que définies à l'article 6.10 ci-dessous.

L'organisateur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour la manifestation soient déclarées, conformément à la législation en vigueur.

Il déclare être régulièrement affilié à tous les organismes sociaux et en règle avec eux-ci. En sa qualité d'employeur, l'organisateur s'engage à effectuer pour le compte de son personnel toutes les déclarations et versements exigés aux organismes sociaux de telle sorte que l'Acclameur ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherché ou poursuivi à ce sujet, et garantit l'Acclameur de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous les travailleurs d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'il pourrait s'adresser.

Pour ailleurs, il est rappelé à l'organisateur qu'il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'Acclameur. L'organisateur s'engage donc à respecter et à faire respecter cette législation par toute personne employée par lui, par ses sous-traitants et prestataires, la législation relative notamment :

- à l'environnement,- au bruit,
- et à la sécurité.

En outre, l'organisateur veillera au respect des normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail telles que définies à l'article 6.10 ci-dessous.

L'organisateur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour la manifestation soient déclarées, conformément à la législation en vigueur.

Il déclare être régulièrement affilié à tous les organismes sociaux et en règle avec eux-ci. En sa qualité d'employeur, l'organisateur s'engage à effectuer pour le compte de son personnel toutes les déclarations et versements exigés aux organismes sociaux de telle sorte que l'Acclameur ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherché ou poursuivi à ce sujet, et garantit l'Acclameur de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous les travailleurs d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'il pourrait s'adresser.

Pour ailleurs, il est rappelé à l'organisateur qu'il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'Acclameur. L'organisateur s'engage donc à respecter et à faire respecter cette législation par toute personne employée par lui, par ses sous-traitants et prestataires, la législation relative notamment :

- à l'environnement,- au bruit,
- et à la sécurité.

En outre, l'organisateur veillera au respect des normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail telles que définies à l'article 6.10 ci-dessous.

L'organisateur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour la manifestation soient déclarées, conformément à la législation en vigueur.

Il déclare être régulièrement affilié à tous les organismes sociaux et en règle avec eux-ci. En sa qualité d'employeur, l'organisateur s'engage à effectuer pour le compte de son personnel toutes les déclarations et versements exigés aux organismes sociaux de telle sorte que l'Acclameur ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherché ou poursuivi à ce sujet, et garantit l'Acclameur de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous les travailleurs d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'il pourrait s'adresser.

Pour ailleurs, il est rappelé à l'organisateur qu'il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'Acclameur. L'organisateur s'engage donc à respecter et à faire respecter cette législation par toute personne employée par lui, par ses sous-traitants et prestataires, la législation relative notamment :

- à l'environnement,- au bruit,
- et à la sécurité.

En outre, l'organisateur veillera au respect des normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail telles que définies à l'article 6.10 ci-dessous.

L'organisateur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour la manifestation soient déclarées, conformément à la législation en vigueur.

Il déclare être régulièrement affilié à tous les organismes sociaux et en règle avec eux-ci. En sa qualité d'employeur, l'organisateur s'engage à effectuer pour le compte de son personnel toutes les déclarations et versements exigés aux organismes sociaux de telle sorte que l'Acclameur ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherché ou poursuivi à ce sujet, et garantit l'Acclameur de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous les travailleurs d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'il pourrait s'adresser.

Pour ailleurs, il est rappelé à l'organisateur qu'il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'Acclameur. L'organisateur s'engage donc à respecter et à faire respecter cette législation par toute personne employée par lui, par ses sous-traitants et prestataires, la législation relative notamment :

- à l'environnement,- au bruit,
- et à la sécurité.

En outre, l'organisateur veillera au respect des normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail telles que définies à l'article 6.10 ci-dessous.

L'organisateur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour la manifestation soient déclarées, conformément à la législation en vigueur.

Il déclare être régulièrement affilié à tous les organismes sociaux et en règle avec eux-ci. En sa qualité d'employeur, l'organisateur s'engage à effectuer pour le compte de son personnel toutes les déclarations et versements exigés aux organismes sociaux de telle sorte que l'Acclameur ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherché ou poursuivi à ce sujet, et garantit l'Acclameur de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous les travailleurs d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'il pourrait s'adresser.

Pour ailleurs, il est rappelé à l'organisateur qu'il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'Acclameur. L'organisateur s'engage donc à respecter et à faire respecter cette législation par toute personne employée par lui, par ses sous-traitants et prestataires, la législation relative notamment :

- à l'environnement,- au bruit,
- et à la sécurité.

En outre, l'organisateur veillera au respect des normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail telles que définies à l'article 6.10 ci-dessous.

L'organisateur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour la manifestation soient déclarées, conformément à la législation en vigueur.

Il déclare être régulièrement affilié à tous les organismes sociaux et en règle avec eux-ci. En sa qualité d'employeur, l'organisateur s'engage à effectuer pour le compte de son personnel toutes les déclarations et versements exigés aux organismes sociaux de telle sorte que l'Acclameur ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherché ou poursuivi à ce sujet, et garantit l'Acclameur de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous les travailleurs d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'il pourrait s'adresser.

Pour ailleurs, il est rappelé à l'organisateur qu'il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'Acclameur. L'organisateur s'engage donc à respecter et à faire respecter cette législation par toute personne employée par lui, par ses sous-traitants et prestataires, la législation relative notamment :

- à l'environnement,- au bruit,
- et à la sécurité.

En outre, l'organisateur veillera au respect des normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail telles que définies à l'article 6.10 ci-dessous.

L'organisateur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour la manifestation soient déclarées, conformément à la législation en vigueur.

Il déclare être régulièrement affilié à tous les organismes sociaux et en règle avec eux-ci. En sa qualité d'employeur, l'organisateur s'engage à effectuer pour le compte de son personnel toutes les déclarations et versements exigés aux organismes sociaux de telle sorte que l'Acclameur ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherché ou poursuivi à ce sujet, et garantit l'Acclameur de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous les travailleurs d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'il pourrait s'adresser.

Pour ailleurs, il est rappelé à l'organisateur qu'il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'Acclameur. L'organisateur s'engage donc à respecter et à faire respecter cette législation par toute personne employée par lui, par ses sous-traitants et prestataires, la législation relative notamment :

- à l'environnement,- au bruit,
- et à la sécurité.

En outre, l'organisateur veillera au respect des normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail telles que définies à l'article 6.10 ci-dessous.

L'organisateur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour la manifestation soient déclarées, conformément à la législation en vigueur.

Il déclare être régulièrement affilié à tous les organismes sociaux et en règle avec eux-ci. En sa qualité d'employeur, l'organisateur s'engage à effectuer pour le compte de son personnel toutes les déclarations et versements exigés aux organismes sociaux de telle sorte que l'Acclameur ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherché ou poursuivi à ce sujet, et garantit l'Acclameur de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous les travailleurs d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'il pourrait s'adresser.

Pour ailleurs, il est rappelé à l'organisateur qu'il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'Acclameur. L'organisateur s'engage donc à respecter et à faire respecter cette législation par toute personne employée par lui, par ses sous-traitants et prestataires, la législation relative notamment :

- à l'environnement,- au bruit,
- et à la sécurité.

En outre, l'organisateur veillera au respect des normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail telles que définies à l'article 6.10 ci-dessous.

L'organisateur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour la manifestation soient déclarées, conformément à la législation en vigueur.

Il déclare être régulièrement affilié à tous les organismes sociaux et en règle avec eux-ci. En sa qualité d'employeur, l'organisateur s'engage à effectuer pour le compte de son personnel toutes les déclarations et versements exigés aux organismes sociaux de telle sorte que l'Acclameur ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherché ou poursuivi à ce sujet, et garantit l'Acclameur de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous les travailleurs d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'il pourrait s'adresser.

Pour ailleurs, il est rappelé à l'organisateur qu'il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'Acclameur. L'organisateur s'engage donc à respecter et à faire respecter cette législation par toute personne employée par lui, par ses sous-traitants et prestataires, la législation relative notamment :

- à l'environnement,- au bruit,
- et à la sécurité.

En outre, l'organisateur veillera au respect des normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail telles que définies à l'article 6.10 ci-dessous.

L'organisateur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour la manifestation soient déclarées, conformément à la législation en vigueur.

Il déclare être régulièrement affilié à tous les organismes sociaux et en règle avec eux-ci. En sa qualité d'employeur, l'organisateur s'engage à effectuer pour le compte de son personnel toutes les déclarations et versements exigés aux organismes sociaux de telle sorte que l'Acclameur ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherché ou poursuivi à ce sujet, et garantit l'Acclameur de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous les travailleurs d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'il pourrait s'adresser.

Pour ailleurs, il est rappelé à l'organisateur qu'il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'Acclameur. L'organisateur s'engage donc à respecter et à faire respecter cette législation par toute personne employée par lui, par ses sous-traitants et prestataires, la législation relative notamment :

- à l'environnement,- au bruit,
- et à la sécurité.

En outre, l'organisateur veillera au respect des normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail telles que définies à l'article 6.10 ci-dessous.

L'organisateur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour la manifestation soient déclarées, conformément à la législation en vigueur.

Il déclare être régulièrement affilié à tous les organismes sociaux et en règle avec eux-ci. En sa qualité d'employeur, l'organisateur s'engage à effectuer pour le compte de son personnel toutes les déclarations et versements exigés aux organismes sociaux de telle sorte que l'Acclameur ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherché ou poursuivi à ce sujet, et garantit l'Acclameur de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous les travailleurs d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'il pourrait s'adresser.

Pour ailleurs, il est rappelé à l'organisateur qu'il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'Acclameur. L'organisateur s'engage donc à respecter et à faire respecter cette législation par toute personne employée par lui, par ses sous-traitants et prestataires, la législation relative notamment :

- à l'environnement,- au bruit,
- et à la sécurité.

En outre, l'organisateur veillera au respect des normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail telles que définies à l'article 6.10 ci-dessous.

L'organisateur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour la manifestation soient déclarées, conformément à la législation en vigueur.

Il déclare être régulièrement affilié à tous les organismes sociaux et en règle avec eux-ci. En sa qualité d'employeur, l'organisateur s'engage à effectuer pour le compte de son personnel toutes les déclarations et versements exigés aux organismes sociaux de telle sorte que l'Acclameur ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherché ou poursuivi à ce sujet, et garantit l'Acclameur de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous les travailleurs d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'il pourrait s'adresser.

Pour ailleurs, il est rappelé à l'organisateur qu'il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'Acclameur. L'organisateur s'engage donc à respecter et à faire respecter cette législation par toute personne employée par lui, par ses sous-traitants et prestataires, la législation relative notamment :

- à l'environnement,- au bruit,
- et à la sécurité.

En outre, l'organisateur veillera au respect des normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail telles que définies à l'article 6.10 ci-dessous.

L'organisateur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour la manifestation soient déclarées, conformément à la législation en vigueur.

Il déclare être régulièrement affilié à tous les organismes sociaux et en règle avec eux-ci. En sa qualité d'employeur, l'organisateur s'engage à effectuer pour le compte de son personnel toutes les déclarations et versements exigés aux organismes sociaux de telle sorte que l'Acclameur ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherché ou poursuivi à ce sujet, et garantit l'Acclameur de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous les travailleurs d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'il pourrait s'adresser.

Pour ailleurs, il est rappelé à l'organisateur qu'il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'Acclameur. L'organisateur s'engage donc à respecter et à faire respecter cette législation par toute personne employée par lui, par ses sous-traitants et prestataires, la législation relative notamment :

- à l'environnement,- au bruit,
- et à la sécurité.

En outre, l'organisateur veillera au respect des normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail telles que définies à l'article 6.10 ci-dessous.

L'organisateur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour la manifestation soient déclarées, conformément à la législation en vigueur.

Il déclare être régulièrement affilié à tous les organismes sociaux et en règle avec eux-ci. En sa qualité d'employeur, l'organisateur s'engage à effectuer pour le compte de son personnel toutes les déclarations et versements exigés aux organismes sociaux de telle sorte que l'Acclameur ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherché ou poursuivi à ce sujet, et garantit l'Acclameur de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous les travailleurs d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'il pourrait s'adresser.

Pour ailleurs, il est rappelé à l'organisateur qu'il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'Acclameur. L'organisateur s'engage donc à respecter et à faire respecter cette législation par toute personne employée par lui, par ses sous-traitants et prestataires, la législation relative notamment :

- à l'environnement,- au bruit,
- et à la sécurité.

En outre, l'organisateur veillera au respect des normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail telles que définies à l'article 6.10 ci-dessous.

L'organisateur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour la manifestation soient déclarées, conformément à la législation en vigueur.

Il déclare être régulièrement affilié à tous les organismes sociaux et en règle avec eux-ci. En sa qualité d'employeur, l'organisateur s'engage à effectuer pour le compte de son personnel toutes les déclarations et versements exigés aux organismes sociaux de telle sorte que l'Acclameur ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherché ou poursuivi à ce sujet, et garantit l'Acclameur de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous les travailleurs d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'il pourrait s'adresser.

Pour ailleurs, il est rappelé à l'organisateur qu'il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'Acclameur. L'organisateur s'engage donc à respecter et à faire respecter cette législation par toute personne employée par lui, par ses sous-traitants et prestataires, la législation relative notamment :

- à l'environnement,- au bruit,
- et à la sécurité.

En outre, l'organisateur veillera au respect des normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail telles que définies à l'article 6.10 ci-dessous.

L'organisateur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour la manifestation soient déclarées, conformément à la législation en vigueur.

En conséquence, l'organisateur s'engage à ne poster aucune affiche, enseigne ou panneau publicitaire dans l'enceinte de l'Acclameur sans autorisation écrite préalable de l'Acclameur.
En cas d'affichage sauvage, l'Acclameur pourra d'office procéder à tout enlèvement sans recours de l'organisateur.

ARTICLE 15 : DISPOSITIONS FINANCIERES

15.1. Coût de mise à disposition des espaces

Les conditions financières de location sont liées aux Conditions Particulières du présent contrat. Il est également expressément convenu que le montant défini précédemment sera augmenté du coût des prestations supplémentaires qui seraient fournies par l'Acclameur à l'organisateur en cours d'exécution des présentes.

15.2. Coût des énergies

Les énergies sont facturées par l'Acclameur selon un forfait par séance (eau, électricité chauffage).

15.3. Coût des services en personnel

Pour le calcul de cette prestation, toute heure commémorée est due en totalité sur la base du tarif en vigueur. Les coûts mis à la charge de l'organisateur sont :
- les services en personnel d'accueil (hôtesses, placeuses, caissières),
- les services en personnel de sécurité (incendie),
- les services en personnel de sécurité et de premiers secours,
- les coûts en matériels supplémentaires,
- les divers coûts supplémentaires engendrés (réparations éventuelles, main d'œuvre pour montage et démontage ou autre intervention...).

15.4. Dépôt de garantie

L'organisateur s'engage à remettre à l'Acclameur à la signature des présentes un chèque de dépôt de garantie, dont le montant est fixé aux Conditions Particulières de location, versé à titre de garantie et règlement de la facture définitive et des éventuelles dégradations des locaux (hors cas spécifiques de dommages affectant le bâtiment dans ses éléments essentiels) qui rétroverra de la responsabilité de l'organisateur.

Ce dépôt de garantie sera intégralement restitué par l'Acclameur à l'organisateur dans son intégralité dans un délai maximum de 15 jours suivant la date de la manifestation sous réserve d'éventuelles déductions liées aux frais engagés notamment pour le nettoyage, l'enlèvement des déchets, le remplacement à valeur neuve du matériel endommagé ou la remise en état des locaux ou installations, l'absence de paiement total de la facture définitive.

Si ce coût des dommages visés au présent article devait excéder le montant du dépôt de garantie, le solde sera exigible sur présentation des justificatifs des frais engagés par l'Acclameur. Le contrat n'est valable qu'à réception du règlement de l'acompte et du chèque de dépôt de garantie par l'Acclameur qui procède à la réservation définitive des espaces et prestations objet du présent contrat.

15.5. Modalités de règlement

Les règlements sont effectués par chèque ou virement à l'ordre de l'Acclameur dans les conditions ci-après :

- 30% du minimum garanti ou du devis à la signature des présentes ;
- 70% du minimum garanti ou du devis 30 jours avant la date de première représentation de la manifestation ;
- Le jour de la manifestation, avant l'ouverture du spectacle, le solde du (ou des minimums garantis) correspondant à chaque séance, sans que le paiement des prestations annexes ;
- L'apurement définitif des comptes se fera à l'issue de l'événement.

Cas particuliers des spectacles :
Dans le cas où plusieurs séances du même spectacle auraient lieu sur plusieurs jours, les pourcentages d'acompte portent sur la somme des minimums garantis. Le calendrier de versement demeure le même.

Dans le cas où plusieurs séances du même spectacle auraient lieu le même jour, les versements des pourcentages d'acompte portent sur un seul minimum garanti, selon le même rythme. Le solde portera sur la somme de minimums garantis, le coût des prestations annexes et des jours de montage/démontage.

Dans le cas d'un engagement de longue durée, (représentation, immobilisation ou répétition) l'organisateur versera selon le même rythme la somme négociée avec l'Acclameur. Par engagement de longue durée, on entend une location successive durant plusieurs jours (représentation, immobilisation ou répétition).

15.6. Apurement des comptes

En fin d'utilisation des lieux et au plus tard à la fin de la mise à disposition des lieux, l'organisateur s'engage à régler, dans les mêmes modalités que précédemment, le solde des versements du présent contrat de décompte préalable de la manifestation.
A la fin effective de la mise à disposition du lieu, l'Acclameur procèdera à l'apurement des comptes et à la présentation des factures correspondantes, après déduction notamment du récupérateur :

- du complément du minimum garanti ou du devis ;
- des services de personnel ;
- des éventuelles pénalités pour dépassement d'honoraires ;
- des droits de prise de vue, enregistrement, projection ;
- de l'évaluation des réparations éventuelles des locaux par suite de dégradations pendant la manifestation et de la valeur du remplacement des équipements ou matériels détériorés ou dépassés ;
- du coût de mise à disposition du « guichet » billetterie dans le cadre de la vente sur place de billets ;
- des dédommagements pour dépense de démolition s'il y a lieu.

Si le montant TTC de la facture est supérieur aux montants déjà versés, l'organisateur s'engage à verser immédiatement la somme complémentaire par chèque.
Si le montant TTC de la facture est inférieur aux montants déjà versés, l'Acclameur s'engage, après encaissement des chèques émis par l'organisateur, à verser la différence par chèque jusqu'à concurrence du minimum garanti qui reste acquis à l'Acclameur.

ARTICLE 16 : ASSURANCES

L'organisateur remettra à l'Acclameur, copie des attestations d'assurance prévues ci-dessous 15 jours avant le montage de la manifestation.

16.1. Responsabilité civile du professionnel de l'organisation de manifestations

L'organisateur s'engage à contracter une assurance « Responsabilité Civile » contre tous dommages corporels, ou matériels, causés aux tiers (notamment aux spectateurs, au service de sécurité, au personnel de la salle, etc.) y compris l'Acclameur et garantissant les dommages matériels et immatériels causés à l'Acclameur et à ses installations annexes (bureaux, locaux administratifs, poste de transformation électrique, centrale de chauffage, etc.) que ce soit de son fait ou du fait du personnel travaillant pour lui, ou des spectateurs et ce, dès la mise à disposition à l'organisateur et jusqu'à son départ intégral.
L'Acclameur dégage sa responsabilité pour tous dommages corporels et matériels qui pourraient être causés par le transport, la manipulation, le montage ou le démontage, y compris par le personnel de l'Acclameur et de tout matériel de l'organisateur ou loué par lui.
L'organisateur doit également couvrir les conséquences pécuniaires pouvant lui incomber du fait des dommages corporels et matériels causés aux tiers aux abords immédiats de l'Acclameur. Ni rétrocession de la garantie, ni ces montants ne constituent un plafonnement de la responsabilité civile de l'organisateur. Au cas où le montant du préjudice serait supérieur à celui de la garantie, la différence serait à la charge de l'organisateur. Le montant des réparations ou remises en état sera bloqué à titre de provisions sur les recettes jusqu'au paiement des sommes correspondantes par les assurances.

16.2. Risque d'annulation, résolution ou résiliation

L'organisateur s'engage à contracter une police d'assurance contre tout risque d'annulation, résolution ou résiliation du présent contrat par l'organisateur ou de tout ou partie des manifestations, répétitions ou spectacles, quelle qu'en soit la cause, même en cas de force majeure, de telle sorte que l'Acclameur soit couvert intégralement du préjudice financier en résultant.

16.3. Cas particulier en cas d'incendie

L'Acclameur devra justifier de la souscription d'une assurance couvrant les dommages matériels d'incendie et/ou d'explosion causés à ses locaux.

16.4. Assurance dommage aux biens

L'organisateur devra souscrire auprès d'une compagnie d'assurance, une police le garantissant contre tout risque y compris le vol (l'effondrement pour tous les biens qui sont déposés, exposés ainsi que ceux loués ou confiés à l'organisateur pour les besoins ou à la location du spectacle pendant toute la durée de la présente location. Elle doit également couvrir les biens lorsqu'ils sont transportés, manipulés, montés ou démontés par le personnel de l'Acclameur ou à l'aide de matériels et moyens appartenant à l'Acclameur.

16.5. Assurance pour les véhicules terrestres à moteur

En tant que de besoin, il est précisé que tous véhicules terrestres à moteur (tel que notamment chariot élévateur) mis à la disposition de l'organisateur par l'Acclameur font l'objet de la souscription par l'organisateur d'une police d'assurance spécifique destinée à couvrir tous dommages matériels et/ou corporels causés du fait de leur utilisation.

16.6. Attestations d'assurances

L'organisateur devra remettre ces attestations, datant de moins de trois mois, à l'Acclameur, à la signature des présentes.

16.7. Clause de renonciation

Chaque des assurances requises en couverture des risques ci-dessus rappelés devra comporter obligatoirement une clause de renonciation à recours contre l'Acclameur, son personnel et ses assureurs mais également contre le propriétaire des locaux, leurs représentants ou substitués, le ou les locataires de ces locaux, leur personnel, leur préposé ou toute personne dont ils devront répondre, en particulier pour tout dommage matériel d'incendie, d'explosion causé à la salle et à ses installations.
Si l'une des conventions d'assurance souscrites ne comportait pas une telle clause de renonciation à recours, la partie qui n'aurait pas fait mentionner cette clause dans sa convention d'assurance sera tenue de garantir son cocontractant de toute condamnation éventuellement mise à la charge de ce dernier sur l'action en garantie qui serait exercée par l'assuré en agissant pas renoncé à recours.

ARTICLE 17 – IMPOTS ET TAXES

L'organisateur acquittera exactement les impôts, taxes, cotisations et contributions diverses, ainsi que les frais dont il serait redevable envers toute personne ou organisme à raison de sa manifestation.
Il doit encore espérer la réglementation de la propriété littéraire et artistique et notamment conclure tous accords préalables avec les organismes intéressés, en particulier la Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) ou la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) et régler les droits et taxes qui pourraient être dus à ces organismes (coordonnées : Délégation Régionale, 60 bd du Grand Cerf, 86000 Poitiers, tel. 05.67.34.80.00, delég@poitiers@sacem.fr).

ARTICLE 18 : RESILIATION

18.1. Résiliation sans faute

A l'initiative de l'organisateur

L'organisateur peut mettre fin au présent contrat à tout moment en le notifiant à l'Acclameur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les conditions ci-après définies.

Toute annulation, changement de date ou report de date sera considéré comme étant une résiliation à l'initiative de l'organisateur, sauf en cas d'accord contraire conclu avec l'Acclameur.

Il est convenu qu'en cas de résiliation par l'organisateur pour quelle que cause que ce soit (hors cas de force majeure) ce dernier s'engage à verser à l'Acclameur :

- si cette annulation a lieu plus de 6 mois avant le premier jour de mise à disposition du lieu, l'Acclameur conservera l'acompte versé par l'organisateur à la signature des présentes ;
- si cette annulation a lieu plus de 3 mois et jusqu'à 6 mois avant le premier jour de mise à disposition du lieu, la somme acquise à l'Acclameur sera égale à 65 % du montant total figurant sur le devis annexé aux Conditions Particulières de location, l'organisateur s'engageant par les présentes à verser à l'Acclameur la part de cette somme non déjà versée à titre d'avance ;
- si cette annulation a lieu entre 1 mois et jusqu'à 3 mois avant le premier jour de mise à disposition du lieu, la somme acquise à l'Acclameur sera égale à 80 % du montant total figurant sur le devis annexé aux Conditions Particulières de location, l'organisateur s'engageant par les présentes à verser à l'Acclameur la part de cette somme non déjà versée à titre d'avance ;
- si cette annulation a lieu moins de 30 jours avant le premier jour de mise à disposition du lieu, la somme acquise à l'Acclameur sera égale à 100 % du montant total figurant sur le devis annexé aux Conditions Particulières de location, l'organisateur s'engageant par les présentes à verser à l'Acclameur la part de cette somme non déjà versée à titre d'avance.

Lesdits indemnités contractuelles constituent le maximum de l'indemnisation susceptible d'être attribuée à l'Acclameur en cas d'annulation de spectacle et sont donc exclues de toutes indemnités complémentaires par le cocontractant responsable de l'annulation ou son assureur.

A l'initiative de l'Acclameur

Si l'Acclameur ne peut pas disposer au jour et à l'heure prévue des locaux pour une cause qui ne sera pas imputable à l'Acclameur, ce dernier s'engage à rembourser les sommes encaissées déduction faites des frais engagés par lui pour la préparation de la manifestation.

18.2. Résiliation pour faute

En cas de manquement de l'une des parties à l'une quelconque de ses obligations, et sauf cas de force majeure, l'autre partie pourra le mettre en demeure de respecter ses engagements par lettre recommandée avec accusé de réception faisant mention expresse de son intention de mettre fin au contrat si ces engagements n'étaient pas respectés. A défaut pour la partie fautive d'avoir apporté un remède à son manquement dans un délai de 8 jours à compter de la date de réception de ladite lettre de mise en demeure, l'autre partie pourra mettre fin au contrat de plein droit par l'envoi d'une seconde lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 19 : MODIFICATIONS – TOLERANCES

Toute modification des présentes ne pourra résulter que d'un document écrit et express signé par les parties et annexé au présent contrat.

Ainsi, toutes les prestations locales et annexes supplémentaires, non déterminées à la signature des présentes et demandées par l'organisateur avant la date de début de la manifestation feront donc l'objet de devis complémentaires, d'avenants et de factures complémentaires.

ARTICLE 20 : CESSIION DU CONTRAT

A l'échéance du contrat de délégation de Service Public liant la SO SPACE et la Ville de Niort pour l'exploitation du centre de l'Acclameur, les droits et obligations résultant des dispositions du présent contrat seront cédés de plein droit à tout nouveau délégataire de cet ouvrage ou à la Ville de Niort si cette dernière décide de reprendre l'exploitation du Centre de l'Acclameur en régie.
Dans ce cas, les parties s'engagent, dans la mesure du possible, à remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du présent contrat.

ARTICLE 21 : CONTESTATIONS ET LITIGES

Le présent contrat est soumis à la législation française et sera interprété conformément aux dispositions du droit français.
En cas de litige survenant à l'occasion du présent contrat, tant pour ce qui concerne sa formation, sa conclusion, son interprétation, son exécution, sa cessation, les parties devront trouver un règlement amiable dans les 8 jours à compter de la survenance du litige.
En cas d'échec, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Niort à l'initiative de la partie la plus diligente.

ARTICLE 22 : ANNEXES

Est annexé aux présentes et à valeur contractuelle l'Annexe n°1 correspondant à la fiche technique de l'Acclameur.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet www.lacclameur.net, espace pro, login et mot de passe « lacclameur ».
L'organisateur reconnaît en être informé et s'engage à une part à prendre connaissance de ces documents préalablement à la manifestation autorisée et à autre part à les respecter. Il s'engage également à les faire respecter par ses personnels et ses sous-traitants.

Fait à Niort, le []
En deux exemplaires originaux

L'Acclameur,
(Mention Manuscrite « Lu et Approuvé »)

L'organisateur
(Mention Manuscrite « Lu et Approuvé »)

(Signature et Cachet)

(Signature et Cachet)

CONDITIONS PARTICULIERES DE LOCATION

xxx / L'ACCLAMEUR NIORT

CPxx

ENTRE LES SOUSSIGNES

SO SPACE, établissement l'ACCLAMEUR, SAEM, au capital de 3 488 742,50 euros, dont l'établissement est situé 50 rue Charles Darwin, 79000 NIORT et le siège social à Hôtel de Ville, 79000 Niort, inscrite au registre du commerce et des sociétés de NIORT sous le numéro B 340 926 153, représentée par Monsieur Lionel ROGEON, Directeur d'Équipement, titulaire des licences 1-n°D-2021-005128, licence 2 n°005131 et licence 3 n°005130.

Ci-après dénommée l'ACCLAMEUR

d'une part,

ET

La Société xx

Ci-après dénommée l'ORGANISATEUR

d'autre part,



ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les Conditions Particulières de la mise à disposition par l'Acclameur à **xx** ci-après dénommé l'Organisateur des espaces désignés à l'article 2 des présentes pour les besoins de son spectacle :

- « **xx** » le **xx xx xx xxxx** à **xxh**

L'Organisateur déclare accepter sans réserve les Conditions Générales de location de l'ACCLAMEUR et ses annexes (fiche technique notamment) que celui-ci déclare bien connaître et qui feront partie intégrante des présentes.

En cas de contestation entre les Conditions Particulières et les Conditions Générales se sont les Conditions Particulières qui prévalent.

ARTICLE 2 : LOCATION DES ESPACES ET DESIGNATION DES PRESTATIONS

L'Acclameur loue à l'Organisateur les espaces suivants :

- La halle événementielle configurée pour 2 300 places assises (moyenne jauge)
- L'espace catering, capacité 36 personnes
- Les loges, 2 individuelles, 2 collectives de capacité 10 personnes
- Les bureaux de production équipés.

Les autres prestations annexes et matérielles sont décrites dans le **devis référencé xx** joint en annexe aux présentes.

ARTICLE 3 : DATE, DUREE ET PLANNING PREVISIONNEL DE LA MANIFESTATION

La durée du présent contrat est fixée à 1 jour.

Les locaux visés à l'article 2 du présent contrat sont mis à disposition de l'Organisateur le **xx de 06h00 à 02h00** :

- Montage, spectacle à 20h, démontage

L'Organisateur s'engage à permettre l'ouverture de la salle au public au moins 1h avant l'heure annoncée de la représentation.

ARTICLE 4 : ENTRACTE – PREMIERE PARTIE

La manifestation visée à l'article 3 : comportera un entracte, ou, ne comportera pas d'entracte, et une première partie, ou, pas de première partie.
(rayez les mentions inutiles)

Avant le spectacle, l'Acclameur se réserve le droit de pouvoir diffuser des annonces publicitaires, avec information préalable de l'Organisateur.

ARTICLE 5 : DEPASSEMENT D'HORAIRE

Rappel des Conditions Générales, article 9, tout dépassement sur l'horaire fixé à l'article 3 entraînera une indemnité de CINQ CENT EUROS HT (500 € HT) par heure de dépassement et la couverture de toute pénalisation financière consécutive à ce dépassement demandé par des tiers à l'Acclameur.

Il est par ailleurs précisé que toute heure entamée est due en intégralité.

ARTICLE 6 : ESPACE CATERING :

En cas d'utilisation de l'espace catering par l'Organisateur, le nettoyage de la cuisine et de la salle lui incombe hors sol. L'Acclameur se réserve le droit d'envoyer une facture complémentaire en cas de manquement à cette disposition. Il convient de prévoir 3 repas midi et soir pour l'équipe de L'Acclameur.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS FINANCIERES

7.1. Prix de location des espaces et des prestations

Conformément à l'article 15 « dispositions financières » des Conditions Générales de location, l'Organisateur s'engage à verser :

D'une part,

- Le prix de location des espaces pour la manifestation, ce montant est fixé à **12%** de la recette nette billetterie (-1% si entracte). Le **minimum garanti** est fixé à 3 500 euros HT.

Par recette nette billetterie, il convient d'entendre au sens des présentes la recette brute encaissée par l'Organisateur constituée de la vente des billets diminuée de la TVA et de la taxe sur les spectacles.

Ce pourcentage sera payé par l'Organisateur à l'Acclameur sur présentation de facture le jour de la représentation du spectacle.

D'autre part,

Il est également expressément convenu que le montant défini précédemment sera augmenté du coût des prestations supplémentaires qui seront fournies par l'Acclameur à l'Organisateur en cours d'exécution des présentes.

Prestations déjà arrêtées :

- Permanence régisseur salle, permanence électrique, connexion internet, lignes téléphoniques nationales : 1 000 € HT
- Coût des énergies : 570 € HT
- Nettoyage : 730 € HT
- Sécurité incendie : 390 € HT
- Sécurité : 900 € HT
- Accueil (hôtesses) : 723 € HT
- Merchandising : règlement par l'organisateur du merchandising : 10% de la jauge avec un minimum de 100 € HT et maximum de 200 € HT
- Contrôle billets : 300 € HT
- Bureau de contrôle : 590 € HT
- ADPC : 500 € HT
- Location chariot élévateur : 120 € HT

Soit un montant estimé à ce jour, conformément au devis, de **5 823 € HT**, plus **3 500 € HT** de location, qui sera recalculé au moment de l'apurement des comptes en fonction des horaires et de la jauge réelle.

7.2. Caution

En application de l'article 15.4 des Conditions Générales, le montant de la caution est fixé à **3 000 euros**, versé par chèque à l'ordre de l'Acclameur.

7.3. Modalités de règlement

Les règlements sont effectués par chèque à l'ordre de l'Acclameur et libellés en euros, conformément à l'article 15.5 des Conditions Générales, dans les conditions ci-après :

- 30% du minimum garanti à la signature des présentes, soit **1 050 € HT** ;
- A la signature des présentes, la caution de 3 000 € visée à l'article 6.2 des présentes ;
- Le jour de la manifestation, avant l'ouverture du spectacle, le solde du ou des minimums garanti(s) correspondant à chaque séance, ainsi que le paiement des prestations annexes;
- L'apurement définitif des comptes se fera à l'issue de la manifestation.

ARTICLE 8 : INVITATIONS ET CARRE INVITES

L'Organisateur s'engage à fournir à l'Acclameur 50 billets exonérés par représentation comprenant invitations et servitudes administratives.

Ces billets et invitations, répartis en plusieurs catégories, seront remis par l'Organisateur à l'Acclameur 30 jours au moins avant la date de la manifestation objet des présentes.

L'Acclameur se réserve l'exclusivité d'un emplacement « CARRE INVITES » dont la situation et le volume seront définis avec l'Organisateur.

ARTICLE 9 : ASSURANCES

L'Organisateur respectera strictement les clauses stipulées dans les Conditions Générales de location, en particulier la fourniture des attestations d'assurances en Responsabilité Civile, risque d'annulation, dommages aux biens (datant de moins de 3 mois).

ARTICLE 10 : MODIFICATIONS – TOLERANCES

Toute modification des présentes ne pourra résulter que d'un document écrit et exprès signé par les parties et annexé au présent contrat.

Ainsi, toutes les prestations locatives et annexes supplémentaires, non déterminées à la signature des présentes et demandées par l'Organisateur avant la date de début de la manifestation feront donc l'objet de devis complémentaires, d'avenants et de factures complémentaires.

ARTICLE 11 : ELECTION DE DOMICILE

Pour toute notification, les parties font élection de domicile à leur siège ou adresse respectifs mentionnés préalablement.

ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE

Les litiges entre les parties seront réglés par application des règles de la procédure du droit français. En cas de difficultés d'interprétation des documents contractuels, seul le texte français fera foi.

ARTICLE 13 : CONTESTATIONS ET LITIGES

Le présent contrat est soumis à la législation française et sera interprété conformément aux dispositions du droit français.

En cas de litige survenant à l'occasion du présent contrat, tant pour ce qui concerne sa formation, sa conclusion, son interprétation, son exécution, sa cessation, les parties devront trouver un règlement amiable dans les 8 jours à compter de la survenance du litige.

En cas d'échec, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Niort à l'initiative de la partie la plus diligente.

ARTICLE 14 : ANNEXE

Est annexé au présent contrat et a valeur contractuelle le **devis référencé xx** et les conditions générales de location.

En cochant cette case, je reconnais avoir pris également connaissance des conditions générales de location annexées à ce contrat.

Fait à Niort, le [_____]
En deux exemplaires originaux

L'Acclameur,
FREDON Nicolas, Direction,
(Mention Manuscrite « Lu et Approuvé »)

(Signature et Cachet)

L'Organisateur
LAVERGNE Julien, Gérant,
(Mention Manuscrite « Lu et Approuvé »)

(Signature et Cachet)